

**Créer un impact pour
les Canadiens et les Canadiennes**

Rapport annuel 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

- 3** Message de la présidente du conseil d'administration
- 5** Message du président-directeur général
- 14** Rapport de gestion
- 62** Instantané de la situation financière
- 69** Aperçu de la société
- 90** États financiers



Message de la présidente du conseil d'administration

Il y a un rapport direct entre l'infrastructure et les résultats que nous voulons en tant que société : l'infrastructure permet une économie forte et durable, un environnement sain, des collectivités vivables et une prospérité accrue. Depuis que je me suis jointe à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) à titre de présidente du conseil d'administration en février 2021, je suis de plus en plus fière des progrès que nous avons réalisés pour accélérer et catalyser ces investissements dans des projets d'infrastructure essentiels partout au pays.

Au cours de l'exercice écoulé, l'un des principaux objectifs de la BIC a été de générer de la valeur pour les investisseurs. Grâce à nos investissements, nous nous efforçons de créer des avantages pour les Canadiens et les Canadiennes. Au moyen d'investissement d'impact, notre objectif est d'atteindre quatre résultats clés : une croissance économique accrue, des Canadiens et Canadiennes et leurs collectivités connectés, des infrastructures dans les collectivités autochtones et la lutte contre les changements climatiques.

Face à un important déficit en infrastructure, nous savons qu'ensemble, nous devons déployer tous les efforts possibles pour bâtir le pays que nous voulons. L'infrastructure est un défi qui exige la détermination de voir des projets d'impact se concrétiser en plus des sources de financement et de la structure financière qui assurent la réalisation de ces projets. La BIC a un rôle et des occasions uniques de catalyser des projets qui autrement ne se réaliseraient pas en réunissant du financement privé et public.

Au cours de l'année écoulée, nous avons réalisé des progrès importants dans chacun de nos secteurs prioritaires. En 2021-2022, nous avons engagé plus de 4 milliards de dollars pour faciliter la construction de projets d'une valeur de plus de 9,8 milliards de dollars. Au bout du compte, ces engagements d'investissement se traduisent par des résultats concrets pour les Canadiens et les Canadiennes. Les projets que nous avons menés à terme au cours de la dernière année entraîneront une réduction de plus de 3,7 millions de tonnes de GES par rapport aux objectifs du Canada, connecteront plus de 130 000 foyers à l'Internet haut débit et auront des répercussions significatives dans les collectivités autochtones du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Saskatchewan. D'autres suivront.

En tant qu'organisation, la BIC est profondément engagée à atteindre des résultats durables. Je me suis réjouie de voir que le budget fédéral de 2022 prévoit que la BIC jouera un rôle plus important pour investir dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. Pour l'avenir, la BIC investira dans de nouveaux secteurs, comme le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des véhicules à zéro émission, les combustibles propres, l'hydrogène et les petits réacteurs modulaires.

Nous avons connu une excellente année. Je présente toutes mes félicitations à nos employé(e)s et à nos partenaires. Notre croissance et nos résultats au cours des 12 derniers mois témoignent de l'avenir prometteur de la BIC et de notre potentiel d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'TV' followed by a flourish.

Tamara Vrooman
Présidente du conseil d'administration

Message du président-directeur général

La BIC a connu une période stimulante de croissance et de possibilités. En partenariat avec des partenaires privés, institutionnels et publics, nous avons pris 20 nouveaux engagements d'investissement, conclu la clôture financière de 15 projets et consolidé notre objectif en tant qu'investisseur canadien ayant une incidence sur les infrastructures.

La BIC a dépassé sa phase initiale de démarrage et réalise maintenant des investissements de façon constante. Nous avons une approche plus claire et plus rigoureuse pour cibler les écarts économiques et les écarts de risque qui empêchent les projets d'aller de l'avant, et pour comprendre comment notre approche prudente et à long terme de partage des risques aide les projets à se débloquer. Notre processus décisionnel est plus simple. Notre conseil d'administration approuve les engagements d'investissement dans nos secteurs prioritaires identifiés par notre actionnaire.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons considérablement accéléré le rythme de nos investissements et ajouté un certain nombre de nouveaux projets à notre portefeuille. Notre portefeuille global d'engagements d'investissement compte désormais 28 projets dans cinq secteurs clés. Nous avons conclu des partenariats avec un large éventail d'investisseurs privés et institutionnels afin de tirer parti d'environ 7,6 milliards de dollars supplémentaires pour les infrastructures. Cela montre un immense élan et donnera une valeur durable pour les Canadiens et les Canadiennes.

C'est grâce à l'équipe de professionnel(le)s que nous sommes en train de bâtir à la BIC que cela a été possible. Notre organisation dispose d'une équipe diversifiée d'expert(e)s à travers l'organisation, notamment pour les services-conseils, l'accélération, la structuration des investissements et les connaissances en infrastructure, et les compétences en recherche. Notre croissance et notre succès au cours de la dernière année sont directement attribuables au travail acharné qu'ils et elles accomplissent et à la passion qu'ils et elles partagent en vue d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Notre approche d'investissement a évolué dans le cadre de notre croissance. En mettant l'accent sur l'impact, nous évaluons les avantages des projets potentiels par rapport à l'utilisation de notre capital de risque. Nous sommes en train de bâtir un portefeuille qui comprend divers projets à des échelles et à des échéanciers différents, qu'il s'agisse d'un engagement de 600 millions de dollars pour l'expansion de 1,4 milliard de dollars d'Enwave dans le secteur de l'énergie de quartier ou d'un prêt de 15,4 millions de dollars consenti à Kahkewistahaw Business Landing Limited Partnership pour appuyer le développement de la réserve urbaine appartenant à la communauté de la Première Nation de Kahkewistahaw, en Saskatchewan. Cette combinaison d'horizons multiples permet à la BIC d'investir dans notre avenir, tout en créant un impact immédiat en collaborant avec les collectivités et les partenaires locaux pour catalyser le changement.

Nos investissements ont déjà permis à nos partenaires de générer ce changement :

- Des **autobus à zéro émission (AZE)** ont été livrés grâce à notre engagement d'investissement auprès d'**Autobus Séguin**. Lorsque l'approvisionnement sera terminé, les enfants de Laval se rendront à l'école et en reviendront à bord de 131 autobus électriques, ce qui éliminera plus de 2 100 tonnes de GES par année.
- De nouvelles installations d'**Internet haut débit** connectent jusqu'à 49 000 foyers pour des milliers d'habitant(e)s du Manitoba dans des collectivités mal desservies dans le cadre de **l'Internet haut débit dans le Manitoba**.
- **Irrigation en Alberta** voit des travaux en cours pour moderniser l'infrastructure d'irrigation et étendre considérablement les terres irrigables d'environ 200 000 acres. Il s'agit du plus important investissement dans l'irrigation de l'histoire de l'Alberta.

- La transition d'**Algoma Steel** aux fours à arc électrique (FAE) en est à ses débuts avec l'aménagement des fondations. Les FAE devraient réduire les émissions de GES de plus de 3 millions de tonnes métriques par an d'ici 2030.
- Les travaux progressent dans le cadre **du plus important projet de rénovations du transfert d'énergie des eaux usées brutes au monde, à l'hôpital Toronto Western**. Au cours des 30 prochaines années, l'hôpital verra une réduction cumulative des émissions de GES de plus de 250 000 tonnes.

Un thème récurrent de ces investissements est la façon dont ils accélèrent notre transition vers une économie carboneutre durable et prospère. J'ai hâte de publier notre premier rapport dédié cet automne, qui explore la façon dont la BIC contribue à la durabilité.

Je suis enthousiaste à l'idée de nos perspectives d'impact à venir. Dans nos domaines d'intérêt actuels, nous avons un solide bassin de projets et d'occasions qui continueront de faire progresser les investissements pour les Canadiens et les Canadiennes. La BIC sera également à l'avant-garde des investissements dans de nouveaux secteurs qui pourraient contribuer de façon importante aux objectifs climatiques, comme le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'hydrogène, les petits réacteurs modulaires et la production de combustibles propres. Et le gouvernement nous a confié un rôle, celui d'investir 500 millions de dollars dans l'infrastructure essentielle des véhicules à zéro émission.

Sur le plan organisationnel, la BIC a également fait de grands progrès au cours de la dernière année. Nous sommes conscients que la diversité et l'inclusion constituent les fondements de notre force et nous avons un comité interfonctionnel dévoué qui travaille à faire avancer ce point de vue.

La pandémie reste un défi. La BIC a fonctionné en grande partie dans un environnement de télétravail alors que nous continuons de planifier un retour graduel au bureau. Parallèlement, nous avons continué de bâtir notre équipe de professionnel(le)s en investissement afin de remplir notre mandat et d'étendre notre présence à l'échelle du pays avec des membres d'équipe dans l'Ouest canadien et au Québec. Au fur et à mesure que nos projets évoluent vers la construction, nous développons les capacités et les systèmes nécessaires pour gérer un portefeuille croissant de projets.

La BIC a connu une croissance phénoménale au cours de la dernière année, et nous en sommes très fiers et fières. Je tiens à remercier nos employé(e)s qui ont contribué à ce succès par leurs efforts, leur dévouement et leur passion. Je me réjouis à l'idée que la BIC puisse devenir un chef de file mondial en matière d'investissement d'impact et de développement d'infrastructures essentielles pour notre avenir.



A handwritten signature in black ink that reads "Ehren Cory".

Ehren Cory
Président-directeur général

Nos progrès à ce jour

Éléments et chiffres clés liés aux réalisations de 2021-2022

Engagements d'investissement par année

1 2018-2020

7 2020-2021

20 2021-2022

Valeur des engagements d'investissement par année

1,3 G\$ 2018-2020

1,9 G\$ 2020-2021

4,1 G\$ 2021-2022

Résultats escomptés à ce jour (sur la base des investissements financiers clos)



3,7 Mt
Réduction annuelle
des GES



174 000
Usagers quotidiens
du transport en commun



136 000
Foyers connectés
à l'Internet haut débit



16 000
Emplois



De **4 384** à
4 884
AZE financés



4
Communautés
autochtones
bénéficiaires



60 M\$
Valeur ajoutée
agricole annuelle



Clôtures financières par année

1 2018-2020

1 2020-2021

15 2021-2022



Croissance du portefeuille de la BIC (selon les engagements d'investissement)

Fin de l'exercice 2020-2021

11,1 G\$

3,1 G\$
BIC

5,4 G\$
Investissements
privés et institutionnels

2,6 G\$
Autres partenaires
publics

Fin de l'exercice 2021-2022

20,9 G\$

7,2 G\$

7,6 G\$

6,1 G\$

Engagements d'investissement par secteur

Total à la fin de l'exercice 2020-2021 c. fin de l'exercice 2021-2022



3 c. 9
Transport en
commun

2 c. 4
Énergie propre

1 c. 6
Infrastructures
vertes

1 c. 6
Internet haut débit

1 c. 3
Commerce
et transport









L'importance des investissements de la BIC dans l'infrastructure

Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent que l'infrastructure revêt une importance capitale pour notre avenir et qu'elle est plus qu'un ensemble de projets de construction ou une ligne dans un budget.

Pourquoi? Parce que c'est l'infrastructure qui mène aux résultats que nous voulons pour la société. Des résultats comme l'énergie propre et renouvelable, l'Internet à plus haut débit, les ports et les corridors pour acheminer les marchandises vers les marchés et le transport en commun fluide pour amener les gens là où ils veulent aller. L'infrastructure est le fondement de l'avenir du Canada en tant que pays prospère, inclusif et durable.

Des secteurs aux résultats

Transport en commun	Augmentation de l'achalandage	
Infrastructures vertes	Action climatique par la réduction des GES	
Énergie propre	Action climatique par la réduction des GES	
Commerce et transport	Croissance de la valeur des biens transportés	
Internet haut débit	Foyers et collectivités connectés	
Infrastructures autochtones	Réponse au déficit en infrastructure essentielle	

Partout au Canada, il est clair que notre déficit en matière d'infrastructure est important et qu'il faut faire des progrès. Pour certains, y compris les collectivités rurales, éloignées et autochtones, cet écart est encore plus profond et le manque d'infrastructures essentielles y est une préoccupation urgente.

Les infrastructures au Canada varient considérablement. La plupart d'entre elles, comme les routes et le transport en commun, sont de propriété publique. D'autres composantes, comme les télécommunications, appartiennent

au secteur privé. Toutes permettent d'atteindre des résultats positifs. À la BIC, nous nous associons aux gouvernements, aux communautés autochtones et avec le secteur privé pour bâtir l'infrastructure dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin. Notre approche innovante en matière de financement des investissements vise à réaliser des projets d'infrastructure générateurs de revenus dans le cadre desquels nous pouvons, avec des investisseurs privés et institutionnels, obtenir plus d'investissements et accélérer la livraison des infrastructures essentielles.

Avec un capital de 35 milliards de dollars, nous nous concentrons sur cinq secteurs prioritaires : le transport en commun, l'énergie propre, les infrastructures vertes et le commerce et transport. Au sein de ces secteurs prioritaires, nous avons également l'objectif d'investir un milliard de dollars en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de ces derniers.

Grâce à notre expérience, notre expertise et à nos efforts, nous offrons des conseils, des perspectives et des services liés à l'infrastructure, qui aideront le Canada à passer de l'investissement à l'impact.



Se concentrer sur le partenariat

À la BIC, nous réunissons des partenaires de tout l'environnement canadien de l'infrastructure et agissons comme catalyseurs pour bâtir des projets.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les collectivités fédérales, provinciales, territoriales, municipales et autochtones (FPTMA), qui, collectivement, gèrent la majorité des infrastructures du pays. À titre de partenaire actif dès les premières étapes d'un projet, nous offrons des conseils aux promoteurs du secteur public pour les aider à prendre des décisions éclairées sur les priorités et les options d'investissement qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs d'infrastructure.

La BIC collabore également avec des partenaires privés et institutionnels qui peuvent jouer un rôle essentiel pour l'accélération des investissements dans les infrastructures partout au pays. Nous identifions et élaborons des façons de structurer, d'innover et de répartir les risques et les rendements entre nos partenaires de façon équitable afin d'intensifier la construction.

Enfin, nous travaillons en étroite collaboration avec Infrastructure Canada et d'autres ministères fédéraux pour harmoniser les priorités et explorer des moyens de nous assurer que nos efforts respectifs peuvent fonctionner ensemble pour obtenir de meilleurs résultats. L'approche d'investissement direct et de partenariat de la BIC complète les programmes gouvernementaux qui fournissent des subventions et des contributions, mais elle s'en distingue.

Comblent les lacunes pour bâtir des projets d'infrastructure

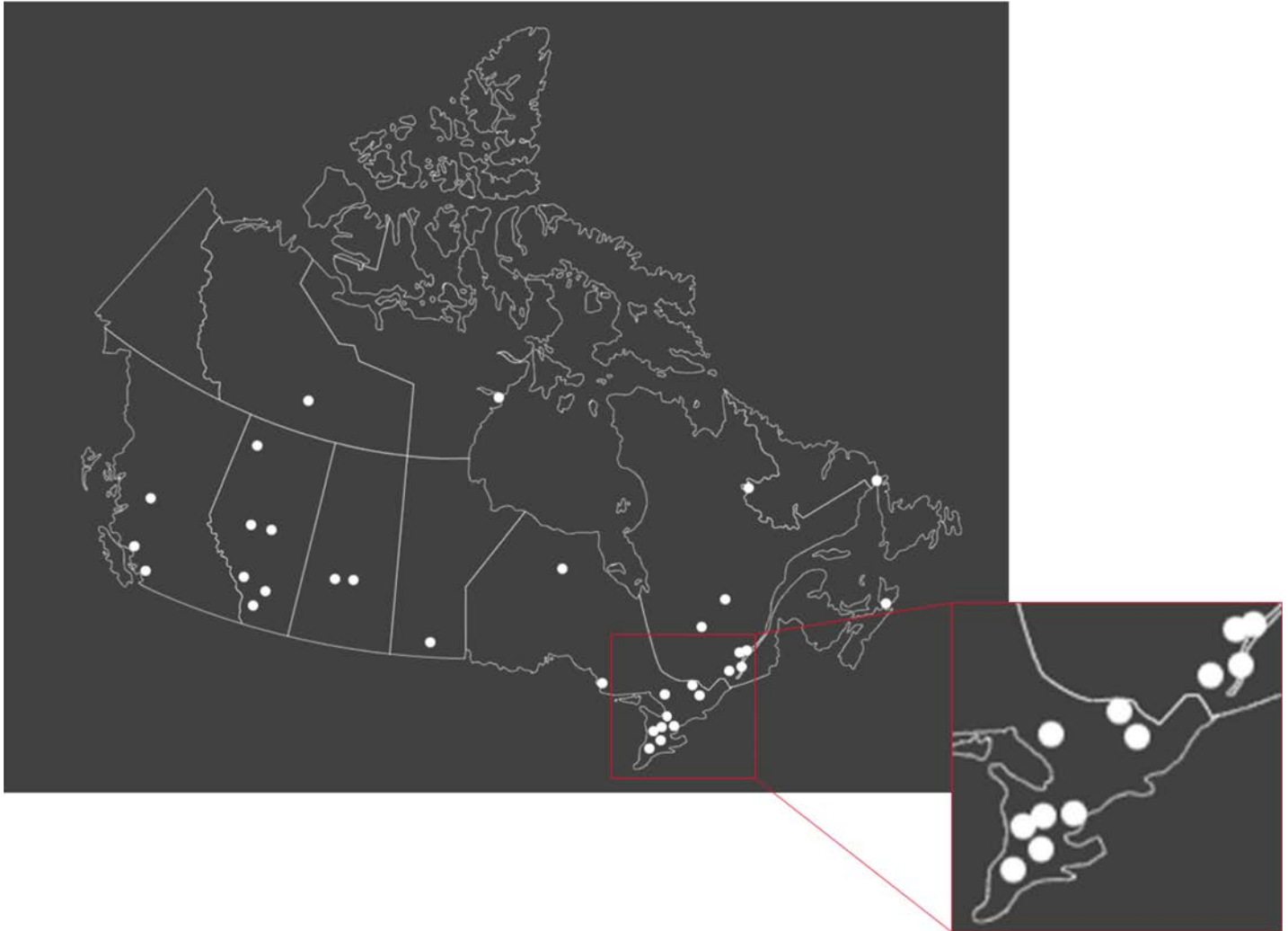
En tant qu'investisseur d'impact axé sur les résultats, la BIC déploie 35 milliards de dollars pour développer la prochaine génération d'infrastructure dont le Canada a besoin. Nous utilisons notre capital pour combler les lacunes dans la structure de financement de nouvelles occasions d'infrastructure qui, autrement, empêcheraient l'avancement d'un projet. Nous mettons l'accent sur les projets qui ont le potentiel de générer des revenus et qui peuvent être mis à profit pour assurer le remboursement du capital de la BIC au fil du temps, offrant une solution alternative aux subventions et débloquant les ressources nécessaires pour les projets futurs.

La BIC est en mesure d'assumer les risques qu'un investisseur du secteur privé ou institutionnel ne prendrait pas. Elle a recours à diverses approches, notamment des rendements concessionnels, des modalités de financement plus longues ou plus souples, un capital de risque patient et d'autres caractéristiques structurantes novatrices. L'équilibre du partage des risques entre les partenaires du secteur privé et du secteur public sera toujours une considération importante de tout investissement de la BIC.

En investissant des fonds fédéraux dans l'infrastructure, sous forme de prêt ou de participation plutôt que de subvention, la BIC peut optimiser les fonds publics, ce qui permet le réinvestissement de nos capitaux dans des occasions futures et se traduit par de meilleurs résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Un portefeuille croissant

Le gouvernement du Canada a établi des priorités pour que la BIC investisse dans cinq secteurs essentiels : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport. Au 31 mars 2022, la BIC possède un portefeuille d'investissements partout au pays dans tous les secteurs prioritaires. La BIC participe aussi à un certain nombre de projets à titre de conseillère.



TRANSPORT EN COMMUN	ÉNERGIE PROPRE	INFRASTRUCTURES VERTES	INTERNET HAUT DÉBIT	COMMERCE ET TRANSPORT	INFRASTRUCTURE AUTOCHTONE
Autobus scolaires à zéro émission pour Autobus Séguin	Énergie de quartier Enwave	Rénovations énergétiques d'Algoma Steel	Liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq	Irrigation en Alberta	Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw
Autobus scolaires à zéro émission en Colombie-Britannique	Liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq	Rénovations énergétiques de bâtiments dans la Ville d'Edmonton	Internet haut débit dans le Manitoba	Service ferroviaire Calgary-Banff	Liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq
Autobus à zéro émission de la ville de Brampton	Raccordement électrique sous le lac Érié	Rénovations énergétiques de Dream	Internet haut débit dans les régions rurales de l'Ontario	Terminal portuaire de Contrecoœur	Oneida Energy Storage
Autobus à zéro émission dans la ville d'Edmonton	Énergétique de quartier de l'île Lulu	Rénovations énergétiques de Johnson Controls		Train à grande fréquence	Ligne ferroviaire Tshiuétin
Autobus à zéro émission dans la ville d'Ottawa	Oneida Energy Storage	Rénovations énergétiques avec la SOFIAC		Pont à péage de l'Autoroute 697	
Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau	Projet éolien de Pirate Harbour	Rénovations énergétiques du Toronto Western Hospital		Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw	
Autobus scolaires à zéro émission au Québec	Expansion hydroélectrique Taltson			Irrigation dans le D.M. d'Acadia et les zones spéciales	
Réseau express métropolitain (REM)				Pont ferroviaire de New Westminster	
				Lien fixe entre Terre-Neuve-et-Labrador	
				Projet ferroviaire Tshiuétin	

Une organisation professionnelle

La BIC est une société d'État qui exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement fédéral dans le respect des priorités établies par le gouvernement fédéral.

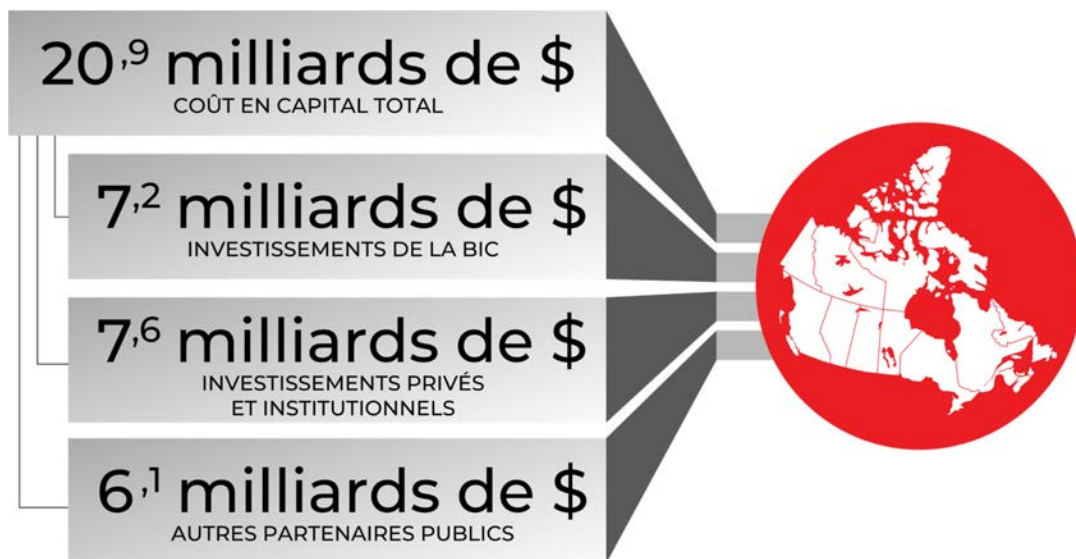
La BIC travaille en étroite collaboration avec les ministères fédéraux, mais elle est indépendante dans l'exécution de son mandat, l'établissement de l'orientation stratégique, l'établissement des résultats et la structure des ententes afin de les réaliser.

Les décisions d'investissement de la BIC sont supervisées et approuvées par notre conseil d'administration professionnel et indépendant.

Notre équipe est composée de personnes hautement talentueuses issues des secteurs privé et public, et possédant une expertise en investissement, finance, risque, ressources humaines, administration et politique.

Atteindre des résultats

Au 31 mars 2022, la valeur totale en capital des projets d'infrastructure pour lesquels nous nous sommes engagés s'élevait à 20,9 milliards de dollars, répartis sur 28 projets.



Le portefeuille d'investissement de la BIC est diversifié. On y trouve des engagements dans chacun de nos cinq secteurs prioritaires¹ :

- 2,9 milliards dans le transport en commun
- 1,5 milliard de dollars dans l'énergie propre
- 0,6 milliard de dollars dans les infrastructures vertes
- 1,6 milliard de dollars dans l'Internet haut débit
- 0,5 milliard de dollars dans le commerce et transport

Ces totaux comprennent des engagements d'investissement dans quatre projets auxquels participent des Autochtones.

Nous avons atteint un niveau d'investissement stable et nous prévoyons qu'entre 4 et 5 milliards de dollars seront investis annuellement et qu'une valeur totale du capital comprise entre 10 et 20 milliards de dollars sera réalisée annuellement.

¹ Les chiffres étant arrondis, ils peuvent varier.



Rapport de gestion

Rapport de gestion

L'objectif du rapport de gestion est de fournir une explication, du point de vue de la direction, du rendement de la BIC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, de sa situation financière à la fin de l'exercice et de ses perspectives. Le rapport de gestion vise à compléter et à étoffer les renseignements fournis dans les états financiers et les notes complémentaires. Il est approuvé par le conseil d'administration.

Le rapport de gestion est structuré pour donner des renseignements sur les éléments suivants :

- Le contexte dans lequel la BIC effectue ses opérations
- Les priorités établies par le gouvernement
- La gestion et l'expertise de la BIC
- L'orientation stratégique qui a été établie pour l'organisation
- L'approche d'investissement de l'organisation
- Résultats
- Un aperçu du portefeuille et des mises à jour sur les projets et les initiatives
- Renseignements organisationnels, y compris des mises à jour sur les activités de services-conseils, la recherche et d'autres fonctions de soutien

Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas concorder.

Contexte et environnement opérationnel

Depuis sa création en 2017, la BIC a concentré ses efforts sur les investissements dans les infrastructures, la création de partenariats avec les gouvernements, les collectivités autochtones et les investisseurs privés et institutionnels, et la création d'une organisation moderne axée sur les résultats et responsable.

Au cours de la seconde moitié de l'exercice 2020-2021, la BIC a mis en place une nouvelle direction. Ehren Cory, président-directeur général, s'est joint à la BIC en novembre 2020, suivi peu après par Tamara Vrooman, qui s'est jointe au conseil d'administration en janvier 2021.

Au cours de l'exercice 2021-2022 (la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022), la BIC, sous sa nouvelle direction, est passée de sa phase de démarrage à un état plus mature en mettant l'accent sur l'exécution d'un flux constant d'investissements, obtenant des résultats significatifs pour les Canadiens et les Canadiennes, et opérant conformément à des pratiques commerciales exceptionnellement solides.

Nous avons créé un solide bassin d'occasions d'investissement en collaboration avec les promoteurs de projets partout au pays. Nos services-conseils demeurent axés sur l'aide aux promoteurs de projets à explorer les possibilités de financement privé et d'investissement éventuel de la BIC. De plus, nos efforts de recherche ont été revigorés, en mettant l'accent sur une meilleure compréhension des principaux écarts de risque et des occasions d'investissement dans les secteurs prioritaires et émergents comme l'énergie propre, les rénovations énergétiques, les carburants à faible teneur en carbone, la capture, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) et les infrastructures de recharge et de ravitaillement des véhicules électriques. Des initiatives clés ont été mises de l'avant afin d'obtenir des résultats dans le cadre d'investissements à grande échelle dans l'infrastructure et dans des domaines d'intérêt cruciaux, notamment la mise en œuvre du Plan de croissance de la BIC et de l'initiative d'infrastructure dans les communautés autochtones.

Bien que la BIC ait évolué à l'interne, l'année 2021-2022 a également été une année de changements externes. La nécessité de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques a été un thème dominant au sein du gouvernement, du monde des affaires et de tous les secteurs tout au long de l'année. S'appuyant sur les engagements pris lors de la 26^e Conférence des parties à Glasgow, le gouvernement fédéral a publié son premier Plan de réduction des émissions en mars 2022. Ce dernier décrit la façon dont le gouvernement entend atteindre ses objectifs de réduction des émissions de 40 % à 45 % d'ici 2030 et la carboneutralité d'ici 2050. Une autre constante en 2021-2022 a été l'incertitude croissante des marchés et du commerce, les répercussions de la pandémie en cours, de l'invasion russe de l'Ukraine et de la hausse des taux d'inflation ayant une incidence sur les chaînes d'approvisionnement et remettant en question les hypothèses de longue date qui alimentent les décisions d'affaires.

En avril 2022, le budget fédéral a été publié. Il indique que la BIC a un nouveau rôle élargi pour investir dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. Ces tendances externes ne font que renforcer l'objectif fondamental de la BIC, qui est d'investir dans de nouvelles infrastructures qui augmentent la compétitivité du Canada, améliorent la connectivité et soutiennent nos efforts pour respecter nos engagements en matière de changements climatiques. La BIC estime que, dans ce contexte, elle est bien placée, tant sur le plan du mandat que de la capacité, pour jouer un rôle essentiel en aidant le Canada à investir dans l'infrastructure pour relever les défis liés aux changements climatiques et soutenir la prospérité du Canada.

Priorités du gouvernement

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (« Loi sur la BIC ») et l'Énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) de 2021 sont des documents d'orientation essentiels pour la BIC.

L'EPR indique clairement les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration de la BIC : « En tant que société d'État qui exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement, le conseil d'administration de la BIC est responsable de la gouvernance continue de l'organisation et de la supervision de ses activités, de ses décisions d'investissements, et de la planification et de l'orientation stratégique, conformément aux priorités du gouvernement du Canada. »

L'EPR décrit les cinq secteurs prioritaires de la BIC : le transport en commun, l'énergie propre, les infrastructures vertes, l'Internet haut débit et le commerce et transport. L'EPR indique également que « La BIC devrait établir une nouvelle cible d'investissement d'un milliard de dollars pour les projets d'infrastructures autochtones dans ses secteurs prioritaires. »

La BIC est également guidée par les priorités énoncées dans les budgets fédéraux, les documents de politique, les plans et autres documents semblables.

Gestion, leadership et expertise de la BIC

Pour réussir, la BIC doit exécuter le financement de projets d'infrastructure qui se traduisent par des résultats positifs pour les Canadiens et les Canadiennes. Cela nécessite un leadership solide.

Ehren Cory, qui a été nommé président-directeur général de la BIC le 9 novembre 2020, est responsable du leadership stratégique et du rendement global de l'organisation.

Sous la direction du P.-D.G., le comité de direction dirige les opérations et les activités de la BIC pour exécuter la stratégie et les objectifs de l'entreprise, met en œuvre les politiques et procédures organisationnelles et exécute

les directives du conseil d'administration. Dirigé par le président-directeur général, le comité de direction comprend :

- Le chef des investissements qui est responsable de la stratégie et des activités de services-conseils et d'investissement et du déploiement des capitaux.
- La chef de la direction financière qui est responsable des finances d'entreprise, de la gestion des risques, de la technologie de l'information, de la gestion des actifs et de l'administration.
- La chef de groupe, communications et affaires publiques, qui est responsable des relations avec le gouvernement, des communications et des relations avec les médias et les parties prenantes.
- Le chef de la stratégie qui est responsable du développement et de la stratégie des secteurs, du cadre et des résultats d'investissement, de la planification d'entreprise, des politiques et de la recherche.
- L'avocat-général et secrétaire de la Société qui est responsable des affaires juridiques, de la conformité, de la gouvernance et du secrétariat de la Société.

L'équipe de la BIC s'est efforcée de bâtir une culture accueillante admirée qui est essentielle pour réaliser les investissements en capital prévus. L'organisation a formé une équipe qui possède l'expertise nécessaire pour contribuer à notre programme et le mettre en œuvre, particulièrement à mesure que le rythme des activités d'investissement s'accélère et que la taille du portefeuille de la BIC augmente. Cela comprend l'expertise en finance et en investissement, ainsi que les fonctions de soutien et l'établissement d'une présence dans l'Ouest canadien et au Québec afin de nous assurer de soutenir les activités d'investissement partout au Canada.

Priorités stratégiques

En élaborant son plan pour l'exercice 2021-2022, la BIC a établi trois priorités stratégiques qui serviront de point de mire à l'organisation pour concrétiser cette vision. Ces priorités ont été simplifiées par rapport à celles des années précédentes afin de refléter plus clairement et plus directement le fait que l'objectif principal de l'organisation est d'investir dans des infrastructures qui généreront des résultats positifs pour les Canadiens et les Canadiennes.

1. Accélérer les investissements pour moderniser nos infrastructures

La BIC s'efforce d'accroître le total des investissements dans les infrastructures au Canada. Elle le fait en catalysant des partenariats innovants qui associent la BIC, des promoteurs publics de projets d'infrastructures et des capitaux privés et institutionnels. La BIC mesure son succès à l'égard de cette priorité stratégique par le volume total de ses investissements, la diversité de son portefeuille sur le plan sectoriel et géographique, ses progrès vers l'atteinte de la cible d'un milliard de dollars pour les investissements dans l'infrastructure autochtone et sa capacité à attirer des capitaux privés et institutionnels.

2. Générer des résultats qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes

Nous mesurons notre succès par les résultats que nos projets génèrent pour les Canadiens et les Canadiennes. En accord avec notre EPR, nos résultats ont été définis comme étant l'essor de la croissance économique, la connexion des Canadiens et des Canadiennes et des collectivités, l'accroissement de l'action contre les changements climatiques et la réduction du déficit en matière d'infrastructure autochtone dans le cadre de la réconciliation. Nous avons élaboré une série de mesures pour évaluer nos progrès par rapport à ces résultats.

En soulignant l'importance des résultats, toutes les décisions d'investissement de la BIC sont prises en tenant compte des résultats qui sont générés, par rapport au capital investi, au profil de risque et au positionnement global dans le portefeuille de la BIC.

3. Exercer nos activités en tant qu'organisation responsable axée sur les résultats

La BIC est chargée d'investir les fonds publics et elle prend cette responsabilité au sérieux. Nous nous engageons à être une organisation efficace et efficiente qui agit avec intégrité.

Le rendement de la BIC est mesuré et évalué en fonction des résultats obtenus et des investissements effectués. Compte tenu de l'importance de ce que nos investissements peuvent accomplir et de l'échéancier que nous devons respecter, il est essentiel que la BIC continue d'évoluer en renforçant ses processus, en améliorant ses capacités, en investissant dans son personnel et en démontrant qu'elle est une institution responsable et réactive.

L'approche d'investissement de la BIC

Le modèle

La BIC utilise une approche d'investissement et des structures de projet qui permettent de construire les infrastructures nécessaires qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes.

Avec un pays de la taille du Canada, nos besoins en infrastructure sont énormes. Les infrastructures modernes sont essentielles pour soutenir notre économie, faciliter le commerce, relier nos collectivités et améliorer notre mode de vie. En même temps, nous devons absolument transformer notre infrastructure pour nous préparer aux répercussions des changements climatiques. Cela signifie, par exemple, trouver de nouvelles sources d'énergie propre et renouvelable, construire des réseaux de transport plus propres et plus résilients, et trouver des approches novatrices pour économiser l'énergie.

La BIC a un rôle unique et important à jouer pour répondre à ces défis. Notre objectif est d'attirer des investissements des secteurs privé et institutionnel tout au long du cycle de vie d'un projet, apportant davantage de capitaux pour réaliser plus de projets d'infrastructure et obtenir des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

D'une part, ce n'est pas nouveau. Historiquement, le Canada s'est toujours tourné vers les secteurs public et privé pour qu'ils participent à la construction de ses infrastructures, qu'il s'agisse des transports en commun qui appartiennent à nos municipalités, des services publics qui sont réglementés par nos provinces ou des télécommunications privées qui ont bâti les réseaux qui nous permettent d'interagir d'un océan à l'autre.

Ce qui est nouveau, c'est que la BIC a reçu la tâche de réunir ces efforts pour trouver des occasions où des investissements publics peuvent s'associer au secteur privé ou à d'autres bailleurs de fonds pour combler les lacunes dans le financement des projets qui, autrement, feraient obstacle à la réalisation de ces projets.

Nous investissons dans des projets générateurs de revenus. De nombreux actifs d'infrastructure génèrent des revenus une fois en exploitation, que ce soit par l'entremise des tarifs de transport en commun, des tarifs des services publics ou des tarifs d'Internet haut débit, ou par l'entremise des économies découlant du passage du diesel aux autobus électriques. Lorsque la BIC et des investisseurs privés et institutionnels fournissent du financement en contrepartie d'une source de revenus, ils fournissent des capitaux initiaux supplémentaires pour que le projet puisse aller de l'avant, sans puiser dans l'argent des contribuables, ce qui nous permet de construire plus rapidement.

La BIC cherche à déployer des capitaux pour combler les lacunes en matière de financement et aider ainsi à l'avancement des projets. Par exemple, elle accepte des rendements concessionnels, des modalités de financement plus longues ou plus souples, un capital de risque patient et d'autres caractéristiques de structuration innovantes. Ce faisant, la BIC est en mesure d'assumer les risques qu'un investisseur du secteur privé ou institutionnel ne prendrait pas. Le financement de la BIC sert à soutenir certains projets d'infrastructure qui, autrement, seraient réalisés de manière traditionnelle au moyen de subventions et à plus long terme, ou qui ne seraient probablement pas réalisés du tout.

La BIC peut également s'associer directement avec les promoteurs du secteur privé pour réaliser des projets lorsqu'il est possible de déterminer qu'il existe des lacunes structurelles dans le financement qui empêcheraient un projet générateur d'avantages pour les Canadiens et les Canadiennes de se réaliser ou de procéder d'une manière qui procure de tels avantages. On compte de plus en plus de projets qui pourraient entraîner des réductions significatives des GES. Par exemple, notre engagement d'investissement dans Algoma Steel, qui réduira les émissions annuelles de GES de plus de trois mégatonnes, ainsi que notre partenariat avec Autobus Séguin, un exploitant privé d'autobus scolaires au Québec.

La BIC fait preuve de souplesse et sait s'adapter afin que ses investissements aident à construire de nouvelles infrastructures. Nous structurons chaque investissement pour attirer des investisseurs du secteur privé et institutionnel qui sont prêts à partager le risque et à innover. Bien que nous soyons discipliné(e)s dans notre engagement envers les secteurs prioritaires et rigoureux dans nos décisions d'investissement, notre approche n'est pas uniforme.

Le cadre d'investissement

Introduit en 2021-2022, le cadre d'investissement de la BIC oriente les décisions d'investissement et contribue à faire en sorte que les investissements proposés correspondent aux résultats souhaités par la BIC. Il contribue également à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et donnent lieu à des avantages significatifs pour les Canadiens et les Canadiennes.

Pour chaque investissement proposé, au moyen du cadre d'investissement, la BIC applique une méthode en quatre volets qui met l'accent sur la relation et l'interconnexion entre le risque d'investissement accepté et l'impact à obtenir par rapport aux objectifs des secteurs et du portefeuille dans son ensemble. Il inclut un ensemble de « balises » pour aligner les résultats, les risques et les impacts dans le contexte d'un portefeuille global, et prend en compte l'importance croissante de la gestion des actifs du portefeuille pour suivre le rendement au fil du temps.

Dans le cadre de son évaluation de chaque projet, la BIC applique un processus rigoureux pour déterminer la taille de son investissement en fonction de l'écart qui empêche ou retarde la réalisation du projet. Il peut s'agir d'un écart économique – lorsque les revenus du projet sont insuffisants (par exemple, dans les zones rurales où les coûts sont plus élevés), d'un écart de risque commercial – lorsqu'il existe des risques spécifiques qui bloquent une décision finale d'investissement (par exemple, dans la construction ou la demande future potentielle), un écart structurel – où aucune autre source de financement privé n'est disposée à participer et la BIC cherche à démontrer la capacité d'apporter un outil de financement, ou un écart de transfert de risque où nous cherchons à encourager les partenaires publics pour attirer des investissements privés supplémentaires.

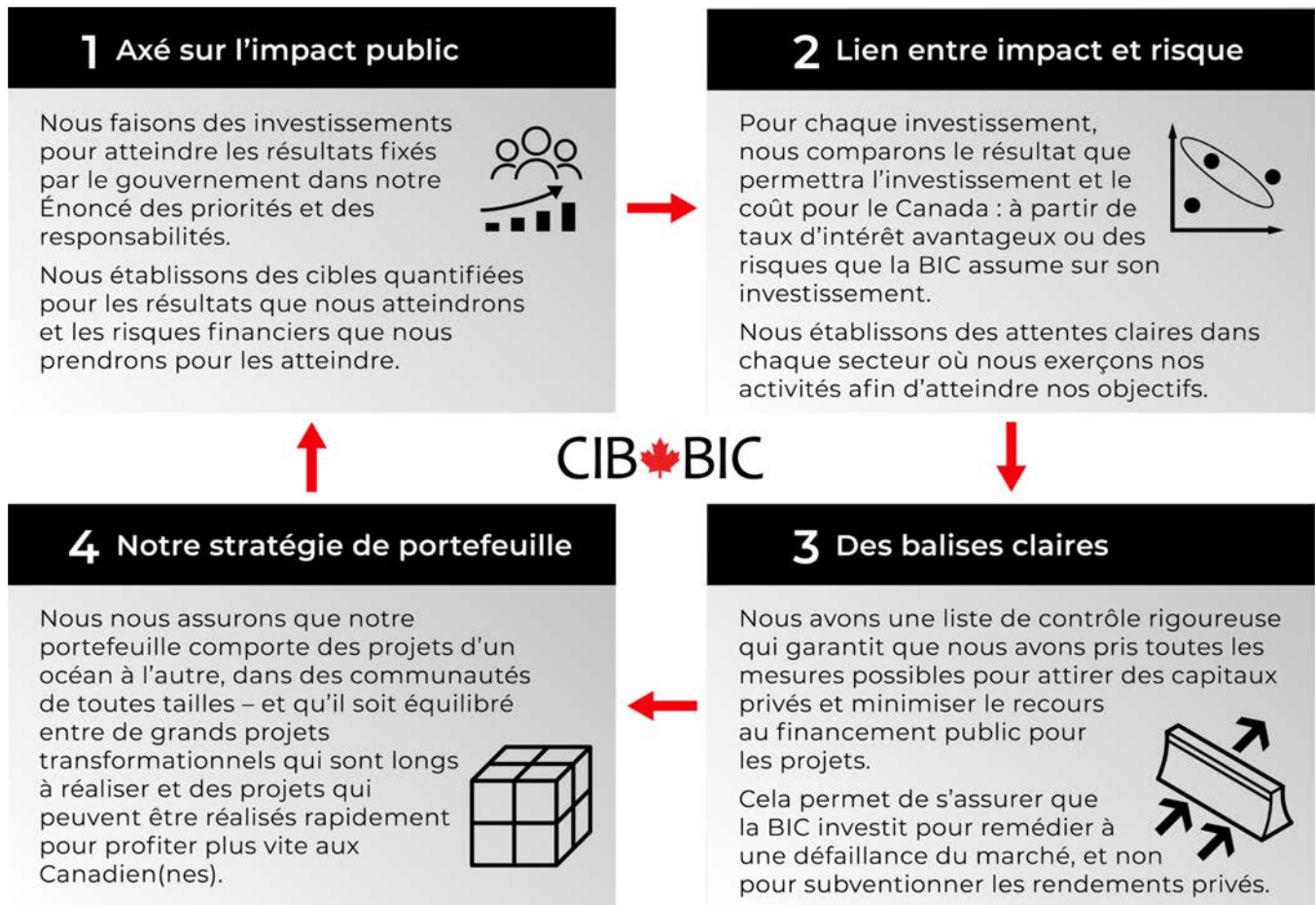
L'une des différences majeures entre la BIC et les investisseurs traditionnels réside dans la façon dont elle mesure le rendement de son capital. Alors qu'un investisseur traditionnel cherche à optimiser le rendement sous forme de profits, la BIC cherche à obtenir des résultats qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes.

La BIC dispose d'un crédit législatif de 35 milliards de dollars donnant accès à une dépense fiscale maximale de 15 milliards de dollars, ce qui lui permet de catalyser des projets qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. Cela lui donne la souplesse et la possibilité d'utiliser son capital pour innover, prendre plus de risques que le marché n'en prendra, et être un investisseur d'impact patient.

Cependant, déterminer comment et quand déployer ce capital et pour quel type de rendement nécessite de comprendre les différences entre les projets et les secteurs, et les différents impacts et résultats qui peuvent être atteints. L'équilibre du partage des risques entre les partenaires du secteur privé et du secteur public sera toujours une considération importante de tout investissement de la BIC.

C'est pourquoi le cadre d'investissement établit un lien entre l'atteinte des résultats du portefeuille en matière d'intérêt public et l'utilisation de la charge fiscale maximale de 15 milliards de dollars de la BIC.

L'incidence fiscale comprend des taux avantageux par rapport au taux d'emprunt du gouvernement du Canada et l'incidence du risque assumé dans un investissement donné. Cela comprend une évaluation du risque de crédit qui tient compte de facteurs comme la conjoncture du marché, les coûts de construction et d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact important sur la probabilité que l'investissement de la BIC soit remboursé.



Le processus

Une politique d'investissement et un processus d'approbation rigoureux régissent la façon dont les investissements progressent.

Ce processus d'approbation commence par la recherche et le développement de projets effectués par des professionnels des investissements hautement qualifiés et expérimentés. Ensuite, il nécessite l'approbation du chef des investissements de la BIC, du comité des investissements de la direction, du comité des investissements du conseil d'administration et, finalement, du conseil d'administration de la BIC.

conformément aux meilleures pratiques du marché, et aussi à l'outil de gestion des risques pour repérer, évaluer et calculer les risques. La méthodologie uniformise l'évaluation des risques conformément aux pratiques exemplaires du marché.

Résultats d'entreprise 2021-2022

La BIC est une organisation qui investit dans les infrastructures. Nous cherchons des occasions d'investir dans des projets de qualité dans nos secteurs prioritaires, d'attirer des capitaux privés et institutionnels, et de travailler avec des partenaires pour obtenir des résultats qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes.

À tous les égards, la BIC a connu un exercice extrêmement fructueux, avec des résultats qui reflètent le rôle important que la BIC peut jouer et l'impact qu'elle peut avoir pour les Canadiens et les Canadiennes partout au pays en permettant et en accélérant les investissements dans les infrastructures.

Atteindre les objectifs

Les trois priorités stratégiques ont servi de fondement à l'établissement des résultats de l'entreprise ainsi que des cibles sur lesquelles les résultats de la BIC sont mesurés, tant pour l'exercice en cours qu'à long terme.

La BIC passe continuellement en revue ses progrès par rapport aux cibles et intègre ces résultats à sa prise de décisions stratégiques et à sa gestion de portefeuille. Ce faisant, la BIC s'assure non seulement de rendre des comptes à ses actionnaires et au public, mais elle devient aussi une organisation plus souple et plus réactive qui est à l'écoute du rendement de son portefeuille et de l'évolution des conditions du marché. La BIC tient compte du rendement global de l'entreprise dans sa rémunération des membres de la haute direction.

Au cours de l'exercice, la BIC a réalisé des progrès significatifs dans ses trois secteurs prioritaires stratégiques. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats propres à l'exercice 2021-2022 et l'état de notre rendement qui est conforme aux cibles à long terme établies pour 2025-2026.

Rendement 2021-2022

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIFS 2021-2022	2021-2022 RÉSULTATS
Investir pour moderniser les infrastructures	Accroître l'investissement total de la BIC et celui d'investisseurs privés et institutionnels dans les infrastructures au Canada	Échelle des projets et diversité du portefeuille	Nouvelles clôtures financières de la BIC d'une valeur de 3,3 G\$	3,2 milliards de \$
			17 nouvelles clôtures financières de la BIC	15 nouvelles clôtures financières
			Nouveaux engagements d'investissement de la BIC d'une valeur de 3,7 G\$	4,1 milliards de \$
			19 nouveaux engagements d'investissement de la BIC	20 nouveaux engagements d'investissement
			Au moins 2 investissements dans chaque secteur prioritaire (clôture financière)	Transport en commun : 6 Énergie propre : 1 Infrastructures vertes : 4 Internet haut débit : 2 Commerce : 2
Nos activités en tant qu'organisation responsable axée sur les résultats	Renforcer la gouvernance, les capacités et les processus	Élaborer une proposition de valeur afin d'attirer, de retenir, d'engager et de perfectionner les employé(e)s	Taux de roulement du personnel inférieur à 15 %	Taux de roulement de 16 %
			Élaborer une politique de diversité et d'inclusion et des initiatives de soutien, en s'appuyant sur l'engagement et un sondage auprès des employé(e)s de la BIC. Réussite évaluée par Diversio une société d'enquête sur la diversité et l'inclusion	Score du sondage de Diversio : 73
		Exécuter les améliorations organisationnelles clés	Achèvement du portefeuille d'initiatives d'amélioration opérationnelle de la gestion	Réalisé

Statut du rendement (à long terme) 2025-2026

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIFS 2025-2026	ACTUEL STATUT
Investir pour moderniser les infrastructures	Accroître l'investissement total de la BIC et celui d'investisseurs privés et institutionnels dans les infrastructures au Canada	Échelle des projets et diversité du portefeuille	5 investissements ont atteint la clôture financière Depuis la création dans chaque région géographique (c.-à-d. Ouest, Ontario, Québec, Atlantique)	Ouest : 5 Ontario : 5 Québec : 5 Canada Atlantique : 1
			1,0 milliard d'investissements depuis la création de la BIC ont atteint la clôture financière en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de ces derniers. Cela comprend à la fois le montant des investissements de la BIC dans des projets qui servent directement les communautés autochtones et une partie du montant de l'investissement de	65,4 millions de \$

Statut du rendement (à long terme) 2025-2026

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIFS 2025-2026	ACTUEL STATUT
			la BIC proportionnelle à la participation autochtone quand elle investit au côté d'une communauté autochtone dans un projet d'infrastructure	
		Facteurs de réussite du capital	1x le ratio du capital privé et institutionnel par rapport au capital de la BIC pour l'ensemble du portefeuille	1,2x*
			L'incidence fiscale demeure inférieure à 30 % en pourcentage du capital engagé	14,5 %*
Générer des résultats qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes**	Obtenir des résultats d'intérêt public grâce à des investissements dans des projets liés à l'action pour le climat, la connectivité des Canadien(ne)s, la croissance économique et l'infrastructure autochtone	Mettre en œuvre le Plan de croissance et aller au-delà pour obtenir les avantages à long terme de nouvelles infrastructures	Réduction des gaz à effet de serre : Réduction annuelle cumulative de 10Mt d'équivalent CO ₂	3,7Mt*
			Total de 200 000 trajets quotidiens en transport en commun, train de passagers autres modes	174 000*
			La BIC fera également le suivi et rendra compte du nombre d'AZE financés par ses investissements	4,384-4,884*
			Total de 900 000 ménages mal desservis sont passés au haut débit 50/10 MBPS	136 000*
			Total de 60 communautés autochtones dont le déficit en matière d'infrastructure a été comblé	4*
			Contribution à la croissance économique, mesurée par :	0*
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Total de 12 millions d'équivalents tonnes de volume commercial ▪ 9 M\$ de valeur agricole ajoutée 	~60 millions de \$* ~16 000 emplois#
			La BIC fera également le suivi de la création d'emplois résultant de ses investissements et en rendra compte, conformément aux autres programmes fédéraux	

*Chiffres fondés sur les projets qui atteignent la clôture financière

#Calcul du nombre d'emplois en fonction du total des investissements de la BIC à la clôture financière et selon le Système de comptabilité nationale de Statistique Canada

**Lorsqu'elle évalue les résultats, la BIC considère un projet dans son ensemble, sans égard au pourcentage de financement qu'elle fournit.

Aperçu et rendement du portefeuille 2021-2022

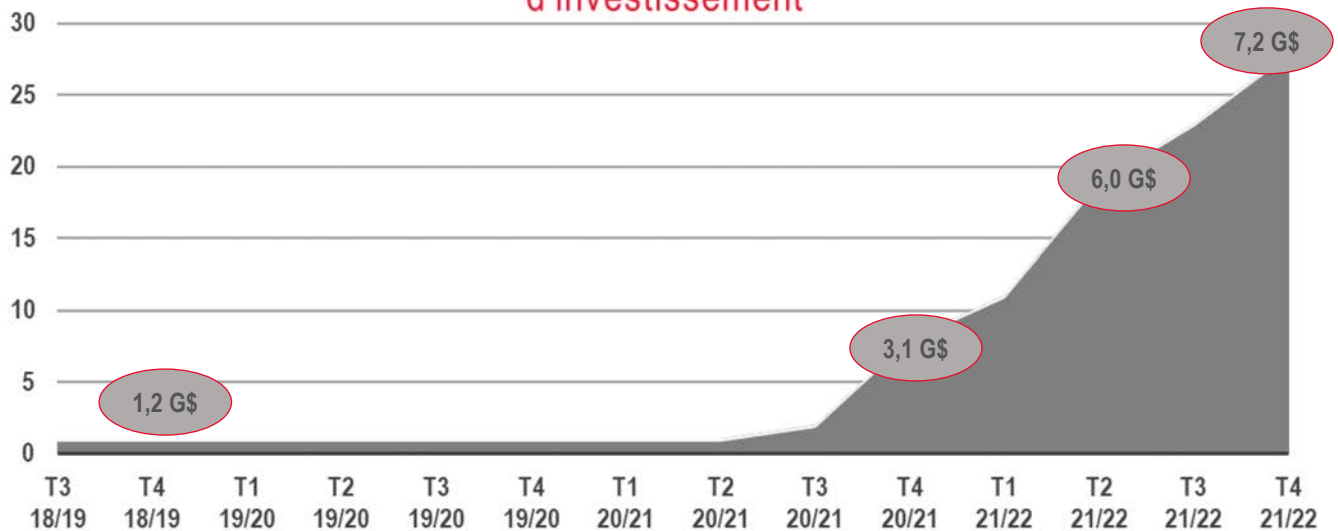
La BIC a connu une croissance importante de son portefeuille au cours de la période 2021-2022.


Engagements d'investissement

Dans l'ensemble, la BIC s'est engagée à investir dans 20 nouveaux projets dans ses secteurs prioritaires, ce qui représente un investissement total de plus de 4 milliards de dollars et porte à 28 le nombre total de projets du portefeuille d'investissements de la BIC.

Compte tenu des engagements d'investissements des années précédentes, le portefeuille d'investissements total de la BIC à la fin de l'exercice s'élève maintenant à 7,2 milliards de dollars d'engagements d'investissement, tirant parti de 7,6 milliards de dollars de capitaux privés et institutionnels qui, avec des investissements de 6,1 milliards de dollars de partenaires publics, ont permis de réaliser des projets d'infrastructure d'une valeur de 20,9 milliards de dollars pour les Canadiens et les Canadiennes. Au fil du temps, les investissements de la BIC seront remboursés à même les revenus générés par les projets.

Les occasions qui ont donné lieu à un engagement d'investissement



 = Valeur totale des engagements d'investissements de la BIC

Engagements d'investissement et clôtures financières – Quelle est la différence?

Dans le cadre de son processus de développement et de mesure de ses progrès en matière d'investissements, la BIC suit deux étapes importantes, soit les engagements d'investissement et les clôtures financières. Il est question de ces deux éléments dans le présent rapport.

L'**engagement d'investissement** désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement en sont arrivés à un ensemble de modalités convenues (à savoir une « feuille de modalités ») qui énoncent l'engagement de capital de chaque partie et d'autres modalités financières d'un investissement, comme la durée, les taux d'intérêt et la structure de financement. À ce moment-là, l'investissement est suffisamment avancé pour permettre à la BIC et à ses homologues d'obtenir les approbations appropriées et d'entreprendre la revue diligente finale avant la clôture. En outre, la contrepartie en est aux dernières étapes de l'obtention des accords avec les principales parties prenantes, tous les autres financements publics requis du projet sont confirmés et un calendrier défini et convenu est en place pour atteindre la clôture financière.

Des annonces publiques sont souvent faites à ce moment-là et, pour la BIC, le capital requis pour l'investissement est maintenant considéré comme étant affecté au projet et n'est plus disponible à d'autres fins.

À titre indicatif, l'engagement d'investissement donne le meilleur aperçu, tel qu'il a été approuvé par la haute direction et le conseil d'administration, de l'affectation globale des capitaux de la BIC aux projets et aux secteurs prioritaires, ainsi que de notre affectation globale à l'investissement de 35 milliards de dollars.

La **clôture financière** désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toute la revue diligente et conclu une entente exécutoire. La clôture financière est la conclusion du processus d'investissement, approuvé par le conseil d'administration ou la personne désignée, après quoi la BIC commence à acheminer le financement au projet conformément à l'entente. S'il y a des ajustements aux modalités de l'entente entre l'engagement d'investissement et la clôture financière, les mesures et les rapports de la BIC sont mis à jour en conséquence.

À titre indicatif, la clôture financière, avec ses ententes exécutoires, est le moment opportun pour que l'impact et les résultats d'un projet soient inclus dans notre fiche d'évaluation d'entreprise.

Lorsque la clôture du financement a lieu, un montant à recevoir au titre du financement public est comptabilisé dans les états financiers de la BIC au titre de l'obligation totale de la BIC, laquelle est ensuite réduite à mesure que le financement à nos contreparties est obtenu.

La clôture financière suit habituellement l'engagement d'investissement de quelques mois bien que pour les investissements plus complexes ou plus importants, le délai puisse être plus long.

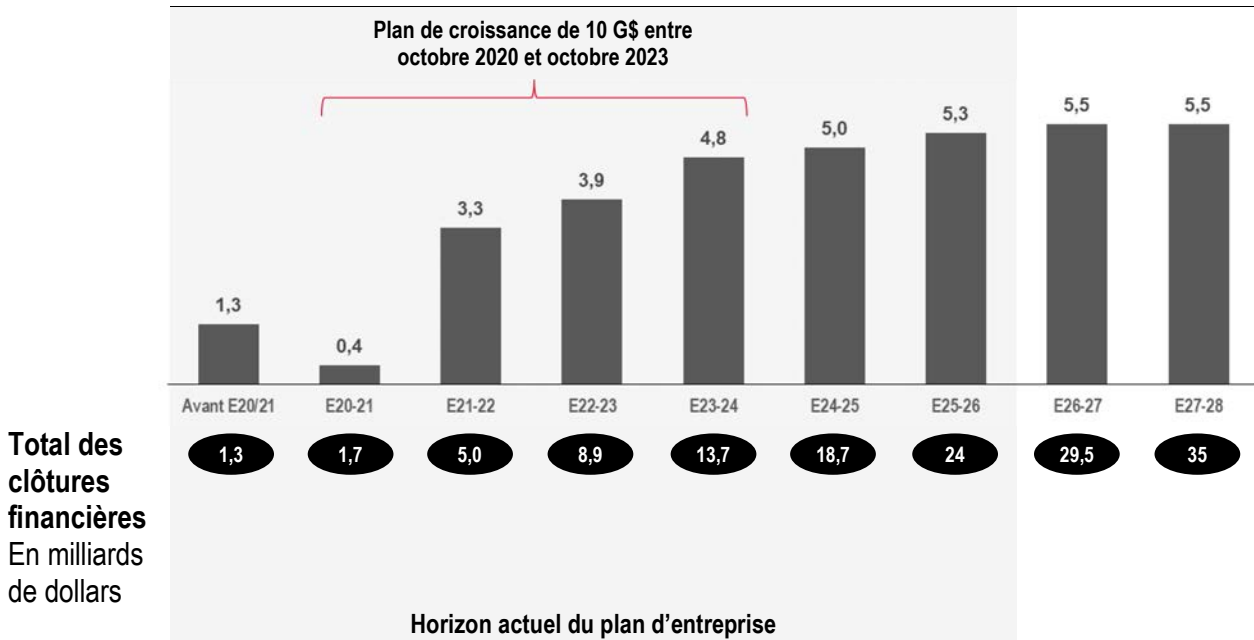
Clôtures financières

Au cours de l'exercice, la BIC a atteint la clôture financière pour 15 de ses engagements d'investissement. La clôture financière est une étape importante dans le processus d'investissement de la BIC. Atteindre la clôture financière signifie que toutes les revues diligentes nécessaires à un projet ont été effectuées, que des ententes ont été signées et que le financement de l'investissement de la BIC peut officiellement commencer. Au cours de 2021-2022, des clôtures financières ont eu lieu dans chacun des secteurs prioritaires de la BIC.

Depuis sa création, la BIC a réalisé des clôtures financières de projets de 4,9 milliards de dollars. Ce niveau d'investissement qui atteint la clôture financière est une preuve solide que la BIC respecte le rythme de clôtures financières cumulatives prévu dans le plan d'entreprise 2021-2022 et qu'elle est en voie d'investir 35 milliards de dollars d'ici 2027-2028.

Clôtures financières annuelles

En milliards de dollars



Progrès par rapport aux objectifs

Conformément à l'orientation prévue dans l'EPR, la BIC se concentre sur la réalisation d'engagements d'investissement dans ses cinq secteurs prioritaires. Afin de guider davantage l'affectation de 35 milliards de dollars en capital, la BIC a établi des cibles de déploiement de capital sur deux horizons temporels :

- **Objectifs sectoriels à long terme** : ces cibles de capital ont été établies pour chacun de nos cinq secteurs prioritaires par notre actionnaire comme un montant compris dans l'investissement global de 35 milliards de dollars devant être effectué par la BIC. La BIC compte tous les investissements dans chacun de ces cinq objectifs.
- **Horizon temporel du Plan de croissance** : ce sous-ensemble de cibles de capital de moindre envergure est propre aux initiatives identifiées dans le plan de croissance, qui a été annoncé en octobre 2020. Dans certains secteurs, une initiative ou un sous-secteur spécifique a été identifié comme cible des investissements du Plan de croissance.

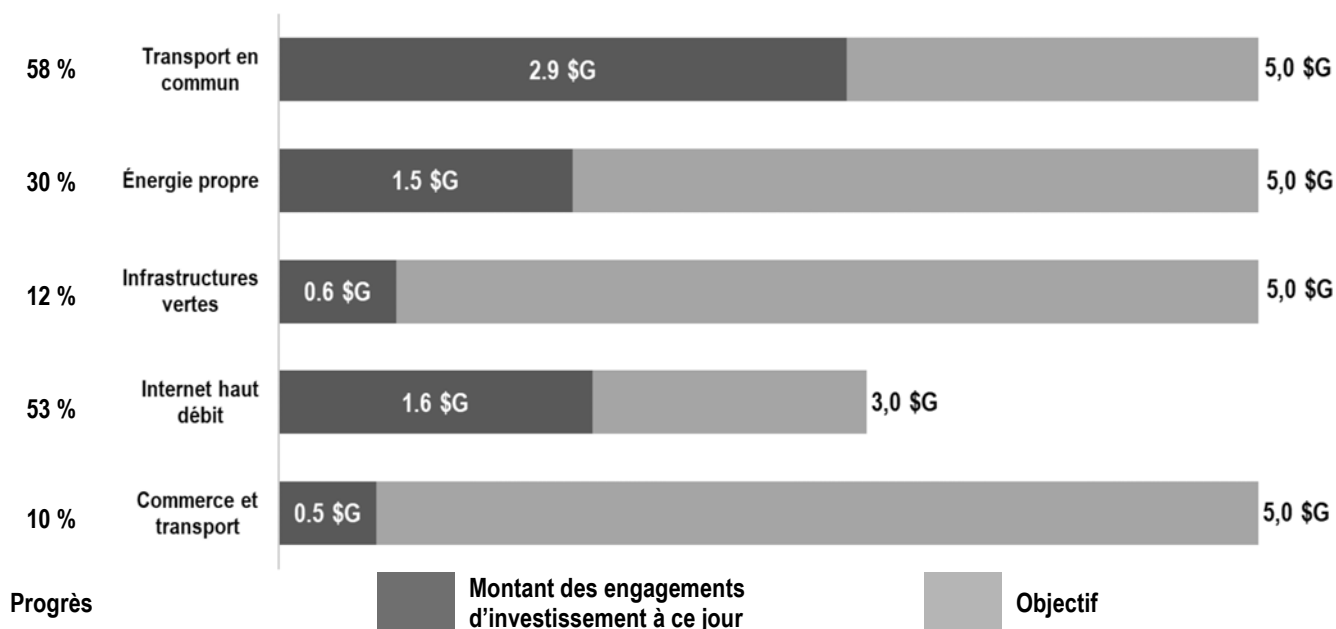
Transport en commun	Énergie propre	Infrastructures vertes	Internet haut débit	Commerce et transport
Objectif à long terme : 5 G\$	Objectif à long terme : 5 G\$	Objectif à long terme : 5 G\$	Objectif à long terme : 3 G\$	Objectif à long terme : 5 G\$
Le secteur inclut : autobus à zéro émission, SLR, SRB, traversiers, métros, trains de banlieue, développement axé sur le transport en commun	Le secteur inclut : production à zéro émission, petits réacteurs modulaires, énergies renouvelables, énergie de quartier, stockage, interconnexions, transmission	Le secteur inclut : rénovations énergétiques des bâtiments, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, captage, utilisation et stockage du carbone, carburants propres, hydrogène, bornes de recharge pour véhicules à zéro émission	Le secteur inclut : connectivité à l'Internet à haut débit de communautés non ou mal desservies	Le secteur inclut : infrastructure liée à l'agriculture, ports, fret, autoroutes, routes, ponts, tunnels, trains interrégionaux et de passagers
Plan de croissance : 1,5 G\$ pour les autobus à zéro émission	Plan de croissance : 2,5 G\$ pour l'énergie propre	Plan de croissance : 2 G\$ pour les rénovations énergétiques	Plan de croissance : 2 G\$ pour des projets à grande échelle d'Internet à haut débit	Plan de croissance : 1,5 G\$ pour des infrastructures liées à l'agriculture
Infrastructure autochtone				
1 milliard de dollars dans tous les secteurs prioritaires pour des projets en partenariat avec des peuples autochtones et au profit de ces derniers				
Accélération de projets				
500 M\$ pour des travaux préparatoires visant à raccourcir le cheminement critique menant à la construction				



Partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones, le secteur privé et des investisseurs institutionnels

En raison de l'ampleur des activités d'investissement au cours de la période 2021-2022, la BIC a réalisé des progrès notables en vue d'atteindre ses objectifs. À la fin de l'exercice, les progrès par rapport à nos objectifs à long terme se présentaient comme suit :

Progrès par rapport aux objectifs à long terme



Mettre en œuvre le Plan de croissance

Au début de l'année 2020, la vie des Canadiens et des Canadiennes a commencé à changer d'une façon qu'il nous était impossible d'imaginer. La pandémie de COVID-19, encore mal comprise, a perturbé et créé de l'incertitude dans toutes les facettes de notre vie.

Bien que les préoccupations en matière de santé et de sécurité aient eu préséance, avec le temps, nous avons reconnu que les mesures de confinement et de distanciation physique seraient plus longues que prévu et que les répercussions sur notre économie seraient importantes.

En octobre 2020, la BIC a dévoilé son Plan de croissance triennal de 10 milliards de dollars. Le Plan de croissance a été expressément conçu pour que la BIC fasse sa part dans la reprise après la pandémie, en accélérant les investissements dans les infrastructures pour soutenir l'emploi et l'économie, tout en maintenant le rythme des projets qui soutiendraient notre transition vers un avenir plus propre.

Le Plan de croissance comprenait des objectifs à court terme pour chaque secteur prioritaire et comprenait de nouveaux programmes d'investissement dans des AZE, des rénovations énergétiques de bâtiments et l'agriculture, où de petits projets pourraient être reproduits à l'échelle et produire des résultats significatifs.

Au niveau des projets, le Plan de croissance génère des résultats. Nous soutenons l'achat d'autobus plus propres à Ottawa, en Colombie-Britannique, au Québec et à Brampton, des travaux d'irrigation agricole en Alberta, des travaux de rénovations énergétiques de bâtiments partout au pays et un partenariat avec Algoma Steel pour considérablement réduire les émissions de GES dans les installations d'Algoma à Sault Ste. Marie.

La BIC a pris de nouveaux investissements de presque 6 milliards de dollars depuis le lancement du Plan de croissance, ce qui nous place à 7,2 milliards de dollars au total en engagements d'investissement, en avance pour atteindre notre total de 10 milliards de dollars. Bien que les progrès aient été plus rapides dans certains domaines que dans d'autres, nous nous réjouissons de notre impact et nous sommes fiers et fières de faire notre part pour aider les Canadiens et les Canadiennes à traverser cette période difficile.

Le Plan de croissance à l'œuvre

ÉNERGIE PROPRE
170 M\$ pour Oneida Energy Storage, la plus grande installation de ce type en Amérique du Nord

COMMERCE ET TRANSPORT
466 M\$ pour la plus importante expansion de l'irrigation agricole en Alberta permettant l'irrigation d'environ 200 000 acres supplémentaires

INFRASTRUCTURES VERTES
100 M\$ pour la SOFIAC en vue d'étendre ses solutions clé en main pour des rénovations énergétiques de grande envergure et permettre ainsi une réduction estimée de 20 000 tonnes d'émissions de GES par an

INTERNET HAUT DÉBIT
164 M\$ pour une meilleure connectivité rurale grâce à l'Internet haut débit au Manitoba permettant à jusqu'à 49 000 foyers de bénéficier d'une meilleure connexion

TRANSPORT EN COMMUN
1 G\$ pour un total de 1 300 autobus à zéro émission, notamment à Edmonton, Ottawa, Brampton et plus encore

INFRASTRUCTURE AUTOCHTONE
50 M\$ pour le projet ferroviaire Tshuetin pour relier les communautés autochtones et créer des perspectives économiques

Progrès par secteur

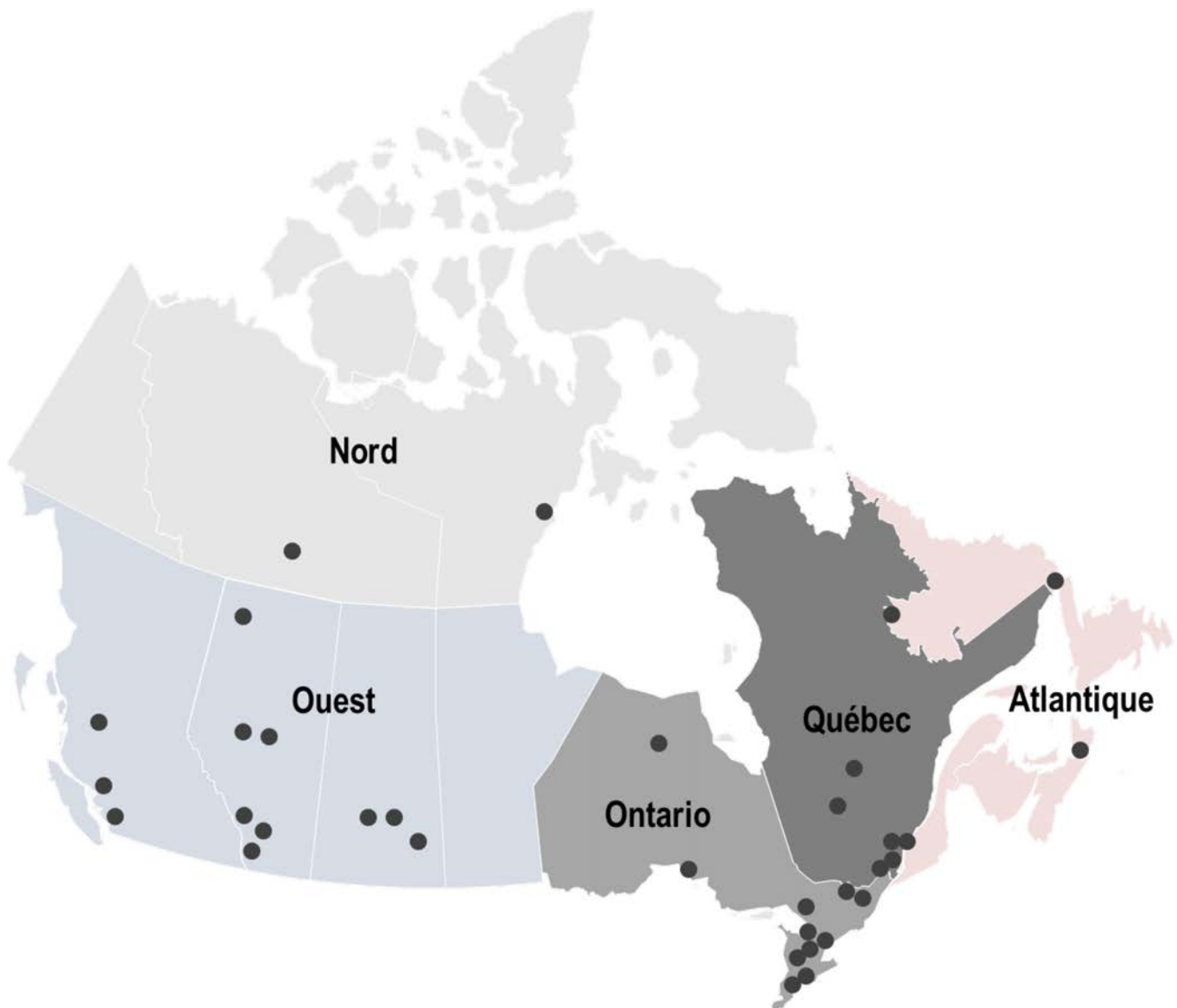
Le gouvernement a accordé à la BIC cinq secteurs prioritaires pour garantir des investissements qui procureront des avantages au public. À ce titre, la BIC suit et mesure également ses progrès en veillant à ce qu'au moins deux projets par secteur soient réalisés chaque année. En 2021-2022, la BIC a atteint ou dépassé cet objectif dans tous les secteurs, sauf un.

SECTEUR	EXERCICES PRÉCÉDENTS	2021-2022	TOTAL
Transport en commun	1	6	7
Énergie propre	0	1	1
Infrastructures vertes	0	4	4
Internet haut débit	0	2	2
Commerce et transport	1	2	3
Total	2	15	17

Équilibre régional

En tant que société d'État ayant un mandat national, la BIC cherche à atteindre un équilibre dans son portefeuille qui reflète l'étendue géographique et la diversité du Canada. Pour cette raison, nos objectifs d'entreprise comprennent également des cibles liées à la répartition de nos investissements, en fonction de la clôture financière. En 2021-2022, la BIC s'est fixé pour objectif de s'assurer qu'un nombre minimum de projets atteignent la clôture financière dans chaque région du pays d'ici 2025-2026.

Composition du portefeuille : Régions



Remarque : Les limites nord sont utilisées à titre indicative et demeurent à définir.

Investissements dans l'infrastructure autochtone

La BIC a pour objectif spécifique d'investir un milliard de dollars dans ses secteurs prioritaires, en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de ces derniers. Le déficit d'infrastructure dans les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits est considérable. Grâce à des investissements ciblés, la BIC peut aider à combler ce déficit, à faire progresser les résultats et à contribuer à la réconciliation.

Pour déterminer les progrès réalisés en vue de l'atteinte de cet objectif, la BIC suit le montant des investissements qu'elle effectue dans des projets qui procurent des avantages directs aux collectivités autochtones dans le cadre de l'IICA. À la fin de 2021-2022, la BIC avait pris des engagements d'investissement de plus de 100 millions de dollars en vue de l'atteinte de cet objectif, y compris des investissements clos de 50 millions de dollars. Les perspectives pour d'autres projets d'IICA sont excellentes – à la fin de l'exercice, il y avait 10 projets d'IICA supplémentaires au stade de la structuration des investissements, ce qui représente un potentiel d'investissement de plus de 284 millions de dollars.

Cela n'inclut pas les autres projets qui ne font pas partie du programme IICA et qui pourraient également être avantageux pour les Autochtones et les faire participer. Par exemple, Oneida Energy Storage est un projet d'environ 500 millions de dollars, dans lequel la BIC s'est engagée à investir 170 millions de dollars, aux côtés de ses partenaires NRStor et Six Nations of the Grand River Development Corporation. La BIC détermine la meilleure façon d'inclure une part de ces projets dans son objectif d'investir un milliard de dollars dans l'IICA.

Incidence fiscale des investissements de la BIC

La BIC est conçue pour être une institution assumant des risques. Dans ses secteurs prioritaires, la BIC fait des investissements assortis de conditions avantageuses. Ces investissements visent à résoudre un déficit de la structure financière du projet, soit en assumant les risques que les autres investisseurs ne peuvent pas assumer efficacement, soit en offrant des taux avantageux (c-à-d. des coûts en deçà des coûts d'emprunt du gouvernement du Canada) qui font que le modèle financier du projet est viable.

Bien que la BIC dispose d'un crédit législatif de 35 milliards de dollars pour faire des investissements, il est limité à un maximum de 15 milliards de dollars dans cette affectation qui peut être imputé au cadre financier du gouvernement. Les 15 milliards de dollars d'incidence fiscale permis donnent à la BIC la possibilité d'offrir des modalités de financement qui combleront les lacunes structurelles dans les structures des projets et qui catalyseront les projets qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. Cela lui donne la souplesse et la possibilité d'utiliser son capital pour innover, réduire les risques liés aux projets afin de les préparer au marché et être un investisseur patient ayant une incidence sur le marché.

L'incidence fiscale correspond au coût à long terme des investissements de la BIC au Canada, ce qui reflète le fait que nous effectuons des investissements qui donnent lieu à un remboursement du capital, et non à des subventions. L'incidence fiscale comprend le taux de rendement de la BIC par rapport au coût du capital du gouvernement, les pertes sur investissements et les charges d'exploitation de la BIC. La BIC s'assure que, dans le cadre de son examen des occasions d'investissement, elle évalue l'incidence fiscale de son investissement par rapport à ses avantages. Elle peut évaluer ce chiffre dans le contexte de sa portée pour passer en charges 15 milliards de dollars.

La BIC a établi une mesure prudente pour maintenir son utilisation des charges fiscales à 30 % du capital investi dans l'ensemble du portefeuille, ce qui permet de prévoir des éventualités de 15 milliards de dollars. Au fur et à mesure que le portefeuille croît et que de nouveaux sous-secteurs d'activité sont également ajoutés, la BIC entend utiliser davantage cette marge de manœuvre budgétaire selon notre capacité de prise de risques et produire une mesure de son utilisation des dépenses fiscales en termes de capital dépensé.

Capital privé et institutionnel

L'une des caractéristiques fondamentales de la BIC qui la rend unique est le rôle qu'elle joue pour attirer des capitaux privés et institutionnels. La BIC s'est fixé comme objectif d'atteindre un ratio de 1x du capital privé et institutionnel par rapport au capital de la BIC pour l'ensemble du portefeuille d'ici la fin de 2025-2026. Au 31 mars 2022, cette mesure, selon les clôtures financières, s'établissait à 1,2.

Qu'est-ce que le capital privé? Qu'est-ce que le capital institutionnel?

La Loi sur la BIC prévoit expressément l'investissement aux côtés d'investisseurs privés et institutionnels.

« La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada. »

Source : Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada

Pour attirer des capitaux privés et institutionnels, il faut investir davantage dans des projets d'infrastructure au moyen des fonds publics affectés à l'infrastructure dans le cadre des politiques et des budgets du gouvernement.

Dans chacun des investissements de la BIC, il existe une source de revenus qui signifie que la totalité du coût en capital n'a pas besoin d'être financée par une subvention gouvernementale. Cela permet de construire plus d'infrastructures en dépensant moins de fonds publics.

Investisseurs privés

Les investissements privés proviennent d'organismes qui ne sont pas contrôlés par les gouvernements au Canada et qui n'ont pas recours à des sources publiques de financement. Une autre caractéristique clé des partenaires privés de nos projets est qu'ils partageront les risques et les avantages du projet pour créer des incitations à l'amélioration du rendement.

L'investissement de la BIC dans l'Internet haut débit dans le Manitoba comprend des capitaux privés : DIF Capital est un investisseur privé qui a réuni son argent sur le marché privé.

Un autre exemple de ce que la BIC considère comme du capital privé provient des districts d'irrigation de l'Alberta. Alors que le gouvernement de l'Alberta a établi le cadre de ces districts dans la législation, les conseils des districts sont élus par les irrigants – c'est-à-dire les clients du district d'irrigation, et les districts sont contrôlés par leurs membres du secteur privé et fonctionnent avec les ressources mises en commun de leurs membres du secteur privé.

Investisseurs institutionnels

La Loi sur la BIC prévoyait des investissements de la part d'investisseurs institutionnels, tels que les grandes caisses de retraite du Canada, dont bon nombre possèdent des portefeuilles d'infrastructures importants.

Les régimes de retraite du Canada sont considérés par le marché comme des investisseurs institutionnels qui prennent des décisions sans lien de dépendance sur une base commerciale, en fonction des investissements seulement, comme c'est le cas pour un investisseur privé. Lorsqu'ils choisissent d'investir au Canada, ils le font par rapport à d'autres occasions d'investissement dans le monde. Le choix d'investir au Canada avec le remboursement des revenus du projet plutôt qu'ailleurs augmente la quantité d'infrastructures qui peuvent être réalisées au Canada.

La BIC a déjà fait des investissements notables avec des investisseurs institutionnels, dont CDPQ Infra dans le Réseau express métropolitain et le projet Énergie du district Enwave, qui appartient en partie au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Résultats d'impact

La croissance du portefeuille de la BIC est importante. Cependant, la raison pour laquelle la BIC investit est pour atteindre des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

La BIC est un investisseur d'impact. Les investissements d'impact se font dans le but d'avoir des impacts sociaux ou environnementaux positifs tout en générant un rendement financier. Pour la BIC, cela passe par :

- S'assurer que nos investissements procurent aux Canadiens et aux Canadiennes des avantages tangibles, comme la réduction des GES, l'augmentation du nombre d'utilisateur(s) du transport en commun, le transfert de foyers mal desservis connectés à l'Internet haut débit et l'investissement dans les collectivités autochtones.
- Tirer parti de notre capacité à offrir des conditions avantageuses dans l'examen de projets.
- Travailler sur un horizon à plus long terme, où nous avons plus de souplesse dans les structures de remboursement que les capitaux privés et institutionnels, par exemple grâce à des échéanciers de prélèvement souples, à des périodes de remboursement plus longues ou à des remboursements adaptés.

Grâce à notre participation en tant qu'investisseur d'impact patient, nous débloquons des investissements et pouvons combler des lacunes économiques qui, autrement, pourraient empêcher la réalisation d'un projet avantageux. Par conséquent, les collectivités bénéficient d'un air plus propre, de transports en commun plus fluides, d'une connexion à l'Internet haut débit, d'une prospérité économique accrue et d'une meilleure qualité de vie.

La BIC évalue ses résultats de différentes façons. Elles sont toutes intégrées à la fiche d'évaluation équilibrée reflétée dans notre plan d'entreprise. En évaluant de multiples résultats dans le contexte de nos priorités stratégiques, la BIC est en mesure d'évaluer son rendement de façon plus exhaustive.

La BIC évalue l'impact sur le public que ses investissements produisent avec la même rigueur que sa revue diligente des rendements financiers. Durant l'exercice 2021-2022, la BIC a mis en place une politique de gestion de l'impact sur le public, qui décrit son approche pour identifier, définir, mesurer et surveiller les résultats de l'impact sur le public, conformément à son cadre d'investissement.

À cet égard, la BIC a établi et fixé des objectifs pour cinq résultats d'impact sur le public.

- **Réduction des gaz à effet de serre** – La BIC mesure la réduction annuelle moyenne des GES, selon une norme liée aux attentes du projet. Les projets dans le secteur du transport en commun, de l'énergie propre et des infrastructures vertes de la BIC contribuent à ce résultat.
- **Achalandage quotidien** – La BIC mesure le nombre d'utilisateur(s) quotidien(ne)s des transports en commun pour les projets dans lesquels elle investit. Elle utilise cette mesure comme l'indicateur d'une vision à long terme des avantages économiques qui découlent de l'expansion des transports en commun. Les projets dans les secteurs du transport en commun, du commerce et transport de la BIC peuvent contribuer à cette mesure.
- **Foyers mal desservis connectés à l'Internet haut débit 50/10 Mbps** – La BIC mesure, conformément à la définition d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), le nombre de foyers mal desservis (ceux qui n'ont pas accès à l'Internet d'un minimum de 50/10 Mbps) qui sont connectés grâce à des projets dans lesquels elle a investi. Les projets d'Internet haut débit de la BIC contribuent à ce résultat.
- **Croissance économique par le commerce** – Mesurée par la valeur ajoutée graduelle créée par les projets agricoles dans lesquels la BIC investit, et par les volumes d'échanges supplémentaires soutenus par les projets dans lesquels la BIC investit. Les projets du secteur prioritaire Commerce et transport de la BIC contribuent à ce résultat.
- **Réponse au déficit en infrastructure des communautés autochtones** – Les projets de la BIC dans les communautés autochtones offrent des infrastructures indispensables en partenariat avec ces communautés et peuvent se trouver dans n'importe quel secteur prioritaire. En plus d'une évaluation qualitative des avantages, la BIC fait le suivi du nombre de communautés autochtones pour lesquelles ses investissements ont permis de combler un déficit d'infrastructure.

La durabilité et la BIC

En tant qu'investisseur d'impact, la BIC aspire à être un chef de file en matière de durabilité et de lutte contre les changements climatiques au Canada. Lorsque nous investissons dans la prochaine génération d'infrastructures pour les Canadiens et les Canadiennes, nous voulons nous assurer que nos efforts soutiennent des infrastructures durables, vertes et propres qui renforcent et connectent les collectivités.

À mesure que la BIC continuera d'élargir et d'accroître son portefeuille d'investissements, la durabilité sera au cœur de tout ce que nous faisons. En 2021-2022, nous avons poursuivi l'élaboration de notre approche liée au leadership en matière de développement durable et élaboré un cadre pour nos activités. Le cadre prévoit que la BIC concentrera ses efforts de trois façons :

1. En tant qu'institution financière et société d'État, la BIC s'efforcera d'être un chef de file reconnu en matière d'intégration de l'action climatique dans ses activités et ses politiques d'investissement, ses prises de décision et ses rapports;
2. L'impact repose sur nos résultats nets. Par conséquent, nous accordons la priorité à la prise en compte des résultats durables qui guideront nos décisions d'investissement et nous assurerons qu'une partie importante de notre portefeuille atteindra ce résultat. La BIC s'est fixé un objectif ambitieux d'investissement dans des projets qui permettront d'atteindre 10 Mt de réductions annuelles de gaz à effet de serre d'ici 2025-2026, et
3. En tant qu'employeur, la BIC s'est engagée à être une entreprise citoyenne de premier plan en ce qui concerne l'intégration de la durabilité dans ses activités quotidiennes.

Au cours de l'année écoulée, la BIC a concentré ses efforts sur la durabilité et sur l'établissement d'une base pour un leadership liée au climat amélioré au sein de l'organisation. Nous avons mis sur pied un groupe de travail sur le développement durable pour diriger et mobiliser tous les efforts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de la BIC. Cette initiative jouera un rôle clé pour maintenir le développement durable à l'avant-garde des objectifs et de la stratégie d'entreprise de la BIC, et pour accroître et développer les efforts en matière de développement durable.

L'information sur le développement durable fait partie intégrante de la transparence et du leadership en matière de climat. C'est pourquoi, en tant qu'investisseur d'impact, la BIC publiera un rapport spécial à l'automne 2022. Le rapport donnera un aperçu de nos progrès à ce jour, de nos initiatives futures et des points à améliorer en tant qu'organisation. Ce rapport assurera également une transparence complète de nos structures internes, de notre gouvernance et de nos mandats qui orientent nos investissements durables et nos résultats.

Le rapport comprendra également le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Ce rapport devient la référence absolue sur laquelle se basent les entités pour divulguer les occasions et les risques liés au climat associés à leurs activités, ainsi que les stratégies, la gouvernance et les mesures déployées pour prendre en compte les considérations climatiques. L'adoption du GIFCC permettra de mieux comprendre les considérations climatiques liées à l'activité de la BIC. Il s'aligne sur l'orientation donnée par le gouvernement fédéral dans son budget de 2021 pour que toutes les sociétés d'État dont l'actif est supérieur à un milliard de dollars commencent à produire des rapports pour le GIFCC d'ici l'année civile 2022.

À compter de l'exercice 2021-2022, la BIC a commencé à suivre son empreinte carbone opérationnelle afin d'assurer la transparence de ses activités internes et de partager son propre impact sur le carbone.

Comme il est indiqué dans le présent rapport, la BIC a établi des réductions de GES comme objectif d'entreprise et mesure de référence pour mesurer les résultats publics et la valeur de ses investissements. Nous avons établi des cibles mesurables pour les activités de nos secteurs et de nos sous-secteurs qui s'harmonisent avec les priorités du gouvernement en matière de climat et de réduction des émissions, comme les AZE et les projets d'énergie propre visant à soutenir un réseau carboneutre et des infrastructures vertes, y compris la décarbonisation des grands émetteurs.

En outre, par le biais de son cadre d'investissement, la BIC considérera explicitement la contribution potentielle d'un projet à la réduction des gaz à effet de serre comme son rendement potentiel. Elle intégrera ainsi les progrès climatiques directement dans ses décisions d'investissement. De cette façon, la BIC s'attend à contribuer fortement à la réduction des émissions et à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

Parallèlement à cette prise en compte de la réduction des GES dans sa prise de décision en matière d'investissement, l'équipe chargée de la gestion du risque de la BIC a lancé une initiative visant à mieux évaluer les risques physiques et de transition associés au climat dans l'examen de tous les investissements de la BIC. Cela permettra de s'assurer que la BIC tient pleinement compte des possibilités et des risques dans toutes ses décisions d'investissement.

De plus, en 2021-2022, la BIC a soutenu l'initiative du gouvernement fédéral en matière d'obligations vertes. Pour ce faire, elle a fourni des données et des renseignements pour aider au développement du programme et à l'identification d'investissements potentiels qui feront progresser son leadership dans cette importante initiative.

La BIC contribue également à l'effort du gouvernement fédéral pour aligner et normaliser les aspects de la déclaration des GES afin de mieux faire connaître les progrès par rapport aux objectifs 2030 et 2050.

Mises à jour et faits saillants liés aux investissements

La section suivante présente un récapitulatif des investissements annoncés par la BIC dans des projets par secteur prioritaire à la fin de 2021-2022. Elle ne contient pas de détails sur six autres projets pour lesquels la BIC a pris des engagements d'investissement, mais qui n'avaient pas encore été annoncés publiquement à la fin de l'exercice.

TRANSPORT EN COMMUN

Les investissements dans le transport en commun aident à relier les gens à leur collectivité, que ce soit pour travailler, pour voir leur famille, leurs amis ou pour participer à des activités récréatives et culturelles. Les investissements dans le transport en commun peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada, offrir aux citoyen(ne)s un navetage plus propre et plus rapide, soutenir la viabilité financière des fournisseurs de transport en commun et améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes, en particulier ceux et celles qui vivent dans les grandes villes.

La BIC cherche à investir dans d'importants projets de transport en commun qui peuvent générer des revenus et attirer des capitaux privés et institutionnels comme le Réseau express métropolitain (REM) à Montréal.

Dans le cadre de ses efforts dans ce domaine, la BIC administre également son initiative d'AZE dans le cadre du Plan de croissance. Les autobus diesel contribuent de façon importante aux émissions de gaz à effet de serre partout au Canada. Les AZE sont une façon d'améliorer le transport en commun et aussi de faire la transition vers des infrastructures à faibles émissions de carbone. Cette initiative, comprenant une combinaison d'autobus de transport en commun et d'autobus scolaires, contribue à l'objectif du gouvernement d'accélérer l'adoption de plus de 5 000 AZE.

Annoncés en 2021-2022

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Autobus Séguin	Clôture financière, Septembre 2021	15 M\$	Autobus Séguin
	En déploiement		Gouvernement du Québec

La BIC et Autobus Séguin, un exploitant d'autobus scolaires du Québec, ont conclu une entente pour que la BIC appuie l'achat de jusqu'à 131 AZE par Autobus Séguin pour un investissement pouvant atteindre 15 millions de dollars.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
AZE à Edmonton	Clôture financière, Août 2021, Prédéploiement	14,4 M\$	Ville d'Edmonton, Edmonton Transit Services

La BIC et la ville Edmonton ont conclu une entente qui prévoit le soutien de la BIC pour l'achat de 20 nouveaux AZE par Edmonton grâce à un engagement d'investissement de 14,4 millions de dollars. L'achat des nouveaux autobus enrichira le parc de 40 véhicules de transport en commun sans émission du service de transport en commun d'Edmonton et contribuera à la transition de la Ville vers un transport plus durable, une empreinte carbone réduite et un service de transport en commun de meilleure qualité.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
AZE à Brampton	Clôture financière, Mars 2022	400 M\$	Ville de Brampton
	Prédéploiement		Municipalité régionale de Peel

La BIC et la ville de Brampton, par le biais de la municipalité régionale de Peel, ont conclu une entente pour que la BIC appuie l'achat de jusqu'à 450 AZE par Brampton grâce à un engagement d'investissement pouvant atteindre 400 millions de dollars. L'électrification du transport en commun est une étape essentielle dans le plan de la Ville, qui vise à réduire de 80 % les GES générés à Brampton d'ici 2050. On estime que le déploiement de jusqu'à 450 AZE permettra d'économiser jusqu'à 115 tonnes de CO₂e par autobus et par an.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Autobus scolaires en C.-B.	Clôture financière, Juin 2021	30 M\$	Association of School Transportation Services of British Columbia
	Prédéploiement		Gouvernement de la Colombie-Britannique

La BIC et l'Association of School Transportation Services of British Columbia (ASTSBC) ont conclu une entente qui prévoit le soutien de la BIC pour l'achat de jusqu'à 280 nouveaux AZE par les membres de l'ASTSBC partout en Colombie-Britannique grâce à un engagement d'investissement de jusqu'à 30 millions de dollars.

Le financement de la BIC fonctionnera en conjonction avec le financement fourni par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faible émission de carbone de la B.-C. Tous les fonds seront mis à la disposition des membres de l'ASTSBC pour l'acquisition d'AZE.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Autobus scolaires à zéro émission au Québec	Clôture financière, Mars 2022	400 M\$	Fédération des transporteurs par autobus, Gouvernement du Québec
	Prédéploiement		

La BIC et la Fédération des transporteurs par autobus du Québec ont conclu une entente qui prévoit le soutien de la BIC pour l'achat de jusqu'à 3 500 AZE par les membres de la Fédération grâce à un investissement pouvant s'élever à 400 millions de dollars. Cet investissement important dans les véhicules à zéro émission permettra de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et renforce le leadership du Québec en matière de transport durable.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
AZE d'OC Transpo	Engagement d'investissement, Juin 2021	400 M\$	Ville d'Ottawa, OC Transpo
	Revue diligente finale en cours		

La BIC s'est engagée envers la ville d'Ottawa par l'entremise d'un protocole d'entente à appuyer l'achat par OC Transpo de jusqu'à 450 nouveaux autobus scolaires à zéro émission, avec un engagement d'investissement pouvant atteindre 400 millions de dollars. L'électrification des véhicules est une initiative clé qui contribue à l'atteinte de l'objectif de la ville d'Ottawa de réduire les émissions de GES des opérations de la Ville de 100 % d'ici 2040.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Station REM Aéroports de Montréal (ADM)	Clôture financière, Juillet 2021	300 M\$	Gouvernement du Québec Transports Canada, Aéroports de Montréal
	En construction		

La BIC a conclu la clôture financière de son engagement d'investissement de 300 millions de dollars dans une nouvelle station et une nouvelle connexion ferroviaire qui reliera l'aéroport international Montréal-Trudeau à la station de métro REM de 67 kilomètres de longueur, 26 stations, actuellement en construction dans le Grand Montréal.

Ce projet s'appuie sur l'engagement d'investissement précédent de la BIC de 1,28 milliard de dollars dans le REM. Une station REM entièrement accessible sera un bien public important. Elle permettra un service rapide et pratique à destination et en provenance de l'aéroport, quels que soient le trafic routier local et les conditions météorologiques.

Annoncés avant 2021-2022

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Réseau express métropolitain	Clôture financière, 2018	1,28 G\$	Gouvernement du Québec, CDPQ Infra
	En construction		

Le projet de 6,9 milliards de dollars du Réseau express métropolitain prévoit la construction d'un nouveau réseau de métro léger automatisé desservant la région du grand Montréal. La BIC continue de surveiller son investissement dans le projet qui comprendra 26 stations et s'étendra sur 67 kilomètres, ce qui doublera presque la longueur du réseau de métro actuel, qui est de 71 kilomètres. L'investissement de 1,28 milliard de dollars de la BIC prend la forme d'un prêt garanti de premier rang d'une durée de 15 ans, à un taux commençant à 1 % et augmentant à 3 % sur la durée du prêt.

L'initiative AZE de la BIC

La grande majorité des autobus de transport en commun et scolaires en service au Canada aujourd'hui sont alimentés au diesel et émettent beaucoup de GES. Ils contribuent à environ 25 % de toutes les émissions de GES que représente le secteur des transports.

Les exploitants d'autobus peuvent éliminer ces émissions de GES et aider le Canada à atteindre ses objectifs climatiques plus généraux en passant à des AZE. Toutefois, les AZE ont des coûts initiaux plus élevés que les autobus diesel et n'ont pas encore fait leurs preuves en matière de rendement et de coûts opérationnels, de sorte que les exploitants d'autobus sont réticents à faire la transition au rythme nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques du Canada.

Dans le cadre du Plan de croissance, la BIC a créé son initiative AZE pour surmonter ces obstacles et accélérer la transition vers les AZE. Nous proposons une solution de financement innovante qui cible l'écart de coût en capital entre les autobus diesel et les AZE et prend des risques sur le rendement opérationnel de ces AZE car les économies de coûts attendues ne sont toujours pas prouvées.

À ce jour, la BIC a pris des engagements d'investissement qui permettront l'achat de plus de 4 300 AZE.

ÉNERGIE PROPRE

L'avancement de l'énergie propre est essentiel pour atteindre les objectifs d'action climatique 2030 et 2050 du Canada et contribuer à un avenir énergétique plus durable. De nouveaux investissements sont nécessaires pour stimuler la production, la distribution et le stockage d'énergie propre. L'activité de la BIC dans le secteur de l'énergie propre se concentre sur les projets qui peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'électricité. Par l'entremise de son secteur de l'énergie propre, la BIC cherche à combler les lacunes dans la structure du capital de projets, comme les interconnexions interprovinciales, les énergies renouvelables, les réseaux énergétiques de quartier, le stockage d'électricité, et plus encore.

Le gouvernement du Canada a publié un plan d'action sur les petits réacteurs modulaires (PRM), reconnaissant que « Les PRM sont une technologie émergente et prometteuse qui pourrait débloquer un éventail d'avantages : économiques, géopolitiques, sociaux et environnementaux. » Conformément à la feuille de route du Canada sur les petits réacteurs modulaires et au plan Un environnement sain et une économie saine, en 2021-2022, la BIC a commencé à explorer les possibilités d'investir dans les petits réacteurs modulaires comme outil de décarbonisation des réseaux électriques. Le BIC travaille en étroite collaboration avec Ressources naturelles Canada (RNC) et d'autres ministères fédéraux pour assurer la coordination et l'harmonisation de toute activité potentielle dans ce domaine.

Annoncés en 2021-2022

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Énergie de quartier Enwave	Clôture financière, Septembre 2021 En construction	600 M\$	Enwave Energy Corporation, Retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, IFM

La BIC et Enwave Energy Corporation (Enwave) ont atteint la clôture financière pour une entente à long terme évaluée à 1,4 milliard de dollars pour accélérer la progression des projets d'énergie de quartier dans les villes de Toronto et de Mississauga.

Enwave fournit actuellement des services d'énergie de quartier aux établissements de soins de santé, aux bâtiments gouvernementaux et universitaires, et aux tours commerciales et résidentielles, dans le centre-ville de Toronto. La BIC s'est engagée à investir 600 millions de dollars dans des projets permettant à Enwave d'accélérer et d'étendre la mise en place de ses systèmes d'énergie de quartier.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Raccordement électrique sous le lac Érié	Engagement d'investissement, Janvier 2021	655 M\$	Gouvernement de l'Ontario, ITC Holdings Corp., Fortis
	Revue diligente finale en cours		

La connexion au courant continu à haute tension de 1 000 mégawatts contribuera à réduire les coûts de l'électricité pour les client(e)s de l'Ontario et à améliorer la fiabilité et la sécurité du réseau énergétique de la province. Grâce au développement de ce projet, l'Ontario obtiendra un accès direct au plus grand marché d'électricité en Amérique du Nord. Le projet aidera l'Ontario à optimiser son infrastructure actuelle et à éviter les coûts associés aux réductions et aux interruptions de la production courante. Le projet limitera également la construction de nouvelles centrales électriques et tirera parti des lignes de transmission existantes pour répondre à la demande d'électricité dans l'ensemble du réseau.

La BIC et ITC Investment Holdings ont (ITC) signé une entente de principe pour investir 1,7 milliard de dollars dans le projet de raccordement électrique sous le lac Érié. Selon les modalités de l'entente, la BIC s'est engagée à investir jusqu'à 655 millions de dollars ou jusqu'à 40 % du coût du projet. ITC, une filiale de Fortis Inc., et des prêteurs du secteur privé investiront jusqu'à 1,1 milliard de dollars, le solde du coût en capital du projet.

Il est à noter que ce projet a été annoncé au début de 2021-2022, à la suite d'un engagement d'investissement pris en 2020-2021.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Oneida	Engagement d'investissement, Mars 2021	170 M\$	NRStor Inc. et Six Nations of the Grand River Development Corporation
	Revue diligente finale en cours		

Le projet Oneida Energy Storage, dans le sud-ouest de l'Ontario, puisera et stockera la charge de base excédentaire existante et l'énergie renouvelable pendant les périodes de pointe. Une énergie propre et fiable sera libérée dans le réseau de l'Ontario lorsque la demande d'énergie est à son maximum, ce qui réduira les émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'installation aidera à optimiser le secteur de l'électricité de l'Ontario en fournissant d'importants services d'équilibrage du réseau et en minimisant la réduction des énergies renouvelables.

La BIC s'est engagée à investir jusqu'à 170 millions de dollars dans ce projet d'un demi-milliard de dollars. Selon les modalités de l'entente de principe sur l'investissement, Oneida Energy Storage LP, en collaboration avec des prêteurs du secteur privé, financera le solde du coût en capital du projet.

Le projet aidera l'Ontario à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui revient à retirer 40 000 voitures de la route chaque année. Cela permettra également à l'Ontario de mieux gérer la demande d'électricité en période de pointe et de répondre aux futurs besoins de fiabilité d'une manière plus durable.

Il est à noter que ce projet a été annoncé au début de 2021-2022, à la suite d'un engagement d'investissement pris en 2020-2021.

INFRASTRUCTURES VERTES

Les projets d'infrastructures vertes soutiennent la transition du Canada vers une croissance économique propre dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, le traitement de l'eau et des eaux usées, et la transition vers un avenir sobre en carbone. Cela comprend les initiatives de rénovations énergétiques de bâtiments commerciaux et publics de la BIC qui visent à mettre à profit des investissements privés et institutionnels pour accélérer la décarbonisation des bâtiments du Canada, une importante source d'émissions.

Également dans le secteur des infrastructures vertes, des efforts émergents tels que la capture, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), l'hydrogène et les carburants propres, qui ont été identifiés comme essentiels pour soutenir les objectifs climatiques du Canada. Ces efforts sont particulièrement importants dans les secteurs qui peuvent être difficiles à décarboniser, comme l'industrie lourde et le transport de marchandises, qui représentent plus de 140 Mt d'émissions de CO₂e au Canada 2020.

En 2021-2022, la BIC a commencé à explorer ces possibilités, à discuter avec d'autres ministères fédéraux et des partenaires provinciaux, et à rencontrer les promoteurs pour discuter d'un éventail d'occasions d'investissement afin de bien comprendre leur potentiel et d'éclairer la planification de la BIC. La BIC s'est engagée avec le Fonds pour l'innovation stratégique de l'ISDE, et en particulier le fonds d'accélération de la carboneutralité, afin d'identifier les moyens de tirer parti des ressources de chacun pour accroître l'impact.

Reconnaissant l'importance de ce sous-secteur dans l'Ouest canadien, la BIC a ouvert un bureau à Calgary et a embauché un directeur général des investissements pour diriger nos efforts dans ce domaine.

Annoncés en 2021-2022

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Rénovations énergétiques du Toronto Western Hospital	Clôture financière, Septembre 2021 En construction	19,3 M\$	Vancity Community Investment Bank, Noventa Energy Partners, Enbridge Gas, Environnement et Changement climatique Canada, University Health Network (UHN)

La BIC a atteint la clôture financière du plus grand projet de transfert d'énergie des eaux usées brute au monde au Toronto Western Hospital membre du Réseau universitaire du santé. La société d'énergie renouvelable Noventa Energy Partners (Noventa) a travaillé avec le Réseau universitaire de santé, au côté d'Enbridge Gas, pour développer ce projet de 42,9 millions de dollars qui fournira environ 90 pour cent des besoins en chauffage et en refroidissement de l'hôpital. Selon les modalités de l'accord, la BIC s'est engagée à investir jusqu'à 19,3 millions de dollars en créances de rang inférieur et Vancity Community Investment Bank investira 15,3 millions de dollars en créances de premier rang.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Rénovations énergétiques d'Algoma Steel	Clôture financière, Novembre 2021 En construction	220 M\$	Algoma Steel Inc. (Algoma), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (Fonds canadien sur l'infrastructure Canada stratégique)

Algoma électrifie son processus d'élaboration de l'acier en installant des fours à arc électrique (EAF) afin d'améliorer la gamme de produits et de réduire les coûts de production. La BIC s'est engagée à investir 220

millions de dollars dans le projet. Le processus qui fonctionnera à l'électricité devrait permettre de réduire les émissions de GES de plus de trois millions de tonnes métriques par an d'ici 2030, contribuant ainsi de manière significative à la réalisation des objectifs climatiques du Canada.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Rénovations énergétiques de Dream	Clôture financière, Mars 2022	136,6 M\$	Dream Unlimited
	Préconstruction		

La BIC s'est engagée à investir jusqu'à 136,6 millions de dollars pour financer les rénovations énergétiques par le Dream Group of Companies de 19 bâtiments en Ontario et en Saskatchewan construits entre 1875 et 1992. Dream commencera la décarbonisation et la modernisation de chaque bâtiment en 2022. Une fois les rénovations terminées, les bâtiments offriront des milieux de travail plus écologiques et résilients.

Le plan de rénovations énergétiques de Dream est axé sur la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique : mise à niveau mécanique et électrique, nouvelles fenêtres et toitures, bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les toits.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Johnson Controls	Engagement d'investissement, Mars 2022	100 M\$	Johnson Controls Inc.
	Revue diligente finale en cours		

La BIC a fait un engagement d'investissement de jusqu'à 100 millions de dollars dans Johnson Controls Inc. (JCI), qui agira à titre d'agrégateur de projets de rénovations partout au Canada. JCI fournira une solution clé en main aux propriétaires d'immeubles pour assurer le développement, la construction, la mise en service, la surveillance et la vérification des rénovations énergétiques. Les propriétaires de bâtiment auront accès à des ressources techniques et financières de JCI pour développer et mettre en œuvre des rénovations énergétiques. Celles-ci optimiseront le rendement énergétique et réduiront l'empreinte carbone de leurs propriétés sans nécessiter d'investissement en amont ou de ressources internes.

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
SOFIAC	Clôture financière, Septembre 2021	100 M\$	SOFIAC, Fondation, Econoler et Fiera Dette Privée
	Préconstruction		

En septembre 2021, la BIC et ses partenaires ont atteint la clôture financière. En vertu des modalités du financement, la BIC s'est engagée à investir jusqu'à 100 millions de dollars pour permettre à la SOFIAC d'étendre sa solution clé en main pour les rénovations énergétiques à grande échelle aux propriétaires de bâtiments du Québec. L'objectif de réduction des coûts énergétiques varie de 25 % à 40 % par projet. Cela devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre d'un total de 30 à 50 %.

Rénovations énergétiques de bâtiments commerciaux et publics

Le secteur canadien du bâtiment est historiquement une source importante des émissions de GES du pays, en grande partie à cause de la forte consommation énergétique des bâtiments. La consommation élevée d'énergie est liée à l'entretien différé des toits et des fenêtres, mais surtout à de l'équipement inefficace comme les systèmes de chauffage, de refroidissement et de distribution d'air.

Les rénovations, qui comprennent à la fois les rénovations de bâtiments et les rénovations industrielles, contribuent à l'action climatique en permettant la réduction des gaz à effet de serre. Les rénovations énergétiques de bâtiments permettent d'économiser de l'argent, de revitaliser notre parc immobilier et d'améliorer le confort général des bâtiments. Les rénovations industrielles, quant à elle, peuvent aider à soutenir les entreprises polluantes dans leurs processus de transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La BIC a deux initiatives qui visent à accélérer les investissements dans ce domaine important.

- L'initiative de rénovations énergétiques publiques offre du financement pour les projets de rénovations énergétiques sur des portefeuilles d'infrastructures détenus et/ou gérés par le secteur public. Nos équipes d'expert(e)s travaillent avec le secteur public pour examiner leurs portefeuilles d'actifs de façon globale afin de concevoir des groupes de projets de rénovations énergétiques.
- L'Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments commerciaux offre du financement pour les rénovations visant la décarbonisation des bâtiments commerciaux, des bâtiments industriels et des immeubles résidentiels à logements multiples de propriété privée au Canada. L'initiative vise à stimuler l'emploi au Canada et à renforcer l'économie grâce à de nouveaux investissements dans l'infrastructure.

La BIC mesure sa contribution à ces résultats en évaluant la réduction des GES qui résulte des projets dans lesquels elle investit en vue d'atteindre son objectif dans notre portefeuille.

INTERNET HAUT DÉBIT

L'Internet haut débit est largement reconnu comme une infrastructure essentielle au succès de nos collectivités et de notre économie, tout comme les infrastructures traditionnelles comme les routes, le transport en commun et l'énergie. L'expérience récente avec la pandémie et notre dépendance à la connectivité Internet n'a fait que rendre cela plus clair.

Les investissements de la BIC dans l'Internet haut débit visent à connecter les foyers à une norme minimale d'Internet haut débit de 50/10 Mbps. Ils reflètent les priorités croissantes des promoteurs de projets qui souhaitent fournir un haut débit à plus haute vitesse où cela est rentable afin d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes une connectivité numérique complète, comme déterminé par le Fonds pour la large bande universelle de l'ISED ou les promoteurs de projets provinciaux.

Annoncés en 2021-2022

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Internet haut débit dans les régions rurales de l'Ontario	Multiplés regroupements à des étapes différentes de la revue diligente finale à la clôture financière	1,3 G\$	Innovation, Sciences et Développement économique Canada (Fonds pour la large bande universelle)

En raison de la faible densité de population et du manque actuel d'infrastructure d'Internet haut débit dans les régions rurales de l'Ontario, le coût de connexion par foyer est très élevé. La BIC a conclu un engagement

d'investissement qui procurera de faibles taux de financement et permettront à la connectivité à l'Internet haut débit de prendre de l'expansion plus rapidement et à moindre coût. Les collectivités qui bénéficieront de la nouvelle connectivité haut débit seront annoncées au fur et à mesure que des accords d'investissement seront finalisés.

Annoncés avant 2021-2022

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Internet haut débit dans le Manitoba	Clôture financière, Août 2021	164 M\$	Valley Fiber Limited, DIF Capital Partners
	En construction		

La BIC a atteint la clôture financière et s'est engagée à investir 164 millions de dollars dans le projet d'environ 328 millions de dollars. DIF Capital, le partenaire du secteur privé investira un moment similaire. Valley Fiber sera responsable de tous les aspects de la construction, de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance du nouveau service Internet à haut débit.

Cela permet d'accélérer la connexion aux services Internet actuels qui utilisent le téléphone à ligne de cuivre classique et un accès sans fil. Le projet comprendra une infrastructure du dernier kilomètre avec des câbles de fibre et des équipements de réseau souterrains. Pour la première fois, le service offrira un Internet haut débit allant jusqu'à un gigabit par seconde. Cela améliorera les services de télécommunications pour les particuliers(ères) et les entreprises ainsi que la prestation des services publics.

COMMERCE ET TRANSPORT

Les projets d'infrastructure de commerce et transport contribuent à l'établissement de corridors plus solides et efficaces vers les marchés locaux et internationaux, ainsi qu'à l'expansion et à la compétitivité des entreprises canadiennes.

Les projets de commerce et transport offrent un large éventail de résultats : ils permettent de mieux relier les Canadiens et les Canadiennes aux endroits où ils doivent se rendre, facilitent la circulation des marchandises pour favoriser le commerce et font croître notre secteur agricole.

Annoncés en 2021-2022

	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
Ligne ferroviaire Tshuetin	Clôture financière, Septembre 2021	50 M\$	Transports Canada, la Société du Plan Nord, Transport ferroviaire Tshuetin Inc., Tshuetin LP
	En construction		

Transport ferroviaire Tshuetin Inc. est le premier chemin de fer détenu par des Autochtones au Canada et il est un lien vital pour les communautés du Nord qu'il dessert. Il est le seul lien facilement accessible reliant Schefferville, au Québec, et trois Premières Nations, soit la Nation innue Takuaihan Uashat Mak Mani-utenam, la Nation innue Matimekush-Lac John et la Nation naskapie de Kawawachikamach. Il contribue à la croissance économique des communautés du nord-est du Québec et de l'ouest du Labrador.

L'investissement de la BIC, son premier dans le cadre de l'IICA, s'élève à 50 millions de dollars sous forme d'un prêt à long terme totalement remboursable. Il permettra de mieux répondre aux besoins des communautés

autochtones le long de la route en augmentant la mobilité, l'efficacité, la sécurité ainsi que le confort. Il améliorera également la capacité et l'efficacité des services de fret, créant ainsi de nouvelles occasions économiques et d'emploi. La modernisation des trains, plus modernes et à faible consommation de carburant, contribuera également à réduire les émissions de gaz à effet de serre le long du corridor.

Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
	Clôture financière, Mars 2022	15,4 M\$	Kahkewistahaw Economic Management Corporation, Services aux Autochtones
	En construction		

La BIC a atteint la clôture financière pour un prêt s'élevant à 15,4 millions de dollars à Kahkewistahaw Business Landing Limited Partnership, entièrement détenue par la Première Nation de Kahkewistahaw (PNK). L'investissement de la BIC accélérera le projet de réserve urbaine de l'infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw. La Banque des Premières Nations du Canada et Services aux Autochtones Canada ont également contribué au projet.

L'engagement d'investissement de la BIC sera utilisé pour la construction d'infrastructures habilitantes comme les travaux routiers, les services publics et la connectivité à l'Internet haut débit. L'infrastructure habilitante permettra à la Première Nation de Kahkewistahaw de construire un lieu de rassemblement polyvalent qui abritera un centre médical offrant des services sociaux adaptés aux cultures, des espaces commerciaux et de bureau, un centre de conférence, un hôtel et le siège de la Fédération des nations autochtones souveraines.

Annoncés avant 2021-2022

Irrigation en Alberta	STATUT	PARTICIPATION DE LA BIC	PARTENAIRES
	Clôture financière, Décembre 2020	466 M\$	Gouvernement de l'Alberta, 10 districts d'irrigation
	En construction		

La modernisation des infrastructures d'irrigation peut accroître la production de cultures primaires, la capacité de stockage de l'eau et la sécurité, tout en aidant à atténuer les répercussions des changements climatiques. Le projet soutiendra également les entreprises de transformation alimentaire à long terme.

Ce projet appuie l'acheminement efficace de l'eau, accroît les possibilités d'irrigation et réduit les pertes en eau. Dans une seconde phase, le projet vise à améliorer la sécurité et l'approvisionnement en eau dans le bassin de la rivière Saskatchewan Sud et de permettre un début plus hâtif de la saison d'irrigation.

En 2021-2022, la BIC a augmenté son engagement d'investissement dans le projet de 58,8 millions de dollars, portant son engagement d'investissement total à 466 millions de dollars et, avec ses partenaires, la valeur globale du projet s'élève à 933 millions de dollars.

Investissements dans l'infrastructure autochtone

Les communautés autochtones partout au Canada font face à un important déficit d'infrastructure. La BIC collabore avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre de projets visant à améliorer le rendement économique des communautés autochtones. De nombreuses communautés autochtones ont manifesté leur intérêt à travailler avec la BIC pour faire avancer les projets d'infrastructures sur leurs territoires traditionnels et dans leurs collectivités.

Le mandat de la BIC comprend spécifiquement des projets en partenariat avec les peuples autochtones, et au profit de ces derniers. À l'appui d'engagements gouvernementaux plus importants, la BIC a établi une cible d'un milliard de dollars pour les projets d'infrastructure autochtone dans l'ensemble de ses secteurs prioritaires, conformément à l'Énoncé des priorités et des responsabilités.

Les efforts de la BIC montrent déjà des progrès. Un bon exemple en est le parc de batteries d'Oneida qui, une fois construit, sera une installation lithium-ion de 250 MW/1 000 MWh et l'un des plus grands projets de stockage de batteries au monde. Ce projet est dirigé par NRStor, une entreprise qui met au point des projets de stockage d'énergie fiable qui réduisent les impacts environnementaux, et la Six Nations of the Grand River Development Corporation (SNGRDC). Il intégrera une participation autochtone importante par le biais du partenariat en capital de la SNGRDC avec NRStor.

La BIC soutient également l'infrastructure autochtone en fournissant des services-conseils pour des projets comme la liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq. Le projet proposé implique la construction d'une nouvelle ligne de transport de 150 mégawatts sur une distance de 1 200 kilomètres optiques avec câblage par fibre optique du Manitoba au Nunavut. Il permettra d'obtenir de l'hydroélectricité renouvelable, durable et fiable afin de moderniser les systèmes d'électricité et de réduire éventuellement la dépendance à la production d'électricité au diesel tout en soutenant l'intérêt économique des peuples autochtones dans les collectivités éloignées. La BIC effectue des analyses, examine les coûts et les revenus estimatifs du projet, explore les options de financement et évalue les avantages environnementaux, sociaux et économiques.

Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones

Il est important de reconnaître que les problèmes d'infrastructure dans de nombreuses communautés autochtones diffèrent de ceux qui existent ailleurs au Canada. Les communautés autochtones sont souvent plus petites et plus éloignées. Pour faire face à cet enjeu, en mars 2021, la BIC a lancé l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) conçue pour répondre au besoin important d'infrastructures à moindre coût mais vitales dans les collectivités. Pour ce faire, le programme doit fournir un financement qui contribue à combler les écarts économiques auxquels sont confrontés les petits projets.

L'IICA adopte la même approche d'investissement disciplinée adaptée aux besoins et aux défis uniques auxquels sont confrontés les projets d'infrastructure dans les communautés autochtones. Cela inclut les projets à plus petite échelle et les obstacles accrus aux marchés des capitaux. Tous les projets IICA doivent être dans l'un des secteurs prioritaires de la BIC. Ils doivent fournir un avantage direct à une communauté autochtone et représenter un investissement d'au moins 5 millions de dollars et d'au plus 100 millions de dollars. Voici quelques exemples de projets en cours de développement dans le cadre de l'IICA :

- **Projet ferroviaire Tshuetin** : Transport ferroviaire de Tshuetin Inc. est le premier chemin de fer détenu par des Autochtones au Canada. L'engagement d'investissement de la BIC permettra de mieux répondre aux besoins des communautés autochtones le long de la route du Québec au Labrador en augmentant la mobilité, l'efficacité, la sécurité et le confort. Il améliorera la capacité et l'efficacité des services de fret, créant ainsi de nouvelles occasions économiques et professionnelles.
- **Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahaw** : La Première Nation de Kahkewistahaw développe un projet de réserve urbaine à Saskatoon, en Saskatchewan. Le projet comprendra un centre médical, des unités commerciales, un centre d'affaires, un hôtel et un centre de conférences, des entrepôts industriels et le siège social de l'organisation politique provinciale des Premières Nations de la Saskatchewan, la Fédération des nations autochtones souveraines. L'engagement d'investissement de la BIC sera utilisé pour la construction d'infrastructures habilitantes comme les travaux routiers, les services publics et la connectivité à l'Internet haut débit.

À ce jour, la BIC, par l'entremise de l'IICA, a pris des engagements d'investissement qui profiteront à 29 communautés. Comme chaque projet est également un projet dans l'un des secteurs prioritaires de la BIC, les résultats de ces projets contribuent également à l'atteinte d'objectifs dans des domaines comme la réduction des GES, les foyers desservis par les services d'Internet haut débit et autres.

Cette collaboration est une occasion importante. La BIC a élargi son équipe des services-conseils et des investissements afin d'acquérir l'expertise nécessaire pour faire avancer les partenariats avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Elle investit ainsi dans des projets d'infrastructures qui sont essentiels et qui respectent la vocation et les fonctions de la BIC.

Perspectives d'investissement

Selon les prévisions de la BIC, des occasions continues d'investir dans des projets au rythme de l'affectation des capitaux devraient se présenter pour atteindre 35 milliards de dollars en clôtures financières d'ici 2027-2028.

Plusieurs facteurs étayent cette perspective :

- Les efforts soutenus de la BIC visant à nouer des liens avec des partenaires et à repérer des occasions d'investissement ont donné lieu à un solide bassin de projets qui en sont à diverses étapes de notre processus d'investissement. Bien que toutes les occasions ne donneront pas de résultats, la quantité et la qualité globales du bassin indiquent qu'à moins d'événements externes importants, les investissements futurs devraient se poursuivre à un rythme semblable ou supérieur à celui qui a été atteint en 2021-2022.
- Le Canada continue d'être confronté à un déficit en matière d'infrastructure qui dépasse la capacité des gouvernements de s'y attaquer. Les possibilités d'attirer des capitaux privés doivent faire partie d'un éventail plus large d'approches pour combler l'écart.
- Le Canada s'est fixé des objectifs ambitieux pour atteindre des réductions d'émissions de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et de carboneutralité d'ici 2050. Cela contribue à stimuler une forte demande de nouvelles infrastructures dans des domaines tels que le transport en commun, l'énergie propre et les infrastructures vertes qui peuvent entraîner une réduction des émissions.
- Le gouvernement du Canada a cerné de nouveaux secteurs d'activité pour les investissements de la BIC, notamment le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'hydrogène, les combustibles propres, les petits réacteurs modulaires et l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des véhicules à zéro émission.
- Après sa phase initiale de démarrage, la BIC s'est taillé une place de choix auprès des gouvernements et des investisseurs canadiens. La croissance des engagements d'investissement et les clôtures financières en 2021-2022 permettront de mieux faire connaître la BIC et de mettre en évidence les résultats positifs que peut générer son travail.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des projets qui en sont à l'étape ultérieure de notre processus d'investissement et qui englobent des projets qui vont de la structuration des investissements à la revue diligente finale et à la clôture. Ensemble, ils fournissent des perspectives quant au nombre de projets dans lesquels la BIC prévoit investir et à la valeur de son investissement ou de son investissement éventuel. Le graphique date du 31 mars 2022. Les projets de l'étape 3 sont un indicateur de premier plan des engagements d'investissement à court terme et totalisent près de 10 milliards de dollars en capitaux potentiels à déployer par la BIC, une perspective qui dépasse les investissements effectués en 2021-2022.

Secteur	Étape 5 : Surveillance du financement suivi et sortie		Étape 4 : Négociations finales et clôture		Étape 3 : Structuration et engagement d'investissement		Total (Étape 3 à 5)	
	#	Valeur	#	Valeur	#	Valeur	#	Valeur
	<i>Investissements pour lesquels la BIC a signé un accord d'investissement et atteint une clôture financière avec le partenaire du projet</i>		<i>Investissements pour lesquels la BIC a exécuté une feuille de modalités avec le partenaire du projet et en est aux dernières étapes de la revue diligente et de la clôture</i>		<i>Investissements pour lesquels la BIC a évalué l'occasion, a déterminé qu'elle respecterait probablement ses critères d'investissement et est en négociation pour une feuille de modalités. Ces investissements n'atteindront pas tous l'étape 5.</i>			
Transport en commun	7	2,4 G\$	2	0,5 G\$	2	0,9 G\$	11	3,8 G\$
Énergie propre	1	0,6 G\$	3	0,9 G\$	16	7,2 G\$	20	8,7 G\$
Infrastructures vertes	4	0,5 G\$	2	0,2 G\$	7	0,3 G\$	13	1,0 G\$
Internet haut débit	2	0,8 G\$	4	0,8 G\$	8	0,8 G\$	14	2,4 G\$
Commerce et transport	3	0,5 G\$	0	0,0 G\$	7	0,7 G\$	10	1,2 G\$
Total	17	4,9 G\$	11	2,4 G\$	40	9,9 G\$	70	17,1 G\$

*Les nombres peuvent varier parce qu'ils ont été arrondis.

Nouveaux domaines d'intérêt de la BIC

Le 7 avril 2022, le gouvernement fédéral a publié le « Budget 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable. »

Le budget a été significatif pour la BIC, signalant un nouveau rôle élargi pour investir dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le budget présentait cinq nouveaux axes d'intervention, qui seront tous mis en œuvre dans les secteurs prioritaires actuels de la BIC :

Petits réacteurs modulaires

- Les PRM offrent des possibilités de débloquer d'autres moyens de décarboniser les réseaux électriques et peuvent être une option tant dans les collectivités éloignées que comme complément à l'énergie renouvelable.

Captage, utilisation et stockage du carbone

- RNCan indique que « Le CUSC est un des quatre secteurs de technologie clés pour atteindre nos objectifs mondiaux en matière de climat et d'énergie. Il faut prendre de toute urgence des mesures pour accélérer de beaucoup le déploiement du CUSC. »

Hydrogène

- La production, le transport et la distribution d'hydrogène peuvent jouer un rôle clé dans la décarbonisation des secteurs difficiles à décarboner comme la transformation industrielle et le transport longue distance.

Carburants propres

- Les combustibles propres comme le méthanol, l'éthanol ou le gaz naturel renouvelable peuvent jouer un rôle essentiel dans la réduction des émissions dans diverses applications.

Bornes de recharge et de ravitaillement pour véhicules à zéro émission

- La BIC investira également 500 millions de dollars dans l'infrastructure de recharge et de ravitaillement à grande échelle afin d'accélérer l'adoption des VZE et de réduire les émissions de transport au Canada.

La BIC a entrepris des travaux d'exploration dans chacun de ces nouveaux domaines et prévoit que dans certains sous-secteurs d'activité, elle prendra ses premiers engagements d'investissement en 2022-2023.

Activités de services-conseils et d'accélération

Comme le prévoit la Loi sur la BIC, le rôle de la BIC est de « conseiller tous les ordres de gouvernement à propos des projets d'infrastructure » et « d'agir à titre de centre d'expertise en projets d'infrastructures comportant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels. »

Dans le cadre de son rôle, la BIC fournit des conseils sur la façon dont les projets peuvent être structurés afin d'optimiser les résultats de livraison dans l'intérêt public tout en attirant des investissements privés et institutionnels, et en générant des revenus. La BIC concentre ses efforts de services-conseils sur les occasions qui sont fortement susceptibles de mener à un investissement futur dans ses secteurs prioritaires et qui sont susceptibles d'être des candidates pour attirer des investissements privés et institutionnels en raison des caractéristiques du projet et de l'intérêt des partenaires à explorer le modèle de la BIC.

Boucle de l'Atlantique

En 2021-2022, l'une des initiatives les plus importantes de la BIC a été l'initiative d'énergie propre appelée la Boucle de l'Atlantique.

La Boucle de l'Atlantique devrait permettre d'importantes réductions de GES et consiste en une série d'investissements dans des projets de transport, de production d'énergie renouvelable et de stockage d'énergie visant à réduire la production d'électricité à base de combustibles fossiles dans le Canada atlantique.

Le projet générera d'importants avantages à long terme pour la région de l'Atlantique. Son rôle sera en effet essentiel dans la distribution d'énergie propre, la réalisation des objectifs climatiques, l'optimisation de l'utilisation des ressources régionales et, avec d'autres investissements qui font partie d'une modernisation plus large du réseau de l'énergie propre, le renforcement de la fiabilité de l'approvisionnement en énergie.

La BIC a collaboré avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux lors d'une table de travail. Elle sert de tribune pour un engagement approfondi et une analyse conjointe des paramètres du projet et des conditions dans lesquelles il peut être conçu, financé et construit. Cela se fera selon un échéancier qui respectera les objectifs en matière d'électricité propre et qui peut être appuyé par toutes les administrations participantes et les services publics.

Dans le cadre de cet effort, la BIC dirige l'axe financier en collaboration avec le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, et leurs services publics respectifs.

Train à grande fréquence

Une autre initiative importante pour laquelle la BIC a fourni des conseils est l'initiative du train à grande fréquence (TGF) de VIA Rail. Le réseau de transport actuel dans le corridor Québec-Toronto commence à atteindre les limites de sa capacité face à la demande croissante des résident(e)s du corridor.

Le projet TGF représente une occasion historique pour le Canada de commencer à rétablir l'équilibre social, économique et environnemental des déplacements interurbains dans le corridor Québec-Toronto.

En décembre 2018, VIA Rail et le gouvernement du Canada ont invité la BIC à procéder à une évaluation de l'analyse de rentabilité initiale afin d'assurer sa solidité et sa capacité à transférer les principaux risques au secteur privé. De plus, la BIC a été invitée à évaluer son rôle de catalyseur d'investissements dans le projet.

L'évaluation a donné lieu à la création d'un bureau de projet conjoint (BPC) entre la BIC et VIA Rail pour poursuivre le développement du projet. À titre de conseiller et d'investisseur potentiel dans le projet du TGF, la BIC a collaboré à la revue diligente du projet, aux services-conseils financiers et à la mise en œuvre de toute la portée des travaux proposée du projet.

Le travail du BPC est maintenant terminé, et le bureau a pris fin le 3 mars 2022. Les activités du BPC ont été reprises par une structure de gouvernance dirigée par Transports Canada pour mener les prochaines phases du projet.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, la BIC continuera à fournir des conseils au gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la transaction et à faciliter un investissement substantiel potentiel dans le projet de la BIC.

Accélération de projets

L'accélération des projets est un élément clé de nos activités de services-conseils. Il faut des années pour planifier et développer de grands projets d'infrastructure. Ceux-ci sont souvent retardés en partie en raison du financement limité pour le développement. Pour régler ce problème, la BIC a fixé un objectif de 500 millions de dollars pour les efforts d'accélération de projets. Ce financement sera utilisé pour des projets dans les secteurs prioritaires de la BIC, et ce, pour deux objectifs principaux :

1. Accélérer les activités de revue diligente, de planification et de mise en valeur qui pourraient comprendre des études techniques, des prévisions de la demande ou d'autres activités nécessaires pour établir l'analyse de rentabilité du projet, et
2. Pour aider à financer les travaux de construction préliminaires dans le but de raccourcir le cheminement critique menant à la construction de projets à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit investir dans le cadre de son plan d'investissement.

Jusqu'à présent, la BIC a soutenu des activités accélérées de revue diligente, de planification et de mise en valeur de projets qui ont été annoncés, comme la ligne ferroviaire Calgary-Banff et la liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq.

L'initiative d'accélération des projets de la BIC est un outil essentiel pour raccourcir les étapes critiques de la construction et de la livraison de l'infrastructure plus rapidement, en permettant que les activités de développement de projets ou les travaux préliminaires progressent parallèlement à la revue diligente et à la structuration des investissements de la BIC. Ainsi, les Canadiens et les Canadiennes pourront profiter du projet plus rapidement. L'accélération de projets est également essentielle à l'exécution du plan d'investissement de la BIC, puisqu'il fournit à la BIC un outil lui permettant d'engager le dialogue avec les promoteurs de projets à un stade plus précoce et de soutenir le développement du projet jusqu'à un niveau où il est prêt pour un investissement de la BIC.

Par exemple, notre soutien par l'accélération du projet ferroviaire Calgary-Banff vise à effectuer des analyses, à examiner les coûts et les revenus estimatifs du projet, à explorer les options de financement et à évaluer les avantages environnementaux, sociaux et économiques.

Il est important de noter que ces dépenses liées à l'accélération des projets visent à faire progresser et à accélérer les projets qui devraient très probablement entraîner des investissements de la BIC. Les fonds destinés à l'accélération des projets sont différents et distincts de toute dépense liée à l'exploitation interne de la BIC.

Les dépenses liées à l'exploitation destinées au développement et à l'accélération des projets, ainsi que les charges destinées aux activités de travaux préliminaires, seront structurées en vue d'intégrer ces montants dans d'éventuels investissements de la BIC dans des projets. Dans tous les cas où le projet est réalisé au moyen d'un financement de la BIC ou de capitaux privés, il est prévu que les fonds d'accélération de la BIC seront remboursables. Dans les circonstances exceptionnelles où un projet n'est pas réalisé au moyen d'un financement de la BIC ou de capitaux privés, par exemple si le projet n'est réalisé qu'avec des capitaux publics ou s'il n'est pas réalisé du tout, il sera déterminé au cas par cas si les fonds d'accélération sont remboursables.

Autres engagements de services-conseils

La BIC a également continué d'appuyer l'élaboration de projets avec des partenaires FPTMA dans le cadre d'autres mandats officiels de services-conseils. Dans le cadre de ces efforts, administrés aux termes d'un protocole d'entente (PE) ou d'une entente similaire, la BIC partage son expertise pour aider à déterminer si un projet proposé pourrait convenir à son modèle. Cela pourrait comprendre une discussion sur les mesures que le promoteur devrait prendre pour obtenir un financement pour son projet. Ces mesures comprennent la détermination des exigences pour l'élaboration d'une analyse de rentabilité et des scénarios possibles concernant la génération de revenus.

Activités de recherche

La recherche est un moyen efficace pour la BIC d'appuyer ses objectifs organisationnels et ses objectifs d'investissement, d'avoir un impact important sur l'évolution des investissements dans l'infrastructure au Canada et d'accroître sa crédibilité et sa position en tant que principal contributeur à la résolution des problèmes d'infrastructure du Canada.

Dans le cadre de l'objectif de la BIC, la Loi sur la BIC définit un rôle pour la BIC en tant que chef de file en matière de connaissances en infrastructure. Ceci est démontré dans les activités attendues suivantes :

- soutenir les projets d'infrastructures, notamment en encourageant des prises de décisions fondées sur des données probantes;
- agir à titre de centre d'expertise pour des projets d'infrastructures comportant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels;
- fournir des avis à tous les ordres de gouvernement à l'égard de projets d'infrastructures.

L'EPR caractérise la recherche comme une activité « essentielle » pour la BIC, car elle explore les secteurs prioritaires pour investir dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui sont dans l'intérêt public. Selon la nature de la recherche effectuée, elle peut entraîner sa publication ou être conservée à l'interne.

Pour répondre à ses objectifs de recherche, la BIC s'associe à des expert(e)s de premier plan de partout au Canada pour acquérir et diffuser des connaissances et de la recherche pertinentes pour la BIC, les promoteurs publics de projets, les investisseurs privés et institutionnels ainsi que l'ensemble de la communauté s'occupant de politiques publiques.

Au cours de l'exercice précédent, les initiatives de recherche suivantes ont été réalisées avec l'appui de la BIC :

- **Stratégie des micro-réseaux : Conditions favorables et occasions d'investissement** – un document de recherche produit par le Conference Board du Canada qui identifie les résultats positifs qui pourraient être obtenus grâce aux solutions énergétiques des micro-réseaux, notamment une réduction de l'utilisation du diesel, des réductions des émissions de GES et de nouveaux emplois.
- **L'impact des changements climatiques sur les réseaux d'électricité du Canada** – un document de recherche produit par le *Canadian Energy Research Institute* qui a quantifié l'ampleur d'une série d'impacts dus aux changements climatiques sur les réseaux d'électricité au Canada dans le cadre d'une variété de scénarios d'émissions. La recherche examine les impacts par province et dans certaines municipalités, montrant que les impacts climatiques localisés varieront partout au pays et la façon dont cela doit être pris en compte.

Au cours de l'année, la BIC a également soutenu la recherche sur des sujets qui s'harmonisent avec les priorités en matière d'investissement, y compris les travaux du Groupe Delphi et du Conseil du bâtiment durable du Canada sur les chaînes d'approvisionnement en rénovations, les travaux du Cybersecure Policy Exchange de l'Université de Toronto sur la capacité municipale de gérer les risques liés à l'infrastructure et à la cybersécurité,

et ceux de l'École des villes de Toronto sur les techniques de capture de la valeur foncière et les relations avec les collectivités axées sur le transport en commun. Les recherches sur chacune de ces initiatives seront publiées en 2022-2023.

Un autre exemple de l'engagement de la BIC à l'égard de l'orientation à long terme du Canada en matière d'infrastructure est notre soutien au document de mobilisation Évaluation nationale de l'infrastructure en cours d'élaboration par INFC. La BIC apportera son point de vue et son expertise en ce qui concerne les priorités en matière d'investissement et les approches de financement novateur en collaboration avec des partenaires privés et institutionnels.

La BIC dans le secteur

Les dirigeant(e)s et les expert(e)s en investissement de la BIC échangent avec les parties prenantes partout au Canada des mises à jour sur les progrès de la BIC, leur impact et la façon dont elle peut soutenir leurs investissements dans l'infrastructure. Les représentant(e)s de la BIC ont participé à plus de 85 allocutions, conférences de l'industrie et événements organisés avec des parties prenantes afin de mettre le marché à jour, de promouvoir les secteurs et les initiatives de la BIC, et de rejoindre un public plus large sur les modèles de financement novateurs de la BIC. Voici quelques faits saillants de l'exercice écoulé :

Caucus des maires des grandes villes 2021, Fédération canadienne des municipalités — Mai 2021

Ehren Cory a été invité à discuter des investissements dans les infrastructures avec le Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Le dialogue s'est appuyé sur la sensibilisation et l'engagement de la BIC avec des municipalités individuelles et des associations municipales à travers le pays, et a renforcé le potentiel de la BIC de s'associer avec des dirigeant(e)s municipaux(ales). Les secteurs et les initiatives clés étaient le thème principal, notamment les AZE, les rénovations énergétiques dans le secteur public, les partenariats en matière d'énergie propre, y compris l'énergie de quartier, et plus encore.

ReNew Canada InfraIntelligence Webinar : Funding Indigenous Mega Projects — Avril 2021

Hillary Thatcher, directrice principale, Développement de projets, Infrastructures autochtones, s'est jointe à la série de webinaires de Renew Canada's Intelligence pour promouvoir la nouvelle IICA de la BIC et expliquer comment elle contribuera à accélérer les nouveaux investissements pour réduire le déficit d'infrastructure dans le nord du Canada. La BIC collabore avec des dirigeant(e)s des communautés autochtones du Canada pour comprendre leurs besoins en nouvelles infrastructures, des ressources en eau et en énergie propre aux nouvelles routes et à l'Internet haut débit. Hillary a souligné que des partenariats et du financement appropriés peuvent créer des occasions pour les communautés autochtones de travailler directement sur leurs infrastructures et, par conséquent, d'encourager le développement des communautés rurales et éloignées.

Mise à jour sur le marché à la conférence du Conseil canadien pour les partenariats public-privé — Novembre 2021

Tamara Vrooman, présidente du conseil d'administration de la BIC, et Ehren Cory, président-directeur général, ont présenté la mise à jour sur le marché et les perspectives de la BIC aux intervenant(e)s du secteur des infrastructures lors d'une séance organisée par Lisa Raitt à la conférence du Conseil canadien pour les partenariats public-privé de 2021. Le public a appris que la Banque avait attiré à cette date environ 6,7 milliards de dollars de capitaux privés et institutionnels vers de nouvelles infrastructures durables et créé un solide bassin d'occasions de projets. De plus, Tamara et Ehren ont fait part de leur estimation selon laquelle les engagements d'investissement de la BIC dépasseront 3 milliards de dollars par an à court terme et augmenteront de plus de 5 milliards de dollars par an au cours des années à venir pour atteindre nos objectifs d'investissement à long terme.

Rapport sur les activités d'entreprise

La mission de la BIC consiste à générer des résultats grâce à des investissements dans l'infrastructure. Toutes nos activités sont alignées sur cet objectif. La section qui suit donne un aperçu des principales activités et contributions de la BIC qui jouent un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif.

Ressources humaines

La BIC planifie et gère ses ressources de manière prudente et responsable en fonction des exigences d'affaires. Nous continuons de surveiller de près la charge de travail et le volume d'activités pour nous assurer que des ressources supplémentaires sont embauchées en fonction des besoins de l'organisation.

Plus de la moitié de nos employé(e)s sont des spécialistes des services-conseils et des investissements, alors que les autres employé(e)s jouent un rôle essentiel dans la stratégie, la gestion des risques, les services juridiques, les communications, la politique, la recherche, les affaires publiques, les finances, les ressources humaines et l'administration.

La BIC s'efforce d'offrir aux employé(e)s des possibilités de perfectionnement distinctives, une rémunération totale concurrentielle et un milieu de travail de qualité supérieure.

Le recrutement et le maintien en poste d'experts spécialisés en investissements dans les infrastructures se sont faits dans le contexte d'un marché du travail hautement concurrentiel. La rémunération des employé(e)s est déterminée en fonction du cadre de rémunération global établi par le conseil d'administration de la BIC.

La BIC, qui compte environ 92 employé(e)s à la fin au mois de mars 2022, est très soucieuse d'être un modèle d'inclusion et de diversité. Par exemple, 49 % des membres de notre équipe appartiennent aux minorités visibles, 42 % s'identifient comme des femmes et 22 % sont bilingues.

Diversité et inclusion

La BIC a adopté une politique sur la diversité et les pratiques d'emploi équitables dans laquelle on trouve les énoncés suivants :

« La Banque s'est engagée à offrir à ses employés un environnement de travail inclusif, équitable et respectueux, où la diversité est valorisée. Nous nous efforcerons de recruter et d'embaucher des personnes extrêmement talentueuses ayant des antécédents et des expériences variés, de leur proposer des carrières enrichissantes et de créer un environnement inclusif dans lequel nos employés peuvent apporter un éventail de connaissances, d'idées et de façons de faire. La Banque s'engage fermement à se conformer aux lois, aux règlements et, surtout, à une philosophie d'équité en matière d'emploi. »

Pour la deuxième année consécutive, la BIC a effectué un sondage sur la diversité et l'inclusion. Nous avons obtenu une note d'inclusion de 73,2, soit 1,2 point de plus que l'année précédente et 2,2 points de plus que la moyenne du secteur.¹

¹ Composé de clients mondiaux de Diversio dans les services financiers. Comprend les investisseurs dans les marchés privés, les banques et les sociétés de technologie financière.

Parmi les six paramètres d'inclusion mesurés dans le sondage, la BIC a enregistré des gains dans cinq d'entre eux par rapport à l'exercice précédent. La note la plus impressionnante a été attribuée à la mesure du recrutement et de l'embauche visant à mesurer la diversité au sein de la cohorte de répondant(e)s la plus récente. La note de 2022 était presque parfaite et indiquait une diversité au sein de la BIC presque équivalente à la diversité au sein de la population canadienne. Le sondage sur la diversité et l'inclusion a également mis en évidence, pour la première fois, une représentation au sein de groupes sous-représentés comme la communauté LGBTQ+ et ceux qui s'identifient comme ayant un handicap ou un problème de santé mentale.

La BIC a également mis sur pied un comité sur la diversité et l'inclusion, qui est parrainé par une dirigeante et qui est composé d'employé(e)s de l'ensemble de l'organisation et de différents niveaux. Le comité élabore actuellement une charte sur la diversité et l'inclusion, assortie d'un ensemble clair de cibles et d'un plan de travail, pour l'organisation, axée sur trois priorités initiales : l'amélioration du recrutement et de la fidélisation des employé(e)s, la formation du personnel et les pratiques de gestion des talents.

Afin de continuer à favoriser une culture de travail plus souple et plus accessible, nous avons offert aux employé(e)s des séances d'apprentissage tout au long de l'année axées sur la résilience, le changement et la transition, ainsi que sur le parentage positif. De plus, notre planification du retour au bureau a donné lieu à une expérience de travail hybride qui fait preuve de souplesse et promeut un milieu de travail inclusif.

Parmi les autres actions entreprises par la BIC en 2021-2022, citons :

- Élaborer un programme de mentorat et mettre en place un outil de rétroaction à 360 degrés pour permettre aux gestionnaires de fournir une rétroaction plus diversifiée dans le cadre du processus de performance.
- Tenir des séances d'information avec les employé(e)s sur l'histoire des peuples autochtones au Canada, y compris l'histoire des pensionnats, et sur les mesures prises en vue de la réconciliation avec les peuples autochtones.
- Examiner le code de conduite et la politique en matière de respect en milieu de travail de la BIC afin de renforcer l'engagement de la BIC à offrir un milieu de travail inclusif, équitable et respectueux.
- Réaliser l'évaluation des risques dans le cadre de la politique de respect en milieu de travail et dispenser une formation obligatoire sur la politique de respect en milieu de travail et les procédures de signalement et de réponse aux incidents de violence, de discrimination et de harcèlement avec tout le personnel (et l'intégrer dans notre nouveau processus d'intégration du personnel).
- Tenir des séances de formation interactives en français et en anglais sur les valeurs et les principes directeurs en matière d'éthique de la BIC décrits dans le Code de conduite à l'intention des employé(e)s de la BIC.
- Offrir aux employé(e)s des séances d'apprentissage tout au long de l'année axées sur la résilience, le changement et la transition, ainsi que sur le parentage positif.

Réponse à la COVID-19

Après avoir fonctionné avec succès grâce à notre plan de continuité des activités depuis le mois de mars 2022, à la fin du mois de mars 2022, la BIC a commencé un retour progressif à des opérations normales avec une attention permanente sur la santé et la sécurité de nos employé(e)s.

Stratégie

À la fin de l'exercice 2020-2021, la BIC a engagé un chef de la stratégie et a créé une équipe de la stratégie au sein de l'organisation. Le rôle de l'équipe de la stratégie est de fournir des conseils et des perspectives à toutes les équipes, au président-directeur général et au conseil d'administration en ce qui concerne les décisions et les

plans d'affaires essentiels. Entre autres choses, l'équipe de la stratégie élabore des stratégies de portefeuille et des répartitions recommandées, met en place des cibles et des objectifs d'entreprise, établit des mesures d'impact pour chaque secteur et en assure le suivi, produit les plans et les rapports d'entreprise de l'organisation et facilite le développement de la recherche.

Gestion des actifs

L'équipe de gestion des actifs spécialisée de la BIC est responsable de l'intégration des opérations conclues, du suivi actif du rendement des investissements et de l'exécution des activités opérationnelles.

Afin de soutenir l'intégration de nouveaux investissements, la BIC établit de solides partenariats à long terme et collabore avec ses contreparties à l'exécution de modalités convenues. Au fur et à mesure que la BIC élargit son portefeuille, elle interagira avec des entités de toutes tailles et de toutes expériences. La BIC s'emploie à aider ses contreparties à comprendre et à exécuter leurs obligations, y compris les résultats définis.

La surveillance du rendement des investissements consiste à l'examen des renseignements pertinents et à mesurer le rendement sur l'horizon d'investissement, y compris le suivi des impacts, de la construction, du rendement financier et la surveillance du risque. La BIC adopte une approche active en matière de gestion des actifs afin de s'assurer que les investissements contribuent aux résultats ciblés et que les risques sont adéquatement surveillés et atténués.

Les opérations impliquent les responsabilités quotidiennes de la BIC liées à son portefeuille, notamment l'exécution des prélèvements, le calcul des paiements d'intérêts et de capital, la remise des avis de paiement, l'établissement de rapports en temps voulu aux parties prenantes internes et externes, et la tenue des livres et registres appropriés.

À mesure que le portefeuille continue de croître et de gagner en maturité, l'équipe de gestion des actifs s'efforcera d'identifier et d'exécuter des activités de création de valeur, notamment le regroupement de projets d'infrastructure similaires dans des portefeuilles plus importants afin d'attirer des investisseurs privés et institutionnels, ainsi que d'autres stratégies de sortie conformes aux objectifs de la BIC.

TI et services généraux

Pendant la pandémie, la continuité des activités de la BIC a été soutenue avec succès par sa plateforme technologie infonuagique. Ses applications, ses outils de collaboration et la configuration générale de l'infrastructure informatique ont permis une transition en douceur vers le travail à distance et a aidé à soutenir ses capacités opérationnelles pour continuer à exécuter son mandat principal et à investir dans des projets d'infrastructure.

La BIC continue de développer ses capacités en matière de technologie de l'information par le développement et l'expansion de ses systèmes centraux. En 2021-2022, la BIC a adopté avec succès une nouvelle application de planification des ressources de l'organisation et a continué d'adapter son application de gestion de la relation avec la clientèle pour refléter le cadre d'investissement révisé de la BIC. Ces systèmes améliorent l'efficacité tout en renforçant le contrôle grâce à l'automatisation des flux de travail et des pistes de vérification. De plus, la BIC travaille continuellement à améliorer la sécurité de l'information afin de protéger la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de ses actifs informationnels, car la sécurité des données est essentielle à nos activités.

Services juridiques et conformité

La BIC a mis en place un programme juridique et de conformité pour s'acquitter de ses obligations juridiques, y compris le respect des autorisations spécifiées (partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de son règlement d'application, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et les règlements administratifs de la BIC) et des lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. L'avocat général et secrétaire de la Société est responsable de la conception et de la mise en œuvre du programme juridique et de conformité, y compris la présentation de rapports au conseil d'administration (par l'intermédiaire du comité des finances et de la vérification et du comité des ressources humaines et de la gouvernance) sur toutes les questions de conformité.

Au cours de l'exercice 2021-2022, les priorités et les efforts en matière de conformité ont porté sur l'examen des contrôles existants afin de tenir compte des mises à jour pertinentes des exigences législatives et stratégiques fédérales, et de mieux faire connaître les obligations juridiques et les risques liés à la conformité à l'échelle de l'organisation. Les employé(e)s ont suivi une formation en français ou en anglais sur les valeurs et les lignes directrices en matière de comportement éthique décrites dans le Code de conduite à l'intention des employé(e)s, ainsi que sur les procédures de divulgation des actes répréhensibles. Parmi les autres formations obligatoires, mentionnons la conformité aux lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les langues officielles, l'atténuation des risques liés à la cybersécurité et les activités liées à l'approvisionnement. L'équipe juridique a également mis en place une formation sur les risques juridiques pertinents liés aux activités d'investissement de la BIC afin de promouvoir une culture de compréhension des risques en vue de respecter les obligations juridiques de la BIC. Les sujets abordés comprenaient des questions juridiques liées au financement de projets, aux évaluations d'impact environnemental et à l'obligation de la Couronne de consulter les groupes autochtones.

Nous avons également continué à surveiller la mise en œuvre du plan d'action de la BIC sur les langues officielles afin de respecter les engagements et exigences en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. La BIC a désigné un cadre supérieur chargé de veiller à ce que la BIC tienne compte des deux langues officielles dans ses processus décisionnels.

Communications

Nous poursuivons nos efforts pour faire connaître la BIC auprès des partenaires, des médias, des leaders éclairés, des autres intervenants et du public.

Les occasions, plateformes et produits de communication sont adaptés à chaque projet et à nos objectifs d'entreprise. Les communications relatives aux projets mettent l'accent sur nos partenariats avec les commanditaires de projets, notamment les gouvernements, les communautés autochtones et les secteurs privé et institutionnel. Nous soulignons l'impact positif des investissements de la BIC en termes d'environnement, d'économie et de la façon dont ils peuvent connecter et améliorer la vie des Canadiens et des Canadiennes. De façon plus générale, nous soulignons également le potentiel de participation des investisseurs privés et institutionnels, et nos approches novatrices en matière de conseils et d'investissement.

Risques

Les risques sont gérés et atténués grâce à un programme efficace de gestion des risques de l'entreprise (GRE) ainsi qu'en bâtissant et en favorisant une forte culture axée sur le risque au sein de l'organisation.

La BIC adopte des pratiques de gestion des risques qui sont façonnées et équilibrées selon les résultats de l'impact sur le public recherchés par la BIC et évalués grâce au cadre d'investissement.

Alors que nous faisons évoluer et mettons en œuvre notre cadre de gestion des risques de l'entreprise dans le contexte du cadre d'investissement, des rôles et des responsabilités clairs sont redéfinis et communiqués à l'échelle de l'organisation.

En 2020-2021, nous avons commencé à rendre opérationnel notre programme de gestion des risques et d'établissement de rapports. Celui-ci comprend un registre et des tableaux de bord des risques pour le suivi et le signalement des problèmes, respectivement. Ce processus demeure en place et permet de s'assurer que les problèmes sont communiqués à l'interne en temps opportun et qu'ils sont gérés ou atténués, au besoin (le tout dans les limites prévues du programme de gestion des risques).



**Instantané de
la situation
financière**

Instantané de la situation financière

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Le 1^{er} avril 2021, la BIC a adopté les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Ces normes ont été adoptées avec retraitement rétrospectif et, par conséquent, les chiffres comparatifs de 2020-2021 ont été retraités.

Le but de ce changement est de mieux aligner le cadre de reddition de compte sur les objectifs commerciaux, de prendre des risques et/ou de proposer des tarifs préférentiels aux investissements, comme indiqué dans son approche d'investissement. Ce changement de référentiel d'information financière sera utile pour évaluer la situation financière et le rendement financier, une amélioration notable étant l'inclusion des chiffres budgétés dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé aux fins d'évaluation par rapport aux résultats réels, ce qui accroîtra le lien avec le plan d'entreprise.

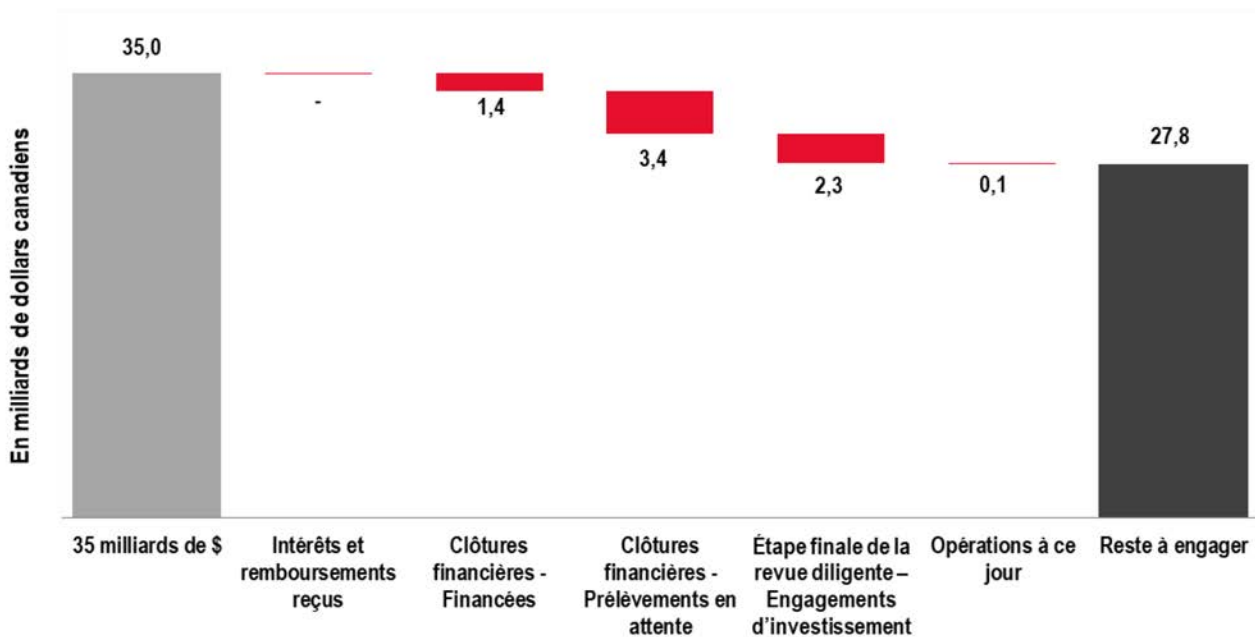
Les états financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le gouverneur en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la BIC pour 2021–2022.

Faits saillants des investissements

- 20 engagements d'investissement en 2021-2022 totalisant 4,1 milliards de dollars (28 totalisant 7,2 milliards de dollars à ce jour)
- 15 clôtures financières en 2021-2022 soit 3,2 milliards de dollars (4,9 milliards de dollars à ce jour)
- 126 millions de dollars financés en 2021-2022 (1 409 millions de dollars à ce jour)

Dans le cadre de la Loi sur la BIC, le Parlement a autorisé un financement d'au plus 35 milliards de dollars à la BIC et le pouvoir d'investir dans des opérations d'infrastructure. Le gouvernement du Canada s'attend à ce que la BIC gère prudemment son portefeuille de manière à ce que la charge fiscale nette demeure inférieure à 15 milliards de dollars.

Déploiement des 35 milliards de dollars



À la fin de 2021-2022, la BIC avait fait des engagements d'investissement d'une valeur de 7,2 milliards de dollars, dont 4,9 milliards de dollars avaient atteint la clôture financière. Depuis le début de l'exercice, la BIC a financé 1,4 milliard de dollars des projets dont la clôture a été atteinte, ce qui constitue la base de l'investissement à recevoir de 1,5 milliard de dollars. La partie non capitalisée des investissements qui ont atteint la clôture financière était de 3,4 milliards de dollars et est comptabilisée comme une somme à recevoir du gouvernement. Les autres investissements comprennent des engagements d'investissement qui n'ont pas encore atteint la clôture financière (2,3 milliards de dollars). Les 27,8 milliards de dollars restants devraient atteindre la clôture financière d'ici la fin de 2027-2028, comme indiqué à la page 28.

Incidence fiscale - Utilisation de 15 milliards de dollars

Sur les 35 milliards de \$ de crédit législatif, la BIC s'est vu attribuer 15 milliards de dollars à titre de charge fiscale pour rendre possible des projets qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. La charge fiscale de la BIC devrait couvrir i) les dépenses liées à l'exploitation, ii) les tarifs avantageux par rapport aux taux d'emprunt du gouvernement du Canada et iii) les pertes prévues pour la durée de vie et les charges de dépréciation spécifiques, le tout contrebalancé par les rendements financiers des investissements, y compris le capital et les intérêts.

Par le biais de notre cadre d'investissement, nous clarifions la durée de vie escomptée des pertes prévues, une méthode de calcul du risque de crédit non conforme aux PCGR. La durée de vie escomptée des pertes prévues est semblable à celle des pertes de crédit attendues pour la durée de vie que la BIC présentait auparavant selon les IFRS, et constitue une mesure importante pour la BIC, car elle nous aide à gérer notre charge fiscale totale.

La durée de vie anticipée des pertes prévues comprend la provision générale pour dépréciation, qui est fondée sur le risque à court terme de notre prêt à recevoir. Selon les NCSP, seules les provisions générales pour dépréciation et les provisions spécifiques pour dépréciation sont comptabilisées dans les états financiers de la BIC. Au 31 mars 2022, nous avons établi une provision générale pour dépréciation de 15,1 millions de dollars (14,2 millions de dollars en 2020-2021). Aucune provision spécifique pour dépréciation n'a été comptabilisée pour 2021-2022 (néant en 2020-2021).

Faits saillants – Exploitation

- Crédits d'investissement du gouvernement liés à des investissements de 3 188,5 millions de dollars comptabilisés à titre de revenus, ce qui reflète le total des clôtures financières pour l'exercice
- 22,7 millions de dollars de revenus d'intérêts réalisés
- Dépenses liées à l'exploitation de la BIC de 36,6 millions de dollars
- Dépenses liées aux services-conseils de VIA Rail ont totalisé 9,6 millions de dollars
- Adoption des Normes comptables pour le secteur public (NCSP), en vigueur le 1^{er} avril 2021

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2022		2021	
	Budget	Données réelles	Budget	Données réelles
Revenus				
Crédits publics - investissements	3 922,5 \$	3 188,5	2 169,6 \$	407,5 \$
Crédits publics - exploitation	70,8	50,5	87,6	57,0
Revenus d'intérêts	41,6	22,7	26,6	21,7
	4 034,9	3 261,7	2 283,8	486,2
Dépenses de fonctionnement				
Rémunération	23,8	23,9	21,7	17,7
Générales et administratives				
Honoraires	14,0	9,7	13,7	7,5
Administration	6,0	2,6	5,3	2,4
Amortissement des immobilisations	0,5	0,4	0,4	0,3
	44,3	36,6	41,1	27,9
Dépenses non liées à l'exploitation				
Provision pour dépréciation de prêt	258,9	0,8	128,6	12,2
Développement de projets	–	1,4	–	0,3
Services-conseils ¹	26,5	9,6	46,5	25,0
	285,4	11,8	175,1	37,5
Total des charges	329,7	48,4	216,2	65,4
Produit net	3 705,2 \$	3 213,3 \$	2 067,6 \$	420,8 \$

¹La BIC a obtenu un budget de 54,4 millions de dollars pour le projet de train à grande fréquence de VIA Rail. En 2021-2022, un budget inutilisé de 21,5 millions de dollars de l'exercice précédent a été reporté et ajouté au budget 2021-2022 de 5,0 millions de dollars.

Par rapport à l'exercice précédent

Revenus

Crédits publics : Le gouvernement du Canada fournit des fonds à la BIC pour faire avancer ses priorités et réaliser son mandat. Conformément au cadre d'information financière de la BIC, une contribution gouvernementale est créée au moment où un investissement atteint la clôture financière et un crédit d'investissement du gouvernement est comptabilisé à titre de revenu. Le montant à recevoir du gouvernement est ensuite réduit lorsque les crédits sont reçus pour répondre aux besoins de financement du projet. Les crédits aux fins d'exploitation sont comptabilisés à mesure qu'ils sont reçus chaque année.

La BIC a comptabilisé des crédits publics de 3,2 milliards de dollars au cours de l'exercice 2021-2022, soit une augmentation de 2,8 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation du nombre d'investissements ayant atteint la clôture financière (15 en 2021-2022 par rapport à 1 en 2020-2021).

Revenus d'intérêts : Les revenus d'intérêts s'élevaient à 22,7 millions de dollars, soit une augmentation de 1,0 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Des revenus de 22,5 M\$ (21,7 millions de dollars en 2020-2021) ont été tirés des activités de financement et des revenus de 0,2 million de dollars (0,0 millions de dollars en 2020-2021) ont été tirés de la trésorerie et des investissements à court terme provenant des crédits. Les revenus d'intérêts gagnés au cours de l'exercice sont comparables à ceux de la période précédente et inférieurs de 18,9 millions de dollars aux prévisions selon lesquelles le capital sera déployé à un taux plus élevé.

Charges

Les charges pour 2021-2022 s'élevaient 48,4 millions de dollars (65,4 millions de dollars pour 2020-2021) et se composaient de dépenses liées à l'exploitation de 36,6 millions de dollars (27,9 millions de dollars pour 2020-2021), d'une provision pour dépréciation des prêts de 0,8 million de dollars (12,2 millions de dollars pour 2020-2021), de dépenses liées au développement de projets de 1,4 million \$ (0,3 million de dollars pour 2020-2021) et de dépenses de consultation liées aux activités de planification de l'opération conjointe pour le projet TGF de VIA Rail de 9,6 millions de dollars (25,0 millions de dollars pour 2020-2021).

Les dépenses liées à l'exploitation de la BIC de 36,6 millions de dollars en 2021-2022 était plus élevées de 8,7 millions de dollars qu'à l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la rémunération de 23,9 millions de dollars (17,7 millions de dollars en 2020-2021) en raison de l'accroissement continu de l'effectif à l'échelle de l'organisation nécessaire pour répondre aux demandes découlant du nouveau cadre d'investissement et de l'intensification de nos opérations, ainsi qu'aux charges générales et administratives de 12,7 millions de dollars (10,2 millions de dollars en 2020-2021).

Les charges générales et administratives comprennent des honoraires de 9,7 millions de dollars, soit 2,2 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent, principalement en raison des activités de revue diligente des projets. La revue diligente comprend une évaluation de la portée, de la conception, des risques et de la viabilité de la construction et de l'activité technologique proposées. De plus, les honoraires professionnels pour des activités non transactionnelles comme les cadres d'investissement, de comptabilité et de gestion des risques ont contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre.

Les dépenses liées à la provision pour dépréciation de prêt étaient de 0,8 million de dollars pour l'exercice (12,2 millions de dollars en 2020-2021). Il s'agit d'une provision générale pour dépréciation qui constitue une estimation du risque de crédit à court terme de notre portefeuille d'actifs. En 2020-2021, la provision a été ajustée en raison de la conjoncture économique et des conditions de crédit.

Les dépenses liées au développement de projet de 1,4 million de dollars (0,3 million de dollars en 2020-2021) ont été engagées pour des travaux de construction préliminaires afin d'accélérer les études, les rapports techniques et les analyses nécessaires pour raccourcir les étapes critiques de la construction des projets d'infrastructure déjà en développement.

Les dépenses liées aux services-conseils de 9,6 millions de dollars en 2021-2022 ont diminué de 15,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et se rapportent au BPC de la BIC et VIA Rail Canada. La diminution d'un exercice à l'autre découle principalement des honoraires de 8,5 millions de dollars (22,3 millions de dollars en 2020-2021), la phase de recherche du projet ayant pris fin le 3 mars 2022.

Par rapport au budget

Revenus

Les crédits publics ont été inférieurs de 0,7 milliard de dollars aux prévisions. Le plan (deuxième année du plan d'entreprise 2020-2021) était fondé sur la meilleure estimation du financement en trésorerie requis en fonction du portefeuille d'investissement de la BIC au moment de l'approbation du plan d'entreprise 2020-2021.

Les revenus d'intérêts ont été inférieurs de 18,9 millions de dollars par rapport au plan qui prévoyait l'affectation de capitaux à un taux plus élevé.

Charges

Les dépenses liées à l'exploitation ont été inférieures de 7,7 millions de dollars aux prévisions, principalement en raison des charges générales et administratives qui étaient inférieures de 7,8 millions de dollars aux prévisions, en raison d'un montant de 4,3 millions de dollars découlant d'honoraires professionnels inférieurs aux prévisions de 9,7 millions de dollars (budget, 14,0 millions de dollars). De plus, les frais d'administration de 2,6 millions de dollars (budget de 6,0 millions de dollars) ont été inférieurs de 3,4 millions de dollars aux prévisions, en partie en raison de la réduction des déplacements due à la pandémie.

Les dépenses liées au développement de projets de 1,4 million de dollars (budget, - M \$) qui se rapportaient aux travaux de construction préliminaires n'ont pas été présentées séparément dans le plan d'entreprise 2020-2021. La capitalisation des coûts de transaction de 2,8 millions de dollars (budget, - millions de dollars) liés aux frais juridiques pour les transactions qui ont atteint la clôture financière devrait également être évaluée par rapport au budget d'honoraires professionnels susmentionné.

Les dépenses liées à la provision pour dépréciation de prêt de 0,8 million étaient inférieures de 258,1 millions de dollars par rapport aux prévisions. L'écart par rapport au budget est attribuable à l'approvisionnement. L'approvisionnement prévu comprenait des estimations des escomptes comptables et des pertes imprévues qui pourraient survenir. Cette situation s'explique par l'incertitude entourant les hypothèses relatives à l'approvisionnement qui pourrait découler de la nature et de la structure variées des investissements de la BIC.

Les dépenses liées aux services-conseils relatives aux activités de planification de l'opération conjointe pour le projet TGF de VIA Rail de 9,6 millions de dollars étaient inférieures de 16,9 millions de dollars par rapport au budget). La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des dépenses liées aux activités de cette opération conjointe et a financé 37,4 millions de dollars au total. Les dépenses de 9,6 millions de dollars pour 2021-2022 ont dépassé le budget initial de 5,0 milliards de dollars pour l'exercice complet et, le 13 août 2021, la BIC a été autorisée à reporter 21,5 millions de dollars de fonds d'exploitation inutilisés de 2020-2021 à 2021-2022 pour le projet TGF. Les dépenses finales pour cette phase du projet ont été inférieures aux prévisions. La BIC a convenu de continuer à rendre du financement disponible après le 3 mars 2022 pour les activités d'un bureau de réalisation de projet sur une base provisoire, qui sera remboursé lors de l'établissement permanent d'une filiale de VIA.

Efficacité opérationnelle

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en \$
Actifs engagés	7 200 \$	3 200 \$	4 000 \$
Dépenses liées à l'exploitation	36,6 \$	27,9 \$	8,7 \$
Dépenses non liées à l'exploitation			
Provision pour dépréciation de prêt	0,8	12,2	(11,4)
Développement de projets	1,4	0,3	1,1
Services-conseils	9,6	25,0	(15,4)
	11,8 \$	37,5 \$	25,7 \$
Dépenses comme pourcentage des actifs engagés			
Dépenses liées à l'exploitation	0,5 %	0,9 %	-0,4 %
Dépenses non liées à l'exploitation			
Provision pour dépréciation de prêt	0,0 %	0,4 %	-0,4 %
Développement de projets	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Services-conseils	0,1 %	0,8 %	-0,7 %
	0,1 %	1,2 %	-1,1 %

Les dépenses liées à l'exploitation de la BIC représentent 0,5 % des actifs engagés et sont de 0,4 % inférieures à celles de l'exercice précédent, les actifs engagés ayant augmenté à un rythme plus élevé que les dépenses. Le total des dépenses non liées à l'exploitation qui comprend la provision pour dépréciation des prêts, les services-conseils pour le BPC avec VIA Rail pour le projet TGF et les dépenses liées au développement de projet, représente 0,1 % des actifs engagés et est inférieur de 1,1 % à celui de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des honoraires liés aux services-conseils pour le TGF, au ralentissement de la phase de recherche du projet et à l'expiration de l'entente de prolongation du BPC en mars 2022.



Aperçu de la société

Aperçu de la société

Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration s'engage à adopter et à maintenir les normes les plus élevées en matière de gouvernance et de conduite éthique, notamment par l'élaboration et la surveillance de politiques et de pratiques qui sont fondées sur les meilleures pratiques dans les secteurs public et privé.

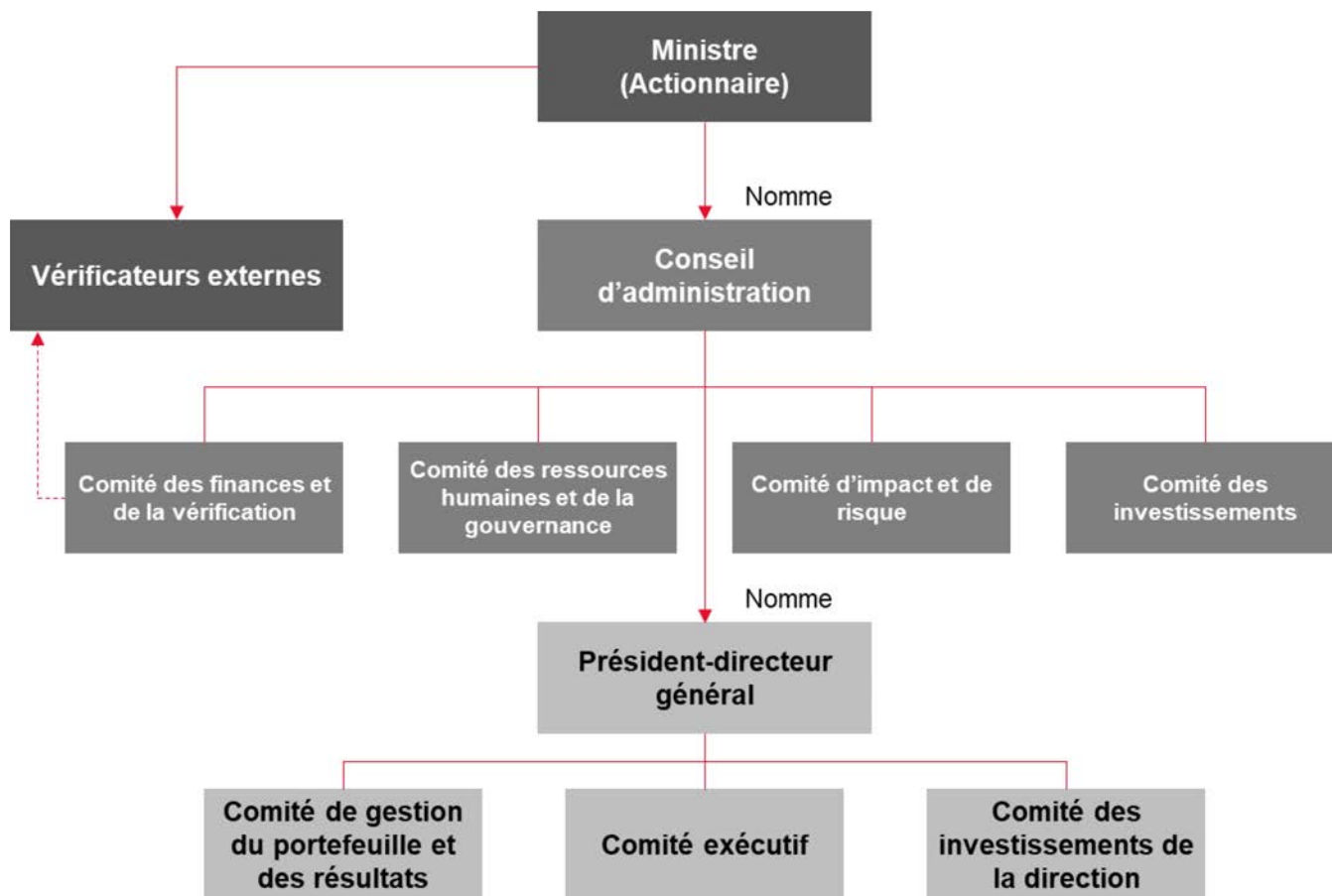
La présente section décrit les principales activités de gouvernance entreprises au cours de l'exercice 2021-2022 et donne un aperçu de notre cadre et de nos pratiques de gouvernance.

Cadre de gouvernance de la BIC

La BIC est une société d'État fédérale, qui fonctionne de manière indépendante du gouvernement du Canada. Elle est régie par un conseil d'administration indépendant nommé par le gouverneur en conseil et dirigé par un président-directeur général nommé par le conseil d'administration, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.

Le conseil d'administration exerce son pouvoir conformément à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, qui énonce l'objet, les pouvoirs et les activités autorisées de la BIC, et à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada), qui établit le régime de contrôle et de responsabilisation des sociétés d'État, y compris la planification stratégique et la communication de l'information financière. Les règlements de la BIC prescrivent les règles qui régissent la gestion interne de la société.

Le tableau ci-dessous présente la structure de gouvernance de la BIC.



Responsabilité et reddition de comptes

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités. Un résumé du plan d'entreprise et du budget est déposé au Parlement, et la BIC rend compte de ses activités et de son rendement au moyen de rapports financiers annuels et trimestriels. Au cours de chaque période de 15 mois, la BIC est tenue de tenir une assemblée publique annuelle afin de fournir des renseignements sur ses activités et de donner au public l'occasion de poser des questions. L'assemblée la plus récente s'est tenue le 15 juin 2022.

Le vérificateur général du Canada et un vérificateur nommé annuellement par le gouverneur en conseil (BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.) agissent à titre de covérificateurs externes de la BIC. La BIC fait l'objet d'un examen spécial au moins une fois tous les 10 ans. L'objectif de l'examen spécial est de s'assurer que les systèmes et les pratiques de la BIC fournissent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace et que les activités sont menées efficacement.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de la gestion des opérations, des activités et des autres affaires de la BIC. Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs et administratrices sont tenu(e)s d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt de la BIC et d'agir avec le soin, la diligence et le doigté avec lesquels agirait une personne raisonnablement prudente dans des circonstances similaires. Le conseil d'administration a délégué à la direction, par l'intermédiaire du président-directeur général, le pouvoir de gérer et de diriger les affaires quotidiennes de la BIC. Le conseil d'administration a également délégué certains pouvoirs et certaines responsabilités à ses quatre

comités. Des chartes officielles énonçant les principales responsabilités et obligations de reddition de compte sont approuvées pour le conseil d'administration et chaque comité, ainsi que des descriptions de poste individuelles pour la présidente du conseil d'administration, les président(e)s des comités et les administrateurs et administratrices.

Les responsabilités spécifiques du conseil comprennent :

- Superviser les activités et autres affaires de la société
- Approuver les plans d'entreprise qui définissent l'orientation stratégique de la société, ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations qui sont soumis au ministre pour recommandation au Conseil du Trésor aux fins d'approbation.
- Approuver les rapports annuels et les rapports financiers trimestriels de la société.
- Approuver les objectifs et les mesures de rendement de la société (inclus dans les plans d'entreprise) et surveiller les progrès et les résultats de la société.
- Établir les objectifs de rendement annuels et à long terme du président-directeur général et approuver sa note de rendement, son salaire et sa rémunération variable recommandés à l'actionnaire.
- Approuver le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) et s'assurer que les principaux risques liés aux activités de la société sont identifiés et bien gérés.
- Approuver les propositions d'investissement au-delà de l'autorité de la direction et superviser les activités et le portefeuille d'investissement de la société.
- Superviser les pratiques de gestion des talents de la société et évaluer le « ton donné par la direction » établi par le P.-D.G. et les cadres supérieurs en matière d'intégrité et de conformité.
- Veiller à ce que les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise et d'efficacité du conseil d'administration soient respectées.

La présidente du conseil d'administration dirige les réunions du conseil et est responsable de la gestion, du perfectionnement et du fonctionnement efficace du conseil. La présidente du conseil d'administration est membre d'office de chaque comité du conseil.

À chaque réunion du conseil d'administration et des comités, les administrateurs et administratrices disposent de temps pour se réunir à huis clos avec le président-directeur général et séparément, en son absence, afin de favoriser des discussions ouvertes et franches entre les administrateurs et administratrices. Une séance à huis clos a été tenue au cours de chaque réunion du conseil d'administration et des réunions régulières des comités au cours de 2021-2022. Des séances à huis clos pour les réunions du comité d'investissement ont généralement lieu pendant les réunions du conseil qui suivent immédiatement les réunions du comité d'investissement.

Nominations des administrateurs et administratrices

Le conseil se compose de la présidente du conseil et d'au moins huit, mais d'au plus 11 autres administrateurs et administratrices nommé(e)s par le gouverneur en conseil sur l'avis du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Au 31 mars 2022, le conseil d'administration était composé de 11 administrateurs et administratrices, dont la présidente du conseil. Tous les administrateurs et administratrices sont indépendant(e)s de la direction.

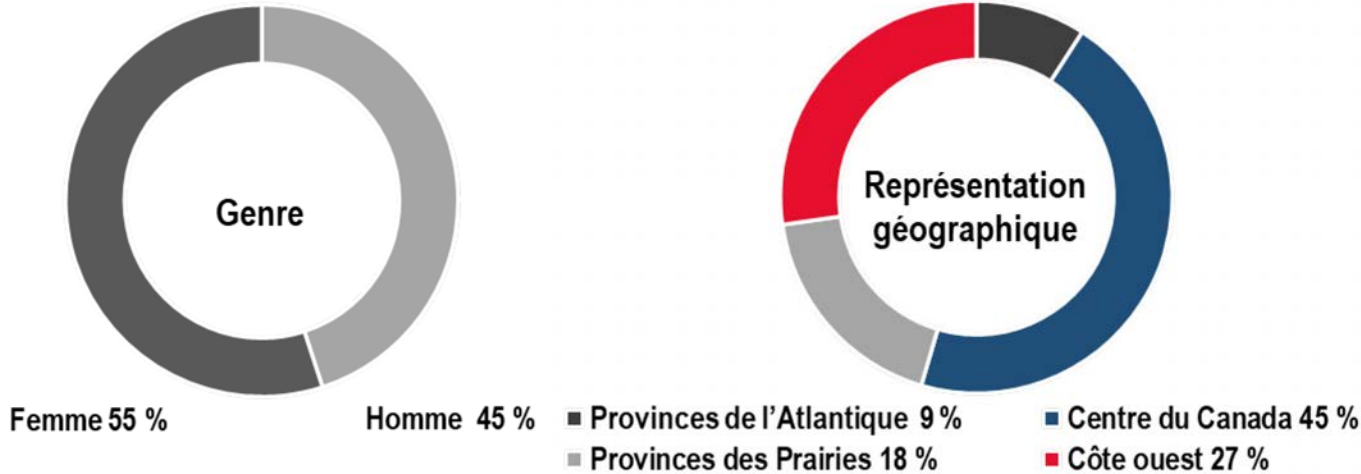
Les biographies des administrateurs et administratrices se trouvent à la page 111.

Le mandat des administrateurs et administratrices est d'au plus quatre ans, et celui de la présidente du conseil est d'une durée que le gouverneur en conseil juge appropriée. À l'expiration de leur mandat, ils ou elles peuvent être nommé(e)s de nouveau pour un mandat supplémentaire ou demeurer en fonction jusqu'à la nomination de

leur successeur(e). La planification de la relève du conseil d'administration continue d'être un sujet d'intérêt pour le conseil, puisque le mandat de six administrateurs et administratrices a expiré et que le mandat de trois administrateurs et administratrices de plus a expiré en 2021-2022. Le président du comité des ressources humaines et de la gouvernance a participé au comité de sélection mis sur pied en mars 2021 pour conseiller le ministre conformément au processus de sélection des personnes nommées par le gouverneur en conseil. Ce processus n'a donné lieu à aucune nomination confirmée en 2021-2022.

Diversité du conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices apportent collectivement une vaste expérience et une diversité de points de vue, d'antécédents géographiques et de caractéristiques personnelles, ainsi que leur appartenance à des « groupes désignés » au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada), y compris les femmes, les membres des minorités visibles, les personnes handicapées et les Autochtones. Dans le cadre d'un sondage volontaire mené par le secrétaire général, on a demandé aux administrateurs et administratrices s'ils ou elles s'identifiaient comme une minorité visible, une personne autochtone, un membre de la communauté LGBTQ2+ ou une personne handicapée. Les résultats de ce sondage volontaire montrent que 18 % des administrateurs et administratrices s'identifient comme membres de l'un de ces groupes.



Le conseil d'administration a élaboré et maintient un « profil de compétences du conseil » en fonction des connaissances, des types d'expertise, des compétences de base, de la diversité de genre et de la représentation géographique exigés par les administrateurs et l'ensemble du conseil. Le profil de compétences des membres du conseil présente à l'actionnaire la combinaison souhaitée d'expérience, d'expertise et d'autres qualités requises par le conseil et les lacunes à combler pour éclairer le processus de nomination des administrateurs et administratrices.

Le tableau ci-dessous présente les principaux domaines d'expertise et d'expérience de chaque administrateur et administratrice sur une base consolidée.

	TV	KB	JB	DB	JC	MC	BG	CH	PP	SS	PY
Comptabilité Connaissance et expérience de la comptabilité et de l'information financières, de la finance d'entreprise et connaissance des contrôles internes et des référentiels d'information financière comme les IFRS et les NCSP.	•			•	•	•	•	•	•	•	•
Expérience du conseil d'administration Expérience antérieure ou actuelle au sein d'un conseil d'une grande organisation ayant des pratiques de gouvernance éprouvées.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Rémunération Expérience à titre de cadre supérieur(e) ou de membre d'un conseil d'administration dans la conception de régimes de rémunération des membres de la direction et la gestion de la performance.	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•
Financement, trésorerie et investissements Expérience en direction ou en supervision d'opérations financières complexes avec des investisseurs et d'autres entités des secteurs privé et public.	•			•	•	•	•		•	•	•
Gouvernance Expérience des principes et des pratiques de gouvernance d'entreprise au sein d'une grande organisation.	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•
Ressources humaines Connaissances ou expérience en développement du leadership et en gestion des talents, en planification de la relève, en conception organisationnelle et en principes et pratiques des ressources humaines en général.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Infrastructure et développement Expérience ou bonne compréhension de tous les aspects des projets d'infrastructure.	•		•	•	•		•	•	•		•
Services juridiques Formation et expérience en tant qu'avocat soit dans un cabinet privé, soit en entreprise au sein d'une grande organisation assurant la conformité aux lois et aux règlements.			•						•		•
Leadership organisationnel Expérience générale des affaires en tant que cadre supérieur(e) d'un important organisme public, privé ou sans but lucratif.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

	TV	KB	JB	DB	JC	MC	BG	CH	PP	SS	PY
Secteur public, gouvernement et partenaires autochtones Expérience ou compréhension du fonctionnement du gouvernement et du secteur public, ainsi que de la mobilisation ou de la gestion des intervenants aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal et/ou avec les gouvernements autochtones.	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•
Gestion des risques Expérience ou compréhension des mesures de contrôle internes des risques, de l'évaluation des risques, de la gestion des risques ou de la production de rapports sur les risques.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Planification stratégique Expérience en élaboration et en mise en œuvre de l'orientation stratégique d'une grande organisation.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Technologie de l'information Expérience ou connaissances relatives aux technologies de l'information d'une grande organisation.	•					•	•			•	•

Sur le plan personnel, les membres du conseil doivent faire preuve de confiance et de responsabilité, de jugement éclairé, de tact et de discrétion, d'excellentes aptitudes interpersonnelles, d'indépendance, de normes éthiques élevées et d'intégrité.

Participation aux réunions

Le tableau ci-dessous indique la participation totale des administrateurs et administratrices aux réunions ordinaires et extraordinaires du conseil et de chaque comité au cours de l'exercice 2021-2022. Toutes les réunions du conseil et des comités ont été tenues virtuellement au moyen de la technologie de vidéoconférence en raison des restrictions de déplacement et des contraintes opérationnelles découlant de la pandémie de COVID-19. Le conseil prévoit reprendre les réunions en personne au cours de l'exercice 2022-2023.

	CONSEIL	INVESTISSEMENT	CFV	CIR (1)	CRHG (2)	CRHR	GOUVERNANCE
Tamara Vrooman	13/14	13/13	4/4	5/5	6/7	1/1	1/1
Kimberley Baird	13/14			5/5	6/7		1/1
Jane Bird	14/14			5/5	7/7	1/1	1/1
Dave Bronconnier	14/14	13/13	4/4				
James Cherry (3)	14/14	3/3	3/3	5/5		1/1	
Michèle Colpron (4)	14/14	10/10	4/4			1/1	
Bruno Guilmette	12/14	12/13					
Christopher Hickman	11/14	11/13	4/4				
Poonam Puri (5)	14/14		1/1		7/7		
Stephen Smith	12/14	11/13			7/7	1/1	1/1
Patricia Youzwa (4)	14/14	10/10		5/5			1/1
Participation globale (6)	94 %	94 %	100 %	100 %	95 %	100 %	100 %

Remarques :

- (1) Le comité d'impact et de risque a été mis sur pied en juin 2021 et a tenu sa première réunion en août 2021.
- (2) Le comité des ressources humaines et de la gouvernance a été mis sur pied en juin 2021 à la suite de la fusion du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de gouvernance. Chaque comité a tenu une réunion en avril et en juin, respectivement.
- (3) James Cherry a quitté le comité d'investissement pour se joindre au comité des finances et de la vérification en juin 2021. M. Cherry est également devenu président du nouveau comité d'impact et de risque.
- (4) Michèle Colpron et Patricia Youzwa se sont jointes au comité d'investissement en juin 2021.
- (5) Poonam Puri a quitté le comité des finances et de la vérification pour se joindre au comité des ressources humaines et de la gouvernance en juin 2021.
- (6) Il y a eu 14 réunions du conseil et 31 réunions de comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022. De ce total, 34 réunions étaient régulièrement programmées dans le cadre du calendrier des réunions approuvé par le conseil (généralement préparé deux ans à l'avance) et les 11 autres étaient des réunions spéciales.

Rapports des comités du conseil d'administration

Quatre comités permanents aident le conseil d'administration à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités. Au cours de l'exercice 2021-2022, le conseil d'administration a examiné la structure de ses comités et a approuvé des changements. Un nouveau comité (le comité d'impact et de risque) a été créé pour aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance concernant le cadre d'investissement, y compris les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les processus de mesure et de communication des résultats d'impact public des investissements de la BIC. Les responsabilités déléguées antérieurement aux comités des ressources humaines et de la rémunération et au comité de la gouvernance ont été intégrées dans une charte révisée du comité des ressources humaines et de la gouvernance. L'adhésion aux comités a également été revue et mise à jour afin d'équilibrer la diversité des points de vue et de conserver les compétences et l'expérience de base pour appuyer le mandat de chaque comité.

Les chartes du conseil d'administration et de chacun des comités se trouvent à l'adresse : www.cib-bic.ca. Un résumé des activités des comités au cours de l'exercice 2021-2022 se trouve ci-dessous.

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

- Membres
(fin de l'exercice)**
- Michèle Colpron (Présidente)
 - Christopher Hickman
 - Dave Bronconnier
 - James Cherry
 - Tamara Vrooman (membre d'office)

Les membres possèdent des compétences financières en ce qui a trait aux questions comptables et financières de la société, et la présidente du conseil est une experte financière.

- Réunions**
- Quatre réunions régulières ont été tenues au cours de l'exercice 2021-2022.
 - Les quatre réunions régulières comprenaient une séance à huis clos en l'absence de la direction.
 - Le comité a également tenu des séances à huis clos distinctes avec le vérificateur externe, le vérificateur interne à chaque réunion, ainsi qu'avec la directrice principale et chef des directions financière et administrative, le chef des finances, des technologies de l'information et des services administratifs, au besoin.

Responsabilité

Information financière et contrôles internes

- Faits saillants de l'exercice 2021-2022**
- Supervision du processus de présentation de l'information financière annuelle et trimestrielle de la BIC, et recommandation des rapports financiers trimestriels et annuels pour approbation par le conseil d'administration
 - Examen des aspects importants des jugements en matière de comptabilité et de communication de l'information et des questions clés de la vérification, y compris ceux qui ont trait :
 - les provisions pour pertes de crédit et les ajustements apportés aux pertes de crédit attendues; et
 - évaluation à la juste valeur des investissements.
 - Examen et recommandation au conseil d'administration du changement du référentiel d'information financière de la BIC, qui passe des Normes internationales d'information financière (IFRS) aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP).
 - Examen des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière et réception de mises à jour sur l'environnement de contrôle, y compris les risques connexes et les mesures correctives.

Vérification externe	<ul style="list-style-type: none"> Discussions avec les vérificateurs externes de leurs responsabilités dans l'exécution de la vérification, leur détermination des domaines de risque significatif, et examen et approbation du plan de vérification annuel et des honoraires associés pour BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. (en tant que covérificateur externe). Discussions avec les vérificateurs externes des principaux risques et jugements comptables posés par la direction. Réception de la confirmation écrite de la vérificatrice générale du Canada et de BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. de leur indépendance. Élaboration d'une évaluation de l'efficacité de BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. et recommandation au conseil d'administration de recommander au ministre la nomination de BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre de covérificateur externe pour l'exercice 2021-2022.
Vérification interne	<ul style="list-style-type: none"> Examen et approbation du plan de vérification interne annuel et suivi de son exécution. Examen des rapports trimestriels sur les activités de vérification interne, les constatations et les recommandations, y compris les réponses de la direction. Évaluation de la performance du vérificateur interne en fonction i) de la qualité du service, ii) de l'indépendance, de l'objectivité et de l'esprit critique, (iii) de la communication et de l'interaction et (iv) des compétences et de l'expérience de l'équipe de vérification.
Services juridiques et conformité	<ul style="list-style-type: none"> Réception de mises à jour de l'avocat général et secrétaire de la Société sur les questions juridiques et la conformité aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. Examen et approbation des mises à jour des principales politiques de conformité en matière d'approvisionnement, de gestion de l'information, de sécurité de l'information et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.
Surveillance de la fonction Finance	<ul style="list-style-type: none"> Discussion et approbation de la recommandation de nomination de la chef de la direction financière en février 2022. Évaluation de l'efficacité de la fonction Finance au moyen de séances à huis clos régulières avec la directrice principale et chef des directions financière et administrative (jusqu'en août 2021) et le chef des finances, des technologies de l'information et des services administratifs (de septembre 2021 à février 2022).

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

Membres (fin de l'exercice)	<ul style="list-style-type: none"> Stephen Smith (président) Jane Bird Kimberley Baird Poonam Puri Tamara Vrooman (membre d'office)
Réunions	<ul style="list-style-type: none"> Trois réunions régulières et quatre réunions spéciales ont eu lieu au cours de l'exercice 2021-2022. Avant la reconstitution de la structure des comités, le comité des ressources humaines et de la rémunération a tenu une réunion régulière en avril 2021 et le comité de gouvernance a tenu une réunion régulière en juin 2021. Une séance à huis clos sans la présence de la direction a été tenue à la fin de chaque réunion régulière.

Responsabilités	Faits saillants de l'exercice 2021-2022
Stratégie et politiques des RH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de la réponse de la direction à la pandémie de COVID-19 en cours relativement à la santé et au bien-être des employé(e)s, y compris la politique de vaccination obligatoire, les stratégies en matière de santé physique et mentale des employé(e)s, le passage aux modèles de travail hybrides et le retour dans les locaux. ▪ Examen de la stratégie et des initiatives en matière de diversité et d'inclusion, y compris l'approche de la BIC visant à accroître la représentation de la population noire et autochtone et des communautés minoritaires, ainsi que les résultats du sondage utilisé pour mesurer la cote d'inclusion des employé(e)s. ▪ Suivi de la structure organisationnelle de la BIC, des activités de recrutement et du roulement du personnel.
Rémunération et rendement du P.-D.G.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des objectifs et des mesures de rendement à court et à long terme pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023 et formulation de recommandations au conseil d'administration. ▪ Examen de l'évaluation du rendement du président-directeur général par rapport aux objectifs d'entreprise et aux objectifs individuels pour l'exercice 2020-2021 et recommandation au conseil de la note de rendement du président-directeur général aux fins de recommandation à l'actionnaire.
Rémunération des employé(e) et de la haute direction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen de l'approche en matière de rémunération des employé(e)s de l'équipe des investissements et des chefs des groupes fonctionnels, y compris le positionnement par rapport aux groupes de comparaison de la BIC. ▪ Examen et approbation de la réserve totale de primes pour les employé(e)s, y compris la rémunération incitative et les augmentations de la rémunération au mérite pour les employé(e)s relevant des membres de la haute direction. ▪ Examen avec le président-directeur général du rendement des membres de l'équipe de la haute direction et approbation de leur rémunération totale.
Nominations et planification de la relève au sein de la direction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision des activités de recrutement et des changements apportés à l'équipe de la haute direction, y compris la nomination du chef de groupe, Communications et affaires publiques et la nomination de la chef de la direction financière (y compris les conditions d'emploi et la rémunération). ▪ Examen avec le président-directeur général des plans de relève et de gestion des talents des membres de la haute direction et des autres hauts dirigeant(e)s.
Gouvernance d'entreprise et efficacité du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des chartes du conseil d'administration et des comités et recommandation de modifications au conseil d'administration afin de réviser la structure des comités. ▪ Examen et recommandation d'un comité pour approbation par le conseil d'administration dans le cadre de la structure reconstituée des comités. ▪ Suivi du fonctionnement efficace du conseil d'administration et de ses comités et réception d'un rapport indépendant des vérificateurs internes sur l'efficacité des politiques et pratiques de gouvernance de la BIC. ▪ Supervision de l'évaluation annuelle du conseil d'administration, des comités et de chaque administrateur et administratrice et discussion des résultats de l'évaluation, y compris les recommandations et les plans d'action.
Planification de la relève du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception de mises à jour sur le processus de sélection et de recommandations au ministre pour la nomination des administrateurs et administratrices.
Supervision des politiques de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception des rapports de l'avocat général et secrétaire de la Société sur les mises à jour des politiques et des procédures de la BIC, ainsi que sur les exigences en matière de rapports en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>.

COMITÉ D'IMPACT ET DE RISQUE

Membres (fin de l'exercice)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ James Cherry (Président) ▪ Kimberley Baird ▪ Jane Bird ▪ Patricia Youzwa ▪ Tamara Vrooman (membre d'office)
Réunions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trois réunions régulières et deux réunions spéciales ont eu lieu au cours de l'exercice 2021-2022. ▪ Une séance à huis clos sans la présence de la direction a été tenue à la fin de chaque réunion régulière.
Responsabilités	Faits saillants de l'exercice 2021-2022
Répartition du portefeuille et objectifs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen et recommandation au conseil d'administration d'approuver la répartition du portefeuille et les objectifs d'impact à long terme inclus dans le plan d'entreprise pour la période de planification 2022-2023 à 2026-2027.
Stratégies d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception d'une présentation des représentant(e)s de Ressources naturelles Canada sur le Plan d'action pour les petits réacteurs modulaires du gouvernement du Canada. ▪ Examen de la thèse d'investissement sur les occasions d'accroître l'incidence des investissements dans des projets d'infrastructure dans les secteurs prioritaires de l'énergie propre et des infrastructures vertes de la BIC. ▪ Examen de la stratégie d'investissement sur les occasions de faire progresser les investissements dans les infrastructures autochtones. ▪ Examen de la stratégie d'investissement sur les occasions d'investissement dans le secteur prioritaire du transport en commun.
Programmes et initiatives d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception d'un rapport annuel et recommandation au conseil d'administration de mises à jour de l'Initiative du Plan de croissance pour les AZE et de l'IICA
Déclarations liées au portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des rapports trimestriels sur le portefeuille décrivant le rendement des investissements et du portefeuille de la BIC par rapport aux objectifs de l'entreprise et les résultats à long terme en matière d'impact sur le public énoncés dans le plan d'entreprise. ▪ Examen des rapports sur les activités de gestion des actifs pour les investissements clôturés, y compris le financement fourni, le calendrier du projet et les jalons.
Impact sur le public et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen du cadre proposé pour la gestion de l'impact public, y compris la définition, la mesure et l'établissement de rapports, et recommandations au conseil d'administration. ▪ Réception d'un compte rendu sur le plan de travail et les objectifs du prochain rapport de la BIC sur le développement durable et les impacts, y compris l'approche pour adopter les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).
Rapports sur la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des tableaux de bord trimestriels sur le risque d'entreprise, qui comprennent des rapports sur les principaux risques et les risques émergents de la BIC, et sur le rendement par rapport à l'appétence pour le risque, ainsi que les indicateurs de risque clés pour les risques opérationnels. ▪ Réception de présentations de la direction sur les activités de gestion des risques, y compris les initiatives en cours pour améliorer la fonction de gestion des risques et les rapports sur l'incidence fiscale.
Autre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen de la charte et discussions avec la direction des rôles et de l'étendue des responsabilités et des activités du comité à l'égard des éléments qui y sont mentionnés. ▪ Discussions avec la direction sur l'interface entre le comité et les autres comités du conseil d'administration en ce qui a trait à la surveillance des risques.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Membres (fin de l'exercice)

- Bruno Guilmette (Président)
- Dave Bronconnier
- Michèle Colpron
- Christopher Hickman
- Stephen Smith
- Patricia Youzwa
- Tamara Vrooman (membre d'office)

Réunions

- 11 réunions régulières et deux réunions spéciales ont eu lieu au cours de l'exercice 2021-2022.
- Les administrateurs et administratrices qui ne sont pas membres du comité d'investissement reçoivent un avis de convocation et sont invités à assister aux réunions. Des séances à huis clos sont généralement tenues au cours de la réunion du conseil d'administration qui suit la réunion du comité d'investissement.

Responsabilité

Faits saillants de l'exercice 2021-2022

Activités d'investissement

- Examen de 18 propositions d'investissement préliminaires pour des projets d'infrastructure conformes au mandat et au plan d'entreprise de la BIC, et 13 engagements d'investissement définitifs pour des projets dont la clôture financière est imminente et recommandation au conseil d'administration de les approuver.
- Examen de l'approche d'investissement pour la participation de la BIC au Fonds pour la large bande universelle et recommandations au conseil d'administration.
- Examen des mises à jour des délégations de pouvoirs au comité de gestion des investissements de la direction pour les projets qui respectent des conditions précises et recommandation au conseil d'administration de les approuver.
- Réception des rapports du chef des investissements sur les investissements approuvés aux termes de la délégation des pouvoirs en matière d'investissement

Développement de projets et suivi

- Réception de mises à jour sur les jalons et les livrables des projets en ce qui concerne les mandats de services-conseil importants et les demandes d'accélération de projets
- Réception des mises à jour sur l'état d'avancement du projet et recommandations au conseil d'administration sur le rôle de la BIC et sa participation au projet TGF.
- Réception de mises à jour régulières de la part du chef des investissements sur l'état des projets reçus et en cours d'évaluation, y compris les projets jugés hors mandat et des mises à jour sur les projets qui devraient atteindre une étape importante au cours des prochains trimestres.
- Réception du rapport de la direction sur la revue annuelle des projets financés par la BIC
- Réception du rapport du chef de la gestion des actifs sur les priorités et le plan de travail pour le développement de la fonction de gestion des actifs.

Conduite éthique et évitement des conflits d'intérêts

Le conseil d'administration est responsable de promouvoir les normes déontologiques les plus élevées en matière de conduite professionnelle. Cela comprend l'élaboration et le suivi des politiques et pratiques de la BIC irréprochables en matière de valeurs et d'éthique, ainsi que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Les administrateurs et administratrices doivent s'acquitter de leurs fonctions conformément au Code de conduite et à la Politique relative aux conflits d'intérêts pour les administrateurs et administratrices, qui incorpore la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en matière de conflits d'intérêts. Chaque année, ils et elles doivent confirmer avoir lu et compris le code de conduite et la politique relative aux conflits d'intérêts et y adhérer.

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance a établi et surveille les procédures de résolution des conflits d'intérêts. Les administrateurs et administratrices sont tenu(e)s de remplir un questionnaire annuel faisant état de leurs relations d'affaires et personnelles, et de faire rapport de leurs déclarations d'intérêt à l'égard de tout projet d'infrastructure faisant l'objet d'une évaluation. En cas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu, l'administrateur ou l'administratrice quitte la réunion lorsque le projet est discuté et ne participe pas à la décision ni ne vote à son égard. Les documents du conseil sont également passés en revue pour repérer les contreparties désignées dans les déclarations permanentes des administrateurs et administratrices, de sorte que les documents relatifs aux opérations ne soient pas remis à l'administrateur ou administratrice qui a déclaré un intérêt dans une partie liée à cette opération.

La BIC a également adopté un code de conduite à l'intention des employé(e)s, qui énonce les valeurs fondamentales et les principes directeurs de la BIC en matière de conduite éthique, et qui intègre le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Le Code de conduite à l'intention des employé(e)s décrit les principes directeurs et les sept lignes directrices en matière de comportement éthique dont tous et toutes les employé(e)s doivent faire preuve pour exercer un jugement sain et éthique dans chacune de leurs actions et de leurs décisions :

- Nous favorisons un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux.
- Nous maintenons un milieu de travail sain, sûr et sécuritaire.
- Nous évitons et divulguons les conflits d'intérêts.
- Nous refusons les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages inappropriés.
- Nous protégeons les biens et les renseignements de la BIC.
- Nous observons les lois et les règlements.

Le Code de conduite à l'intention des employé(e)s décrit également les procédures de divulgation d'actes répréhensibles et de protection des employé(e)s qui divulguent des actes répréhensibles. Les employé(e)s participent à une formation régulière et doivent confirmer annuellement leur conformité au code.

Évaluation du rendement du conseil d'administration

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG) est chargé de superviser le processus d'autoévaluation annuel du conseil d'administration, qui comprend les administrateurs et administratrices, la présidente du conseil d'administration et les président(e)s des comités ainsi que le fonctionnement général du conseil et de ses comités. Les résultats servent de base à l'élaboration des priorités et du plan d'action du conseil d'administration pour l'année suivante. Le processus suivi pour l'évaluation 2021-2022 est résumé ci-dessous.



Questionnaires

- Développé par le secrétaire de la Société pour refléter les priorités annuelles et approuvé par le CRHG avant la distribution
- Rempli par chaque administrateur et administratrice et membre de la direction qui communique régulièrement avec le conseil afin de donner un aperçu à 360 degrés du rendement du conseil
- Des questions précises et ouvertes sur divers sujets, dont l'ordre du jour et la documentation des réunions, la dynamique des réunions, le leadership du conseil et des comités, les communications avec la direction et les priorités organisationnelles, ont été incluses
- Sollicitation de commentaires sur les questions stratégiques et suggestions d'amélioration continue
- Les administrateurs et administratrices ont également rempli un questionnaire d'autoévaluation afin de fournir des commentaires sur leur expérience à titre de membre du conseil d'administration de la BIC

Rapports

- Le secrétaire de la Société a présenté un rapport sommaire au CRHG aux fins de discussion et de rétroaction sur le rendement global du conseil
- Le président du CRHG a fait rapport des résultats au conseil
- Des questionnaires d'autoévaluation individuels ont été remis à la présidente du conseil afin de faciliter les discussions individuelles avec les administrateurs et administratrices sur les progrès réalisés au cours de l'exercice précédent et les priorités du conseil pour l'exercice à venir

Suivi

- Le secrétaire de la Société a élaboré un plan d'action pour traiter les questions clés soulevées, surveiller les progrès et faire rapport
- La présidente du conseil a tenu une réunion individuelle avec chaque administrateur et administratrice afin de discuter du rendement global du conseil et des questions et considérations proposées pour l'exercice à venir pour le conseil

Le processus de cette année a permis de conclure que le conseil et ses comités ont obtenu de bons résultats. Les principaux thèmes qui sont ressortis et qui ont été intégrés au plan d'action concernaient le nombre de réunions et les ajouts à l'ordre du jour des réunions. Les administrateurs et administratrices ont noté l'amélioration continue des rapports et de la documentation de la direction fournis au conseil et aux comités, et ont recommandé des améliorations continues afin de se concentrer sur les questions fondamentales et de donner plus de temps pour des discussions significatives aux réunions.

Rémunération du conseil

Conformément à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, le taux de toute rémunération versée à la présidente du conseil d'administration et aux autres administrateurs et administratrices est fixé par le gouverneur en conseil. Les taux de rémunération sont les suivants :

- **Administrateurs(trices) :** 40 000 \$ – 50 000 \$ par année (décret du conseil # 2017-1463).
- **Présidente du conseil d'administration :** 85 000 \$ – 100 000 \$ par année (décret du conseil # 2021-0018).

La présidente du conseil et les autres administrateurs et administratrices n'ont droit à aucune prime liée au rendement ni à aucun autre incitatif. Ils et elles sont remboursés des dépenses directes raisonnables qu'ils ou elles engagent dans l'exercice de leurs fonctions liées à la BIC, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Les frais de déplacement et de représentation mensuels remboursés aux membres du conseil sont affichés sur le site Web de la BIC.

Rémunération des cadres supérieurs

La BIC a adopté un programme de rémunération concurrentiel par rapport au marché qui reflète les pratiques exemplaires des sociétés d'État et d'autres organisations comparables.

La présente section fournit des renseignements sur les principes pris en compte et les éléments clés du programme de rémunération de la BIC. Elle fournit également des détails sur la rémunération versée aux membres de la haute direction pour l'exercice 2021-2022.

Principes de rémunération des cadres supérieurs

Le programme de rémunération de la BIC est un facteur clé pour attirer, motiver et fidéliser les personnes de talent dont la BIC a besoin pour exécuter efficacement son mandat et sa stratégie. En recherchant des employé(e)s qualifié(e)s possédant une expertise dans le développement et l'investissement dans des projets d'infrastructure, ainsi que des rôles de soutien dans la gestion des risques, les finances, les affaires juridiques et la gestion d'actifs, nous sommes en concurrence avec d'autres grands gestionnaires de placements et institutions financières au Canada.

Afin d'atteindre l'objectif de recruter et de former les bons talents dans un marché concurrentiel, et de s'assurer que les pratiques de rémunération de la BIC sont justes et appropriées, le programme de rémunération est fondé sur les principes suivants.



Étalonnage

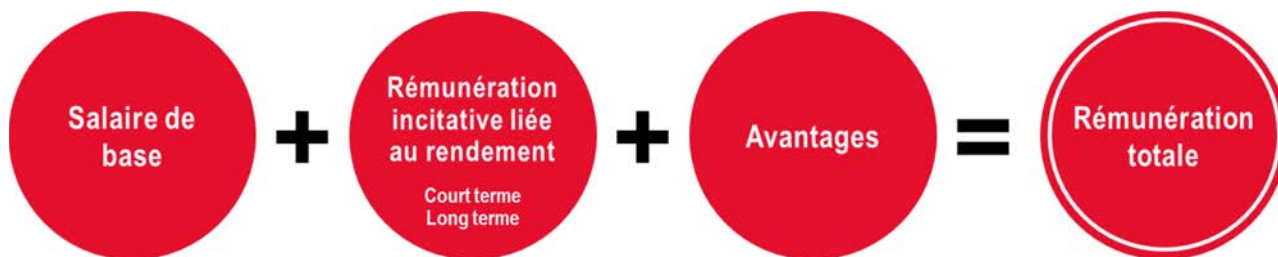
La BIC effectue un examen comparatif des rôles dans l'ensemble de l'organisation. Cet examen est mis à jour périodiquement afin de s'assurer que la rémunération globale demeure concurrentielle et alignée sur le marché des talents de la BIC. Le groupe de référence comprend des caisses de retraite, des organismes de gestion de placements ayant des horizons d'investissement à long terme et des rôles fiduciaires et d'autres organismes des secteurs des services financiers et de l'assurance, ainsi que de la grande catégorie du secteur public. Compte tenu du mandat unique de la BIC, on ne retrouve aucune organisation directement comparable sur le marché canadien en termes de mandats et d'opérations d'investissement. Pour faciliter l'examen de l'information sur la rémunération concurrentielle, la BIC passe en revue les sondages annuels sur la rémunération effectués par des sociétés d'experts-conseils en rémunération.

La BIC vise une rémunération concurrentielle au 50^e centile du groupe de référence. Nous avons établi des échelles de rémunération pour chaque niveau d'ancienneté dans le groupe des investissements et les groupes fonctionnels afin de donner à la direction la souplesse nécessaire pour établir la rémunération totale directe de chaque employé(e) par rapport à la médiane en fonction de ses compétences et de son expérience. L'information décrivant les placements individuels des employé(e)s dans les fourchettes de rémunération est communiquée au comité des ressources humaines et de la gouvernance. Cette information globale confirme que les fourchettes de rémunération directe totale ciblées dans l'ensemble de l'organisation se situent généralement à la médiane des fourchettes de rémunération.

L'approche de la BIC consiste à verser une plus grande proportion de la rémunération directe totale sous forme de salaire de base (et, par conséquent, à offrir un pourcentage cible moins élevé pour la prime incitative) par rapport au marché, avec des niveaux incitatifs plus bas pour un rendement supérieur. Les pairs de la BIC au sein du groupe de référence accordent généralement une grande importance au rendement à courte durée des investissements dans la mesure des primes de rendement totales, tandis que l'objectif de la BIC est de se concentrer sur le déploiement de capitaux pour des projets d'infrastructure qui produisent des résultats à long terme économiques et sociaux positifs pour les Canadiens et les Canadiennes et leurs collectivités.

Éléments du programme de rémunération

Le programme de rémunération de la BIC comprend les trois éléments détaillés ci-dessous.



a) Salaire de base

Le barème de toute rémunération versée au président-directeur général est fixé par le gouverneur en conseil sur recommandation du conseil d'administration. En faisant sa recommandation, le conseil d'administration tient compte des exigences en matière de compétence pour le poste en question et de la rémunération pour des postes comparables. La rémunération de base du P.-D.G se situe entre 510 000 et 600 000 \$ par année (décret du conseil 2020-0835). Toute augmentation du salaire de base du président-directeur général doit être approuvée par le gouverneur en conseil.

Les employé(e)s (autres que le président-directeur général) reçoivent un salaire de base pour s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes. Les salaires reflètent le niveau de responsabilité, les compétences, l'expérience et la compétitivité sur le marché. Les révisions salariales sont supervisées par le comité des ressources humaines et de la gouvernance, et sont effectuées périodiquement et éclairées par un examen du marché du groupe de référence et d'autres organisations comparables pertinentes. Au 31 mars 2022, la moyenne du salaire de base annualisé versé aux membres de la haute direction autres que le président-directeur général était de 325 000 \$.

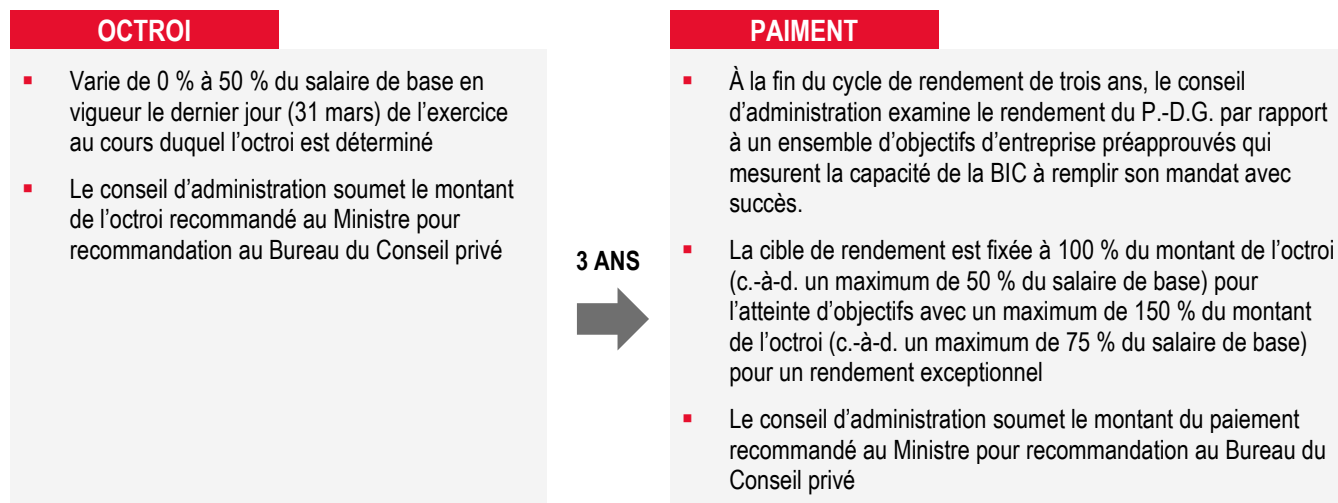
b) Rémunération incitative fondée sur le rendement

i) P.-D.G.

La rémunération incitative liée au rendement du président-directeur général comprend une prime incitative annuelle à court terme et une prime incitative à long terme.

La prime incitative à court terme du président-directeur général est fixée à 50 % du salaire de base pour un rendement qui atteint les objectifs, avec la possibilité d'atteindre 100 % du salaire de base pour un rendement exceptionnel dans plusieurs domaines importants et dans des circonstances extrêmement difficiles. Une partie importante de la prime incitative est assujettie au rendement global de l'organisation. Pour le président-directeur général et les autres membres de la haute direction (comme il est décrit dans la section suivante), 80 % de la prime incitative à court terme est liée à l'atteinte d'objectifs organisationnels documentés dans le plan d'entreprise et 20 % est liée à l'atteinte d'objectifs individuels.

La prime incitative à long terme consiste en l'attribution annuelle de montants potentiels, basée sur une évaluation de la réalisation des objectifs annuels à long terme (l'« **octroi** ») et une évaluation pour déterminer la prime finale à la fin d'une période de rendement de trois ans (le « **Paiement** »), comme décrit plus en détail dans le tableau ci-dessous.



La rémunération et les conditions d'emploi du président-directeur général, y compris toutes primes liées au rendement et autre incitatif, sont approuvées par le gouverneur en conseil, compte tenu de la recommandation que le conseil d'administration a fait au ministre. Le processus suivi par le conseil d'administration pour recommander une rémunération basée sur le rendement au P.-D.G. est décrit dans le *Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État* publié par le Bureau du Conseil privé. Le gouverneur en conseil exerce le pouvoir décisionnel final pour approuver la cote de rendement et la prime de rémunération accordées au président-directeur général.

ii) Membres de la haute direction (à l'exception du P.-D.G.)

Au début de chaque exercice, chaque membre de la haute direction établit des objectifs de rendement individuels annuels. Les objectifs reflètent les priorités individuelles et organisationnelles, et sont approuvés par le président-directeur général. À la fin de l'exercice, le rendement du membre de la haute direction est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs et des mesures qui ont été prises pour contribuer aux valeurs et à la culture de la BIC. L'évaluation des objectifs individuels (en plus des résultats de l'entreprise) oriente les recommandations concernant la rémunération incitative des membres de la haute direction qui sont présentées au comité des ressources humaines et de la gouvernance pour approbation.

À la fin de chaque exercice, les membres de la haute direction, à l'exclusion du président-directeur général, sont admissibles à une prime incitative annuelle fondée sur une combinaison de rendement de l'entreprise et de rendement individuel, comme il est décrit dans la section précédente.

Une partie de la prime annuelle est versée à la fin de l'exercice. Les paiements peuvent varier de 0 à 1,5x de la cible de rémunération incitative de l'employé(e), qui est définie en pourcentage du salaire de base et augmente en fonction de l'ancienneté. Pour les membres de la haute direction, à l'exclusion du président-directeur général, la prime incitative à risque liée au rendement varie entre 20 % et 110 % du salaire de base du membre de la haute direction. Les membres de la haute direction sont également tenu(e)s de reporter une partie de leur prime sur trois ans. Le tableau ci-dessous présente la répartition de la prime incitative différée pour chaque membre de la haute direction (autre que le président-directeur général).

	PRIME INCITATIVE ANNUELLE	REPORT OBLIGATOIRE
Président-directeur général	50 %	50 %
Chef des investissements	60 %	40 %
Chef de la direction financière	60 %	40 %
Chef de groupe, communications et affaires publiques	80 %	20 %
Chef de la stratégie	80 %	20 %
Avocat général et secrétaire de la Société	90 %	10 %

À la fin du période de rendement de trois ans, le rendement de la BIC est évalué par rapport à un ensemble d'objectifs d'entreprise préapprouvés qui mesurent la réussite de l'exécution du mandat et des résultats d'intérêt public de la BIC. Les paiements peuvent varier de 0 à 1,5x le montant de la prime incitative différée pour la période de rendement de trois ans.

c) Avantages

La BIC offre un régime enregistré d'épargne-retraite collectif à participation volontaire (« **Groupe REER** ») et un régime d'épargne collectif non enregistré (« **Groupe RENE** ») dans lequel la BIC verse des cotisations salariales égales, jusqu'à une certaine limite. La BIC n'offre pas de régime de retraite à cotisations ou à prestations définies. Tous et toutes les employé(e)s, y compris le président-directeur général, peuvent participer au REER collectif et au RENE collectif.

Les employé(e)s ont accès à des avantages sociaux complets, notamment des soins de santé et dentaires, une assurance invalidité, une assurance en cas de maladie grave, une assurance-vie. Ils et elles ont également accès à un compte de dépenses de santé, à un programme d'aide aux employé(e)s et à divers autres programmes et outils pour les aider à atteindre leur niveau optimal de bien-être.

Tableau récapitulatif des rémunérations

Le tableau suivant présente la rémunération payable et le point médian de la fourchette pour le président-directeur général et les autres membres de la haute direction au 31 mars 2022.

	P.-D.G.	AUTRES CADRES DIRIGEANTS
Salaire de base	Fixé par le gouverneur en conseil entre 510 000 \$ et 600 000 \$ par année.	325 000 \$ (salaire moyen annualisé de tous et toutes les autres membres de la haute direction).
Rémunération incitative à court terme	Cible - 50 % du salaire de base Le paiement varie de 0 % à 100 % du salaire de base pour un rendement exceptionnel fondé sur l'atteinte d'objectifs d'entreprise (80%) et le rendement individuel (20%).	La cible varie entre 20 % et 110 % du salaire de base du membre de la haute direction. Le montant cible moyen entre tous les autres membres de la haute direction pour les primes incitatives gagnées à la fin de l'exercice est de 155 340 \$. Les paiements peuvent varier de 0 à 1,5x selon l'atteinte des objectifs de l'entreprise (80%) et le rendement individuel (20%).
Rémunération incitative à long terme	Octroi cible - 50 % du salaire de base Le paiement de l'octroi a lieu à la fin de la période de rendement de trois ans et varie de 0 % à 150 % du montant de l'octroi (c.-à-d., maximum de 75 % du salaire de base) pour un rendement exceptionnel.	La portion différée varie entre 10 % et 50 % de la rémunération incitative cible du membre. Le montant cible moyen entre tous les autres membres de la haute direction à l'égard de la prime incitative à long terme gagnée à la fin de la période de rendement de trois ans est de 80 000 \$. Les paiements peuvent varier de 0 à 1,5x.

Comme décrit à la page 24 du rapport annuel, le rendement de la BIC pour l'exercice 2021-2022 a été évalué à 101 % ou 1,01x de l'objectif de rémunération incitative du P.-D.G. et des autres membres de la haute direction.

Principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction sont définis comme étant les dirigeant(e)s ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration. Le tableau suivant présente les charges de rémunération des principaux membres de la direction.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2022	2021
Salaires et avantages sociaux à court terme	3 064 \$	3 075 \$
Avantages sociaux postérieurs à l'emploi	155	110
Prestations de cessation d'emploi	–	–
Autres avantages sociaux à long terme	580	476
	3 799 \$	3 661 \$

La BIC s'engage à faire preuve d'ouverture et de transparence avec les Canadiens et les Canadiennes en ce qui concerne ses activités. La BIC ne divulgue pas la rémunération individuelle totale reçue par le P.-D.G. et ses premiers(ères) dirigeant(e)s pour des raisons de protection de la vie privée. Cette divulgation est conforme aux exigences et aux normes de gouvernance recommandées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

États financiers



Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation des états de la situation financière, des états des résultats et de l'excédent cumulé, des états de l'évolution des actifs financiers nets, des tableaux des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou « la Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière pour le secteur public ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorités applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Aux fins de l'acquittement de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système des contrôles internes permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des opérations, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorités applicables. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de la vérification du conseil d'administration, qui est chargé de superviser et d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les vérificateurs indépendants de la BIC, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L, les comptables professionnels agréés et le vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC, et leur rapport précise l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur ces états financiers.



Ehren Cory
Président-directeur général



Evelyn Joerg
Chef de la direction financière

Le 21 juin 2022

Rapport des auditeurs indépendants



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (« la Société »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2022, au 31 mars 2021 et au 1^{er} avril 2020 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, les états de l'évolution des actifs financiers nets et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2022, au 31 mars 2021 et au 1^{er} avril 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2021-2022, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel 2021-2022 avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi que les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive de l'adoption de nouvelles normes expliquée à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

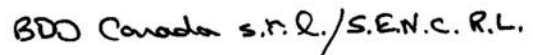
Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA, CGA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2022



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 21 juin 2022

États de la situation financière

Au	Note	31 mars 2022	31 mars 2021	1 ^{er} avril 2020
(en milliers de dollars canadiens)				
Actifs financiers				
Trésorerie		45 540 \$	1 695 \$	221 768 \$
Financement public à recevoir	6	3 430 322	407 500	–
Prêts à recevoir	5	1 457 743	1 307 500	1 075 919
TVH à recevoir		1 997	2 942	416
		4 935 602	1 719 637	1 298 103
Responsabilités				
Créditeurs et charges à payer	8	10 641	8 704	8 506
Passifs différés		3 076	2 087	1 015
		13 717	10 791	9 521
Actifs financiers nets		4 921 885	1 708 846	1 288 582
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	7	1 949	1 943	1 423
Charges payées d'avance		420	140	105
		2 369	2 083	1 528
Excédent accumulé		4 924 254 \$	1 710 929 \$	1 290 110 \$

Obligations contractuelles (Note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron
Présidente, Comité des finances et de la vérification



Tamara Vrooman
Présidente du conseil d'administration

Le 21 juin 2022

États des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Note	2022		2021	
		Budget	Données réelles	Budget	Données réelles
Revenus					
Crédits publics - investissements	6	3 922 501 \$	3 188 535 \$	2 169 600	407 500
Crédits publics - exploitation		70 770	50 500	87 562	57 000
Produit d'intérêts		41 658	22 658	26 594	21 746
		4 034 929	3 261 693	2 283 756	486 246
Charges					
Rémunération		23 800	23 973	21 700	17 742
Générales et administratives	9	20 470	12 674	19 387	10 201
Développement de projets		–	1 360	–	326
Provision pour dépréciation de prêt	5	258 885	808	128 600	12 207
		303 155	38 815	169 687	40 476
Services-conseils	12	26 500	9 553	46 475	24 951
		329 655	48 368	216 162	65 427
Excédent annuel		3 705 274	3 213 325	2 067 594	420 819
Excédent accumulé, début de l'exercice		1 710 929	1 710 929	1 290 110	1 290 110
Excédent accumulé, fin de l'exercice		5 416 203 \$	4 924 254 \$	3 357 704 \$	1 710 929 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2022		2021	
	Budget	Données réelles	Budget	Données réelles
Excédent annuel	3 705 274 \$	3 213 325 \$	2 067 594 \$	420 819 \$
Variation des immobilisations corporelles - acquisitions	(89)	(388)	(1 061)	(822)
Variation des immobilisations corporelles - amortissement	485	382	400	302
Variation des charges payées d'avance	–	(280)	–	(35)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	1 708 846	1 708 846	1 288 582	1 288 582
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	5 414 516 \$	4 921 885 \$	3 355 515 \$	1 708 846 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	Note	2022	2021
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :			
Activités de fonctionnement :			
Excédent annuel		3 213 325 \$	420 819 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir	5	(22 246)	(21 721)
Amortissement des immobilisations corporelles	7	382	302
Provision pour dépréciation de prêt	5	808	12 207
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Financement public à recevoir	6	(3 022 822)	(407 500)
Coûts de transaction	5	(2 826)	(1 067)
TVH à recevoir		945	(2 526)
Charges payées d'avance		(280)	(35)
Créditeurs et charges à payer	8	1 937	198
Passifs différés		989	1 072
Déversements de prêts	5	(125 979)	(221 000)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement		44 233	(219 251)
Activités d'investissement :			
Acquisitions des immobilisations corporelles	7	(388)	(822)
Total des flux de trésorerie liées aux activités de capital		(388)	(822)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice		43 845	(220 073)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 695	221 768
Trésorerie à la clôture de l'exercice		45 540 \$	1 695 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

1. Loi constitutive, mission et activités de la société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (la « Loi sur la BIC ») le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de 100 \$; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Dans le cadre de ce processus, la BIC participe également au développement de projets, avec l'objectif d'accélérer les études, les rapports techniques et les analyses nécessaires pour raccourcir le cheminement critique menant à la construction. Le développement de projets inclut également l'accélération des projets, qui comprend les dépenses liées aux travaux de construction préliminaires afin d'accélérer des projets d'infrastructure à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit effectuer un investissement à long terme.

Comme le prévoit la Loi sur la BIC, la BIC a également pour mandat de fournir des services-conseils pour « conseiller tous les ordres de gouvernement à propos des projets d'infrastructure » et « d'agir à titre de centre d'expertise en projets d'infrastructures comportant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels ». Dans le cadre de ce rôle, la BIC fournit des conseils sur la façon dont les projets peuvent être structurés afin d'optimiser les résultats de livraison dans l'intérêt public tout en attirant des investissements privés et institutionnels, et en générant des revenus.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC un maximum de 35 milliards de dollars jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada permettra jusqu'à 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier qui vise à catalyser les projets qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes, et il donnera à la BIC la souplesse et la latitude nécessaires pour utiliser son capital pour innover et prendre plus de risques que le marché ne le fera.

La BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels, et à en tirer profit, de même qu'à associer ses rendements à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, assorti de conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, la BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur des investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la BIC; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral afin d'assurer la prestation de services ou de programmes et l'octroi d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la BIC; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Résumé des principales méthodes comptables :

a. Base d'établissement :

Le 1^{er} avril 2021, la BIC a adopté les Normes comptables pour le secteur public (« NCSP ») établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada. Reportez-vous à la note 3 pour plus de détails.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

b. Chiffres budgétés :

L'information budgétaire est reflétée dans les états des résultats et de l'excédent accumulé, et dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets. Les données budgétaires présentées pour 2021 et 2022 sont tirées des projections et des estimations de la première et de la deuxième année, respectivement, contenues dans le plan d'entreprise 2020-2021 à 2024-2025 approuvé.

En conséquence de la transition aux NCSP, certains éléments du plan d'entreprise 2020-2021 à 2024-2025 ont dû être ajustés pour tenir compte du changement apporté à la présentation de l'information, comme il est indiqué à la note 3. Les principaux ajustements sont les suivants :

Plan d'entreprise 2021 à 2025 approuvé				
	2022		2021	
	Précédemment approuvé	Tel que rajusté	Précédemment approuvé	Tel que rajusté
Provision pour dépréciation de prêt	1 681 072 \$	258 885 \$	835 114 \$	128 600 \$
Droit d'utilisation de l'actif - location	2 918	–	3 180	–
Obligation locative	(3 572)	–	(3 798)	–
Financement public différé	(1 688) \$	- \$	(2 084) \$	- \$

c. Trésorerie :

La trésorerie comprend les fonds déposés dans des comptes bancaires à court terme auprès d'institutions financières qui sont des banques à charte au Canada. En vertu de la Loi sur la BIC, le ministre des Finances peut verser à la Société au plus 35 milliards de dollars. La BIC présente périodiquement des demandes de crédits du ministère des Finances qui sont conformes au plan d'entreprise approuvé de la BIC et qui sont fondées sur des prévisions des besoins prévus qui peuvent différer de ce qui est réellement décaissé et qui contribuent donc au solde de trésorerie.

d. Financement public :

Les crédits publics sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont remplis. Un montant à recevoir est comptabilisé lorsque la BIC obtient le contrôle des ressources qui répondent à la définition d'un actif et lorsqu'il est prévu que l'entrée de ressources se produira et que leur valeur peut être évaluée de façon fiable. Les crédits d'exploitation et les crédits d'immobilisations sont comptabilisés lorsque la trésorerie est reçue. Les crédits d'investissement sont comptabilisés au moment où un investissement atteint la clôture financière (c.-à-d. que des accords exécutoires avec des contreparties ont été conclus).

e. Instruments financiers :

Prêts à recevoir

Les prêts sont initialement comptabilisés au coût, soit au moment où surviennent les sorties de fonds, puis évalués au coût après amortissement moins les provisions pour dépréciation des prêts et les radiations.

Lorsqu'un prêt est jugé considérablement avantageux par rapport à sa valeur nominale en actualisant le coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada, il est comptabilisé à un coût équivalant à la valeur nominale moins l'escompte, au prorata, à mesure que les fonds sont avancés. La valeur comptabilisée du prêt à la date d'émission correspond à sa valeur nominale, contrebalancée par l'escompte, qui est amorti par imputation aux produits de manière logique et systématique sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). L'amortissement de l'escompte serait comptabilisé comme une augmentation du solde du prêt et porté au crédit des revenus. Aucun prêt n'était considéré être assorti de conditions avantageuses importantes de nos débuts jusqu'au 31 mars 2022.

Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable initiale du prêt et amortis par imputation aux résultats selon la méthode du TIE.

Autres actifs/passifs financiers

La trésorerie, les créditeurs et les charges à payer de la BIC sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de référence, la BIC évalue tous les actifs financiers ou groupes d'actifs financiers afin de déterminer s'il existe une détérioration du crédit ou une indication objective de dépréciation qui contribuent à une provision pour dépréciation qui est comptabilisée afin que l'actif financier reflète sa valeur recouvrable nette prévue. La provision pour dépréciation reflète la recouvrabilité et le risque de perte en fonction des événements passés, des circonstances actuelles et de toutes les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

La provision générale pour dépréciation s'applique aux prêts à recevoir et est fondée sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui est surveillée de façon continue et ajustée en fonction des variations du risque de crédit. Une réduction de la provision générale pour dépréciation donnerait lieu à un recouvrement et serait comptabilisée à titre de revenus. Une provision pour dépréciation spécifique est établie dans les cas d'événements de dépréciation connus (par extension, les radiations) qui s'appliquent à tous les actifs financiers et qui réduiraient leur recouvrabilité prévue. Si la provision pour dépréciation spécifique augmente par la suite, la dépréciation ne sera pas contrepassée. Le recouvrement des montants radiés ne serait comptabilisé à titre de revenus qu'au moment de leur réception.

f. Incertitude des mesures :

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour établir la provision pour dépréciation des prêts de la BIC, comme la cote de crédit interne de la BIC et d'autres facteurs principaux décrits à la note 11, et estime le moment des prélèvements et des remboursements prévus qui ont une incidence sur le taux d'intérêt effectif sur les prêts. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes futures lorsque l'écart sera connu.

Les conséquences de la COVID-19

L'économie mondiale continue de se remettre de la pandémie de COVID-19. Les restrictions de santé publique ont continué d'être levées, mais l'incertitude liée à l'économie mondiale persiste. L'évolution du contexte macroéconomique pourrait avoir une incidence importante sur la provision pour dépréciation des prêts. L'incertitude accrue a eu une incidence limitée sur les estimations et les hypothèses de la provision pour dépréciation des prêts utilisées pour déterminer la valeur comptable des actifs et des passifs. Les pertes sur prêt réelles pourraient différer sensiblement de celles qui sont présentées dans les états financiers.

g. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé, et le cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris l'installation de l'immobilisation à l'endroit et dans l'état nécessaires à son utilisation prévue.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

ACTIF	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	ÉVALUATION
Améliorations locatives	linéaire	Le moindre de la durée de location ou de vie utile
Logiciels	linéaire	5 ans
Matériel informatique	dégressif	55 %
Mobilier et matériel	dégressif	20 %

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont revues, et ajustées au besoin, au moins à chaque date d'établissement des états financiers.

Lorsque la situation indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la BIC de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur de l'immobilisation. La réduction de valeur nette est ensuite comptabilisée en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

h. Passifs différés :

Les passifs différés se composent des incitatifs de rendement à long terme courus, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée, ainsi que des loyers à payer ou des améliorations locatives liés au contrat de location de locaux à bureaux amortis sur la durée du contrat de location.

i. Revenus d'intérêts :

Les revenus d'intérêts comprennent les intérêts sur le prêt à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les intérêts dérivés des soldes de trésorerie de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les intérêts gagnés et comptabilisés à titre de revenus peuvent différer des intérêts reçus sur certains investissements dont les intérêts sont payés en nature et capitalisés, ce qui augmente le solde du prêt.

Lorsqu'un prêt concessionnel important a été consenti, l'escompte proportionnel par rapport à la valeur nominale est comptabilisé comme une augmentation du solde du prêt lorsqu'il est amorti par les revenus sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un actif financier et de répartir le produit d'intérêts sur la période pertinente du produit d'intérêts dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé. Le taux

d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le TIE, la BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les coûts payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, tels que les coûts des opérations et autres primes ou escomptes.

j. Contrats de location :

La BIC conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux à bureaux et ses locaux d'entreposage, qui sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

k. Transactions inter-entités :

Les transactions inter-entités sont des opérations entre entités sous contrôle commun du gouvernement du Canada et sont comptabilisées à la valeur comptable, à moins qu'elles ne soient conclues selon des modalités semblables à celles qui ont été adoptées si les entités n'avaient pas de lien de dépendance, ce qui exige que les opérations inter-entités soient comptabilisées à la valeur d'échange.

Les transactions avec des parties liées, autres que les transactions inter-entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Passage aux normes comptables pour le secteur public :

Le 1^{er} avril 2021, la BIC a adopté les NCSP publiées par le CCSP. Ces normes ont été adoptées avec retraitement rétrospectif et, par conséquent, les chiffres comparatifs de 2020-2021 ont été retraités au moyen d'estimations qui reflètent les conditions à ce moment. Les principaux ajustements découlant de l'adoption de ces normes sont les suivants :

a. États de la situation financière :

Les actifs et les passifs courants ne sont pas présentés dans l'état de la situation financière selon les NCSP. Par conséquent, la tranche à court terme des actifs et des passifs, qui était auparavant présentée séparément, a été reclassée selon la méthode appropriée entre les actifs financiers, les actifs et les passifs non financiers.

b. Tableau des flux de trésorerie :

La présentation du tableau des flux de trésorerie de la BIC a été révisée afin d'être conforme aux NCSP et de refléter la variation de la trésorerie au cours de l'exercice. L'acquisition d'immobilisations corporelles, auparavant présentée comme une activité d'investissement, a été révisée afin d'être présentée comme une activité de capital-investissement. L'état des flux de trésorerie a également été modifié afin d'être conforme aux autres modifications apportées à la présentation de l'état de la situation financière et de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

c. Prêts à recevoir :

Les NCSP suivent un modèle fondé sur les pertes subies plutôt que sur les pertes de crédit attendues. La détérioration du crédit est prise en compte dans la provision générale pour dépréciation, et les événements donnant lieu à une dépréciation sont pris en compte dans la provision spécifique pour dépréciation, ce qui, pris ensemble, reflète la recouvrabilité et le risque de perte en fonction d'événements passés, des circonstances actuelles et de toutes les informations disponibles à la date de préparation des états financiers, et ne comprend pas d'indicateurs prospectifs.

d. Financement public :

Selon le référentiel comptable antérieur de la BIC, les crédits du gouvernement selon les IFRS étaient comptabilisés à titre de financement public sur une base systématique dans les états du résultat net et du résultat global sur les périodes pour lesquelles les soldes connexes que les crédits visent à compenser sont comptabilisés en charges ou en actifs par la BIC. Il pourrait y avoir des crédits du gouvernement inutilisés à la fin de l'exercice en raison d'un délai dans le calendrier des dépenses ou des prélèvements auxquels ces crédits se rapportent et, par conséquent, les montants étaient comptabilisés à titre de financement public différé dans les états de la situation financière et étaient reportés à des exercices futurs. Selon les NCSP, les crédits publics utilisés pour les dépenses de fonctionnement, les acquisitions d'immobilisations et les investissements sont comptabilisés comme il est expliqué à la note 2(d).

e. Contrats de location :

La BIC ne reçoit pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété et, par conséquent, les contrats de location visant l'espace de bureau et d'entreposage répondraient aux critères de classement d'un contrat de location simple selon les NCSP. La BIC comptabilise les dépenses locatives selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location, plutôt que de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation qui est amorti sur une base linéaire et une obligation locative comptabilisée au moyen de la valeur actualisée des paiements de loyers, qui est par la suite augmentée des intérêts sur l'obligation locative et diminuée des paiements de loyers.

f. Résumé des ajustements financiers :

Excédent accumulé au 1 ^{er} avril 2020, tel que présenté précédemment selon les IFRS	1 075 441 \$
Ajustement des crédits pour comptabilisation à titre de revenus 3(d)	213 811
Ajustement des pertes de crédits attendues à la provision générale pour dépréciation 3(c)	788
Ajustement des contrats de location 3(e)	70
Excédent cumulé au 1^{er} avril 2020, tel que retraité selon les PSAS	1 290 110 \$

Excédent accumulé au 31 mars 2021, tel que présenté précédemment selon les IFRS	1 244 192 \$
Ajustement des crédits pour comptabilisation à titre de revenus 3(d)	404 000
Ajustement des pertes de crédits attendues à la provision générale pour dépréciation 3(c)	62 577
Ajustement des contrats de location 3(e)	160
Excédent cumulé au 31 mars 2021, tel que retraité selon les PSAS	1 710 929 \$

Excédent annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2021, tel que présenté précédemment selon les IFRS	168 751 \$
Ajustement des crédits pour comptabilisation à titre de revenus 3(d)	190 190
Ajustement des pertes de crédits attendues à la provision générale pour dépréciation 3(c)	61 788
Ajustement des contrats de location 3(e)	90
Excédent annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2021, tel que retraité selon les PSAS	420 819 \$

4. Modifications comptables futures :

À la date d'autorisation des présents états financiers, le CCSP a publié de nouvelles normes et a apporté des modifications et donné de nouvelles interprétations à certaines normes existantes; celles-ci n'étaient toutefois pas encore entrées en vigueur et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la BIC. La BIC continuera de surveiller les directives réglementaires.

5. Prêts à recevoir :

Le portefeuille de prêts peut être assujéti à un certain nombre de modalités, y compris des clauses restrictives, être subordonné à des créances de premier rang ou de même rang que celui des autres prêteurs. Tous les prêts ci-dessous sont garantis par les revenus futurs projetés des projets.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour dépréciation de prêt (« PDP ») connexe par secteur :

Au	31 mars 2022		31 mars 2021		1 ^{er} avril 2020	
	Valeur comptable	PDP	Valeur comptable	PDP	Valeur comptable	PDP
Transport en commun	1 344 113 \$	(14 512) \$	1 320 675 \$	(14 242) \$	1 077 954 \$	(2 035) \$
Énergie propre	4 210	(8)	–	–	–	–
Infrastructures vertes	8 540	(85)	–	–	–	–
Internet haut débit	41 268	(69)	–	–	–	–
Commerce et transport	74 662	(376)	1 067	–	–	–
Sous-totaux	1 472 793	15 050	1 321 742	(14 242)	1 077 954	(2 035)
Prêts à recevoir (net)		1 457 743 \$		1 307 500 \$		1 075 919 \$

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille pour les projets que la BIC a financés à ce jour est d'environ 1,6 % (31 mars 2021 – 1,7 %; 1^{er} avril 2020 – 1,7 %) sur une durée moyenne pondérée de 13,2 ans (31 mars 2021 – 12,7 ans; 1^{er} avril 2020 – 13,7 ans).

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable des prêts à recevoir par la BIC :

Au	31 mars 2022	31 mars 2021	1 ^{er} avril 2020
Solde d'ouverture	1 307 500 \$	1 075 919 \$	550 932 \$
Décaissements	125 979	221 000	513 000
Intérêts capitalisés payés en nature	22 246	21 721	14 022
Coûts de transaction	2 826	1 067	–
Provision pour dépréciation de prêt	(808)	(12 207)	(2 035)
Prêts à recevoir	1 457 743 \$	1 307 500 \$	1 075 919 \$

La provision pour dépréciation des prêts se compose de la provision générale pour dépréciation des prêts de 15,1 millions de dollars (31 mars 2021 – 14,2 millions de dollars; 1^{er} avril 2020 – 2,0 millions de dollars) et de la provision spécifique pour dépréciation des prêts (31 mars 2021 – néant; 1^{er} avril 2020 – néant).

Le tableau suivant illustre l'encours des remboursements du principal des prêts à recevoir prévus pour les cinq prochaines années et par la suite, sans compter les intérêts ni les coûts de transaction :

Au	31 mars 2022
2023	841 \$
2024	3 212
2025	8 201
2026	10 699
À compter de 2027	1 386 026
Remboursement du capital des prêts à recevoir en cours	1 408 979 \$

6. Financement public à recevoir :

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit du financement sous forme de crédits gouvernementaux pour les dépenses de fonctionnement, les immobilisations, y compris les immobilisations corporelles amortissables, et pour financer les investissements une fois que la clôture financière a eu lieu.

Les détails du financement public à recevoir sont les suivants :

Au	31 mars 2022	31 mars 2021	1 ^{er} avril 2020
Solde d'ouverture	407 500 \$	- \$	734 000 \$
Nouveaux contrats d'investissement	3 188 535	407 500	-
Crédits publics reçus - investissements	(165 713)	-	(734 000)
Financement public à recevoir	3 430 322 \$	407 500 \$	- \$

7. Immobilisations corporelles :

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 533 \$	495 \$	277 \$	365 \$	2 670 \$
Acquisitions	12	335	41	-	388
Solde à la fin de l'exercice	1 545	830	318	365	3 058
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	328	49	202	148	727
Charge d'amortissement	154	133	52	43	382
Solde à la fin de l'exercice	482	182	254	191	1 109
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2022	1 063 \$	648 \$	64 \$	174 \$	1 949 \$

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 268 \$	- \$	223 \$	357 \$	1 848 \$
Acquisitions	265	495	54	8	822
Solde à la fin de l'exercice	1 533	495	277	365	2 670
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	187	-	143	95	425
Charge d'amortissement	141	49	59	53	302
Solde à la fin de l'exercice	328	49	202	148	727
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2021	1 205 \$	446 \$	75 \$	217 \$	1 943 \$

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 239 \$	- \$	196 \$	325 \$	1 760 \$
Acquisitions	29	-	27	32	88
Solde à la fin de l'exercice	1 268	-	223	357	1 848
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	62	-	61	33	156
Charge d'amortissement	125	-	82	62	269
Solde à la fin de l'exercice	187	-	143	95	425
Valeurs comptables					
Solde au 1^{er} avril 2020	1 081 \$	- \$	80 \$	262 \$	1 423 \$

Aucune immobilisation corporelle n'a été dépréciée au 31 mars 2022 (31 mars 2021 - néant; 1^{er} avril 2020 - néant).

8. Crédoiteurs et charges à payer :

Au	31 mars 2022	31 mars 2021	1 ^{er} avril 2020
Rémunération courue	6 519 \$	5 843 \$	5 876 \$
Honoraires courus	2 553	1 436	556
Créditeurs	332	135	161
Autre	-	5	9
Services-conseils	1 237	1 285	1 904
Créditeurs et charges à payer	10,641 \$	8,704 \$	8,506 \$

9. Charges générales et administratives :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2022	2021
Honoraires	9 703 \$	7 483 \$
Dépenses administratives	2 589	2 416
Amortissement des immobilisations	382	302
Charges générales et administratives	12 674 \$	10 201 \$

10. Transaction avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les principaux membres de la direction sont définis comme dirigeant(e)s ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration et les membres de leur famille proche. La société effectue des transactions avec ces entités et des personnes dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public (note 2(d)), approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances, ainsi que le BPC (note 12) avec VIA Rail Canada, une société d'État.

11. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et cherche à minimiser ses effets potentiels sur la performance financière de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société, et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

Le comité de l'impact et du risque de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques d'entreprise de la BIC, et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Le principal risque de marché est lié aux taux d'intérêt, soit le risque de fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le taux d'intérêt sur les prêts à recevoir de la BIC est fixe ou, dans certains cas, variable, certains ayant une corrélation limitée avec le taux d'emprunt du gouvernement du Canada à une date ultérieure. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, aucun montant n'a été avancé pour des projets assortis d'un taux d'intérêt variable (néant au 31 mars 2021; néant au 1^{er} avril 2020).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par remise de trésorerie ou un autre actif financier. Le risque de liquidité est faible, car la BIC n'a pas de titres de créance à servir et reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada. La BIC gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de flux de trésorerie pour les activités

d'exploitation et d'investissement prévues, et en les surveillant. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la BIC.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	E2023	E2024	E2025	E2026	E2027
Créditeurs et charges à payer	10 641 \$	10 641 \$	10 641 \$	-\$	-\$	-\$	-\$
Incitatifs de performance à long terme	2 122	2 122	931	780	411	-	-
	12 763 \$	12 763 \$	11 572 \$	780 \$	411 \$	-\$	-\$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la BIC. Étant donné qu'elle œuvre dans le domaine de l'investissement dans des structures de financement de projets (qui impliquent normalement une entité ad hoc à responsabilité limitée), la BIC s'efforce d'atténuer le risque de perte financière en cas de défaillance en incluant des modalités contractuelles qui visent à protéger ses intérêts dans la mesure du possible et en surveillant continuellement le risque de crédit des projets.

Le suivi du risque de crédit implique généralement une analyse du risque de crédit qui est effectuée par la direction de la BIC selon les pratiques exemplaires pour chaque opération que la BIC envisage pour financement. Les facteurs de risque qualitatifs et quantitatifs sont pris en compte pour chaque projet d'infrastructure, tant pendant la phase de construction/déploiement que pendant la phase d'exploitation, le cas échéant, ainsi que les facteurs de risque spécifiques liés à leur structure juridique et financière. Les facteurs de risque pourraient comprendre les données suivantes, le cas échéant :

Risques	Exposition au risque	Facteurs atténuants
Risque lié à la construction/Risque lié au déploiement	Dépassement de coût de construction	Facilités de trésorerie, dates d'échéance
Risque opérationnel	Exposition supplémentaire à la dette	Tests, ratios et contingences liés à la convention de prêt
Risque lié à la structure financière	La BIC prend des positions subordonnées dans les investissements	La BIC se classe au-dessus des actions

Tel qu'il est décrit à la note 2(e), la BIC utilise une provision générale et une provision spécifique pour dépréciation pour reconnaître le risque lié à son portefeuille d'actifs. La provision générale pour dépréciation est calculée à court terme et représente une réserve générale de montants irrécouvrables à l'égard du portefeuille de prêts à la date de clôture. La provision est estimée en fonction d'une cote de crédit interne pour chaque investissement qui tient compte d'une évaluation des facteurs de risque présentés dans le tableau ci-dessus, ainsi que des conditions atténuantes prévues dans chaque convention de prêt. De plus, la provision générale pour dépréciation tient compte de l'incertitude économique à court terme et des pertes historiques sur des prêts comportant un risque de crédit similaire.

Pour les provisions spécifiques pour dépréciation, la BIC évalue si un prêt spécifique est déprécié à chaque date de clôture. La BIC considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit envers la BIC en

totalité, sans recours de la part de la BIC à l'égard de mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant). Se reporter à la note 5 pour une ventilation de la provision par secteur.

À la suite de la clôture d'une opération par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Le suivi de chaque crédit est effectué annuellement au moyen d'un processus d'examen du crédit, et un suivi plus régulier est mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ou événement ayant une incidence sur la transaction. Au 31 mars 2022, aucun montant n'était en souffrance (néant au 31 mars 2021; néant au 1^{er} avril 2020). La BIC est exposée au risque de crédit, car environ 91 % des avances sont consenties à un emprunteur (100 % au 31 mars 2021; 100 % au 1^{er} avril 2020), mais elles ne représentent que 26 % du total de la clôture financière (76 % au 31 mars 2021; 100 % au 1^{er} avril 2020).

12. Services-conseils

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une partie liée, ont établi un BPC dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de vérification préalable, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions ont été traitées sur la base d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Le 9 juin 2021, la BIC et VIA Rail Canada ont signé un avenant visant à prolonger la durée de l'accord de coentreprise jusqu'au 3 mars 2022, à compter de la date d'expiration initiale du 3 septembre 2021. L'entente est une association de fait et ne crée ni une entité juridique ni un partenariat entre la BIC et VIA Rail Canada. La BIC a convenu de continuer à rendre du financement disponible après le 3 mars 2022, pour les activités d'un bureau de réalisation de projet sur une base provisoire, qui sera remboursé lors de l'établissement permanent d'une filiale de VIA.

La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des charges liées aux activités de cette opération conjointe et a financé 37,4 millions de dollars au total.

Le 13 août 2021, la BIC a été autorisée à reporter 21,5 millions de dollars de fonds d'exploitation inutilisés du plan d'entreprise 2020-2021 au budget 2021-2022 pour le projet de train à grande fréquence en prévision de coûts supérieurs au budget initial de 5,0 millions de dollars.

Les charges liées à l'opération conjointe pour l'exercice clos le 31 mars sont décrites en détail dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2022	2021
Honoraires	8 498 \$	22 304 \$
Recouvrement des coûts liés aux ressources de la BIC	706	1 713
Administration	349	934
Dépenses liées aux services-conseils	9 553 \$	24 951 \$

13. Obligations contractuelles

a) Engagements relatifs à des contrats de location :

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. La BIC ne reçoit pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété et, par conséquent, l'espace de bureau et d'entreposage correspondrait au classement d'un contrat de location simple. Le BIC comptabilise les charges locatives de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les versements annuels pour chacune des cinq prochaines années et par la suite sont les suivants :

Au	31 mars 2022
2023	308 \$
2024	324
2025	328
2026	328
À compter de 2027	2 676
Engagements relatifs à des contrats de location	3 964 \$

b) Clôtures financières :

La BIC s'est engagée à prêter des fonds pour des investissements dans des projets d'infrastructure lorsqu'elle aura terminé toute la revue diligente et qu'elle aura conclu des ententes exécutoires avec ses contreparties. Le calendrier et le montant prévus des demandes de prélèvement futures varient, car ils sont généralement fondés sur le remboursement des coûts admissibles engagés dans le cadre du projet. Le total des clôtures financières est séparé entre les montants avancés et non prélevés dans le tableau ci-dessous :

Au	31 mars 2022	31 mars 2021	1 ^{er} avril 2020
Transport en commun	1 158 691 \$	– \$	221 000 \$
Énergie propre	595 995	–	–
Infrastructures vertes	468 062	–	–
Internet haut débit	788 529	–	–
Commerce et transport	458 777	407 500	–
Clôtures financières non utilisées	3 470 054	407 500	221 000
Montants avancés (comptabilité de caisse)	1 408 979	1 283 000	1 062 000
Total des clôtures financières	4 879 033 \$	1 690 500 \$	1 283 000 \$

Les montants avancés dans ce tableau ne tiennent pas compte des intérêts capitalisés à titre de paiement en nature ou de provisions pour dépréciation des prêts.

Conseil d'administration



Tamara Vrooman, Présidente du conseil d'administration

Présidente et chef de la direction de la Vancouver Airport Authority (YVR)

La présidente est membre d'office de chaque comité du conseil.



Kimberley Baird

Administratrice de sociétés
Fondatrice, Kim Baird Consulting

Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance, et du comité de l'impact et du risque



Jane Bird

Administratrice de sociétés
Conseillère principale d'affaires au bureau de Vancouver de Bennett Jones LLP

Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance, et du comité de l'impact et du risque



David Bronconnier

Administrateur de sociétés
Président et chef de la direction d'Interloq Capital Inc.

Membre du comité des finances et de la vérification, et du comité d'investissement



James Cherry

Administrateur de sociétés

Membre du comité de l'impact et du risque, et du comité des finances et de la vérification*



Michèle Colpron

Administratrice de sociétés

Membre du comité des finances et de l'audit, et du comité d'investissement



Bruno Guilmette

Administrateur de sociétés
Vice-président et chef de la direction financière de Boralex Inc.

*Membre du comité d'investissement**



Christopher Hickman

Administrateur de sociétés
Président et chef de la direction du Groupe de sociétés Marco

Membre du comité des finances et de la vérification, et du comité d'investissement



Poonam Puri

Administratrice de sociétés
Professeure de droit des affaires à Osgoode Hall Law School

Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance



Stephen Smith

Administrateur de sociétés
Cofondateur, président et chef de la direction de First National Financial LP

Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance, et du comité d'investissement



Patricia Youzwa

Administratrice de sociétés

Membre du comité de l'impact et des risques, et du comité d'investissement

L'astérisque désigne les président(e)s des comités permanents du conseil. Tous les administrateurs et administratrices sont invité(e)s à assister et à participer aux réunions du comité d'investissement.

Équipe de la direction



Ehren Cory

Président-directeur général

M. Cory est chargé de la direction stratégique globale des affaires et de l'orientation de la BIC, y compris l'élaboration de la stratégie, le développement de partenariats avec le secteur public et le secteur privé pour faire avancer les opérations innovantes de financement des infrastructures et promouvoir une solide culture d'entreprise axée sur l'intégrité et les résultats.



John Casola

Chef des investissements

M. Casola dirige l'équipe des investissements et des services-conseils. Il est responsable de la mise en œuvre des stratégies d'investissement et de consultation, notamment des conseils aux promoteurs publics ainsi que des services de structuration d'opérations, de déploiement de capital et de gestion des actifs.



Evelyn Joerg

Chef de la direction financière

M^{me} Joerg supervise les activités financières de la BIC, notamment la gestion des risques, la gestion des actifs, les finances et les TI. Auparavant, elle était chef de la gestion des actifs et était responsable de la gestion du portefeuille croissant des investissements de la BIC.



Hillary Marshall

Chef de groupe, communications et affaires publiques

M^{me} Marshall apporte son expertise en gestion et son expérience reconnue à l'échelle nationale pour diriger l'équipe de communications et affaires publiques. Ses responsabilités comprennent l'exécution de notre plan d'action stratégique en communications et l'amélioration des relations avec les parties prenantes des secteurs public et privé.



Steven Robins

Chef de la stratégie

À ce titre, M. Robins dirige l'équipe chargée de la stratégie et il est responsable de l'évaluation de l'impact, de notre cadre d'investissement, de notre stratégie globale de portefeuille et de l'identification de nouvelles occasions qui nous permettront d'atteindre les résultats prioritaires de la BIC.



Frédéric Duguay

Avocat général et secrétaire de la Société

M. Duguay est responsable de la direction des affaires juridiques, du secrétariat général ainsi que des fonctions de conformité et des activités réglementaires de la BIC, y compris la mise en œuvre des structures juridiques et de gouvernance pour les opérations d'investissement et les réponses aux demandes d'accès à l'information.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

► contact@cib-bic.ca

Investissements: investments@cib-bic.ca

☎ 1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, bureau 2309, C.P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9

SUIVEZ-NOUS

🐦 twitter.com/cib_fra

in [www.linkedin.com/company/canada-infrastructure-bank//](https://www.linkedin.com/company/canada-infrastructure-bank/)